



Rapport

du

Département de l'économie

Exercice 2008

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des institutions de prévoyance, des fondations, des caisses de compensations pour allocations familiales et du registre du commerce et il est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat.

En termes de structures, l'année 2008 a été marquée par la poursuite des réformes. Alors qu'il comptait 15 services et 4 établissements autonomes ou autres au début de la législature, le département n'en compte plus que 10 et 3 établissements autonomes au 1^{er} janvier 2009 suite à la création, en 2008 et 2009, du service de l'économie (1^{er} janvier 2008) et à l'intégration du service de l'inspection et de la santé au travail au service de l'emploi (1^{er} janvier 2009).

En termes politiques, le département a proposé la constitution d'une "task force" chargée d'évaluer la crise financière, ses conséquences économiques et de présenter des propositions pour faire face à la situation. Cette "task force" fonctionne depuis la fin octobre 2008, elle est présidée par le secrétaire général de département et elle est composée des chefs des services de l'économie, de l'emploi, financier, du chargé de mission du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) et d'un représentant du service juridique.

1.2. Secteurs Economie et tourisme

Le **service de l'économie (NECO)** a été créé le 1^{er} janvier 2008 suite à la fusion des services de promotion économique, du commerce et des patentes, ainsi qu'à l'intégration de l'office du registre du commerce et des fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale. L'année sous revue a été marquée notamment par les éléments ci-après.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de politique régionale (LPR) a engendré de nombreux travaux. Une convention-programme, fixant notamment les montants des aides octroyées pour le canton de Neuchâtel, a été conclue avec le SECO. L'association Réseau urbain neuchâtelois – run: a été mandatée pour mettre en œuvre le volet cantonal de la LPR, alors que la Coordination régionale de l'Arc jurassien (CRAJ) de l'Association arcjurassien.ch a été désignée pour assumer le rôle d'organisme de mise en œuvre du volet transfrontalier. L'adaptation à la LPR d'un outil de controlling et de monitoring (CH-MOS), l'élaboration d'un système d'évaluation des projets soumis et la rédaction d'un projet de loi d'exécution de la LPR ont complété l'activité du service en matière de politique régionale.

Toutes les prestations offertes par l'ancien service du commerce et des patentes ont été maintenues. Les travaux liés à la révision et à la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce ont été finalisés. La nouvelle loi concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2008. Son entrée en vigueur, initialement prévue au 1^{er} janvier 2009, a été reportée en raison d'un référendum déposé le 8 décembre 2008.

Au fil des ans, l'office de la statistique a confirmé et consolidé la position transversale qu'il occupe au sein de l'administration cantonale. En 2008, plusieurs projets ont été menés ou amorcés en collaboration avec diverses entités administratives: l'harmonisation des registres, les futures épreuves de 8^e année scolaire, les flux de contribuables, le projet de veille macro-économique, la cartographie statistique sur Internet, l'enquête auprès de la population âgée de plus de 65 ans ou encore l'observatoire statistique transfrontalier.

L'excellente conjoncture économique du premier semestre 2008 n'a pas eu d'effets importants au niveau des inscriptions enregistrées au registre du commerce, car les mesures importantes de restructuration pour faire face à une économie en expansion avaient déjà été menées durant les années précédentes. De même, la crise économique et financière n'a pas eu de répercussions sensibles sur les activités de l'office.

En revanche, le nouveau droit de la Sàrl et de la révision a eu des impacts importants au niveau de la formation interne des collaborateurs et des informations données aux clients. La possibilité donnée par le nouveau droit de pouvoir renoncer à nommer un organe de révision a engendré de nombreuses inscriptions dès le mois de septembre 2008.

L'année 2008 fut marquée par la décision du Conseil d'Etat d'intégrer **Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl** au sein de l'administration cantonale neuchâteloise dès 2009 et par le changement, en milieu d'année, de sa direction.

La décision du Conseil d'Etat est le fruit d'une réflexion approfondie sur la mission et sur les prestations à délivrer en matière de promotion économique dans un environnement évolutif et, ponctuellement, délicat si l'on se réfère à l'évolution de la situation économique et financière. Cette décision a permis de renforcer la collaboration avec les services et offices de l'administration cantonale neuchâteloise impliqués dans le soutien au développement économique.

31 implantations d'entreprises étrangères ont été enregistrées en 2008 (35 en 2007). Ce résultat en retrait, que l'on peut néanmoins considérer comme satisfaisant eu égard aux événements ayant marqués l'activité de DEN Sàrl en 2008, s'explique également par un contexte économique international plus tendu, une augmentation de la concurrence nationale et internationale en matière de promotion économique exogène et les changements décidés par la Confédération s'agissant de la redéfinition des zones économiques en redéploiement.

En 2008, le **service des poursuites et faillites (SEPF)** a concentré ses efforts sur l'organisation du nouvel office des poursuites qui constitue un arrondissement unique pour le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} février.

Si la conjoncture a été fluctuante durant cet exercice, on a continué d'observer des volumes importants, notamment en matière de faillites.

Le nombre de poursuites a légèrement diminué puisque 88.514 commandements de payer ont été émis en 2008, soit 5,00% de moins qu'en 2007, de même que le nombre et le montant des actes de défaut de biens (ADB) délivrés, soit 37.855 ADB (- 5,37%) pour 88,5 millions de francs (- 18,80%).

L'office des faillites a par contre enregistré une augmentation sensible de nouveaux dossiers à traiter à 382 unités, soit + 9,45% par rapport à 2007. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que les indicateurs économiques laissent augurer des perspectives peu réjouissantes.

Les contributions brutes ont subi une légère baisse essentiellement due au recul des poursuites à 12.402.695 francs, soit - 2,84% (par rapport à 2007) que l'augmentation des recettes de l'office des faillites n'a pas pu entièrement compenser.

Les travaux en vue de la migration vers le nouveau logiciel métier de l'office des poursuites se poursuivent. La fusion des anciennes bases ainsi que la reprise des données constituent un défi technique qui nécessite un appui des spécialistes du service informatique de l'entité neuchâteloise.

Enfin, la collaboration avec le canton du Jura se poursuit et un cours de connaissances générales portant sur la loi sur les poursuites (LP) et destiné à tous les collaborateurs de nos administrations est maintenant organisé en commun.

L'exercice 2008 d'**Evologia** a principalement été consacré au soutien du démarrage de Mycorama. Il a également été marqué par l'élargissement de la collaboration transfrontalière initiée avec l'Institut Claude-Nicolas Ledoux (Saline Royale) d'Arc et Senans aux Jardins Musicaux.

En matière de réinsertion sociale et professionnelle, Evologia a lancé un programme visant à renforcer les compétences de ses collaborateurs et à augmenter la proportion des personnes placées retrouvant un emploi durable.

Sur le front du tourisme, **Tourisme neuchâtelois (TN)** relève qu'après les hausses de nuitées hôtelières de 7,5% en 2005, de 3,5% en 2006 et de 9% en 2007, soit une progression de 20% en trois ans, 2008 a vu le Pays de Neuchâtel poursuivre sur sa lancée avec des chiffres en progression de près de 2,5 %. Cette tendance haussière est également visible dans la fréquentation des sites touristiques et dans la parahôtellerie. Les effets de la crise financière ne se sont pas fait sentir sur les résultats du 4ème trimestre.

Constituée en décembre 2006 et après une année 2007 de transition, l'**Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:)** est formellement entrée en 2008 dans une nouvelle étape de travail. L'Association run: a renforcé son rôle en tant que lieu de débat et de concertation; elle a précisé les modalités de fonctionnement entre ses partenaires et elle a entamé la mise en œuvre des projets inscrits dans les contrats de région et d'agglomération.

Les élections communales ont constitué un temps fort de cette année. Le renouvellement des autorités communales a impliqué des changements au sein des structures de l'association et des groupements de communes. Il a surtout été l'occasion d'informer les nouveaux partenaires de la stratégie run: et des projets retenus dans les contrats de région et d'agglomération.

Les deux projets phares pour l'association, initiés ou poursuivis en 2008, sont:

- la nouvelle politique régionale;
- le projet d'agglomération "transports et urbanisation".

Ils constituent les grands chantiers du Réseau urbain neuchâtelois, dans une perspective de partenariat entre l'Etat et les groupements de communes.

L'année 2008 a porté principalement sur la Nouvelle politique régionale (NPR) et le Projet d'agglomération. En matière de politique régionale, l'association a réalisé les prestations de base définies dans le mandat la liant à l'Etat et a été consultée pour la mise en place des outils nécessaires à l'évaluation des demandes d'aides. Elle a ensuite procédé à l'évaluation des quatre premiers projets cantonaux déposés. Concernant la politique des agglomérations, l'association a poursuivi ses travaux de coordination et de suivi du Projet d'agglomération "transports et urbanisation".

Les travaux des 8 associations régionales se sont poursuivis, selon deux axes: la gestion administrative de leurs différents organes (assemblées générales, comités, commissions) et la mise en œuvre des projets retenus dans les contrats de région et d'agglomération.

1.3. Secteur Emploi

Pour le **service de l'emploi (SEmp)**, l'année 2008 s'est clôturée par l'enregistrement d'un nombre record d'emploi de 90.900, chiffre jamais atteint dans le canton, conséquence d'une conjoncture économique favorable au premier semestre, enregistrée tout particulièrement dans le domaine du secteur industriel. En moyenne annuelle, le taux de chômage est passé de 4,1% en 2006 à 3,4% en 2007 et 3,3% en 2008. Au mois de décembre 2008, on comptait 383 chômeurs en plus qu'au mois de décembre 2007, conséquence d'un ralentissement économique persistant en fin d'année.

La rotation des demandeurs d'emploi en 2008 est élevée. 5878 inscriptions pour un total de 5648 annulations de dossiers ont été décomptées. Ainsi une augmentation de 4,4% des inscriptions entre 2007 et 2008 et une diminution de 12% des dossiers annulés ont été enregistrées.

L'implémentation au niveau national d'une nouvelle base de données de gestion des demandeurs d'emploi a fortement mobilisé les collaborateurs du service de l'emploi. En effet, plus de 90% des collaborateurs du service ont été formés sur cette nouvelle base de données et sur l'introduction de processus de travail liés à ce nouvel outil. Cela a donné l'occasion de rencontres nombreuses entre les différentes unités du service. Ainsi, plus de 40 collaborateurs ont-ils participé activement aux groupes de projets mis en place à l'appui d'un management de projet participatif.

Dans le cadre des actions de communication organisées par le canton de Neuchâtel et pour lesquelles le service de l'emploi a été sollicité, trois rencontres avec les médias sur la thématique de l'emploi, présidées par le chef département, ont été organisées. De plus, le SEmp a interagi avec constance auprès de toutes les associations et partenaires concernés pour informer sur les chiffres et les effets de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Dans le prolongement de 2007, l'année 2008 fut intense quant aux relations entretenues par le SEmp avec les autres services de l'Etat de Neuchâtel qui constituent le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Plusieurs thèmes y ont été traités et analysés: la loi sur le fonds d'insertion professionnelle des personnes de moins de trente ans, le projet Accord, le projet MAMAC, l'intégration professionnelle des migrants, les entreprises sociales & solidaires, la stratégie des mesures du marché du travail.

Pour les perspectives 2009 du marché de l'emploi, tous les instituts économiques s'accordent pour dire que la Suisse entrera dans une période de récession. Selon les dernières prévisions, le produit intérieur brut helvétique devrait subir une baisse oscillant entre 0,5% et 1% l'année prochaine. Sur le front du chômage, le SECO prévoit désormais un taux de chômage moyen au niveau national de 3,3% en 2009 et de 4,3% en 2010, contre 2,6% pour l'année écoulée. En outre, le Groupe d'experts de la Confédération ne s'attend pas à une reprise de la création d'emplois qu'à partir de la fin de l'année 2010.

Par extension pour le canton de Neuchâtel, son taux de chômage pourrait aller au-delà de 4,5% en 2009, le marché de l'emploi neuchâtelois restant, de part sa structure, fortement lié aux produits fabriqués pour l'exportation.

Pour le **service de l'inspection et de la santé au travail (SIST)**, l'exercice 2008 a été marqué par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs -OLT 5).

L'article 19 de la loi fédérale sur le travail a été modifiée par l'adjonction d'un sixième alinéa qui précise que les cantons peuvent fixer au plus quatre dimanches par an pendant lesquels le personnel peut être employé dans les commerces sans qu'une autorisation soit nécessaire. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, il ne peut être appliqué tant que la nouvelle loi sur la police du commerce et les établissements publics, adoptée par le Grand Conseil, n'est pas entrée en vigueur.

Alors que les autorisations de travail délivrées en 2007 avaient très légèrement diminué, leur nombre a augmenté de 21% en 2008.

Pour ce qui est des plans examinés, leur nombre a continué d'augmenter, soit + 10% (+ 35% par rapport à 2006).

Démarrée sous la forme d'un projet au mois de mai 2008, la fusion du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) avec l'office de surveillance (OSUR) du service de l'emploi commencera à déployer ses effets dès le 1^{er} janvier prochain avec la création du nouvel office de surveillance, d'inspection et santé au travail (OSIS). Cette fusion permettra de créer des synergies en matière de contrôle des conditions de travail et d'emploi des travailleurs neuchâtelois et de diminuer ainsi l'intervention répétée de l'Etat au sein des entreprises de notre canton. Le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) est également rattaché à cette nouvelle entité.

Le **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)** a poursuivi ses développements dans les différents domaines de la formation professionnelle individualisée et de l'aide à l'insertion. Son activité a permis à 1649 apprenants et stagiaires (1520 en 2007) mis au bénéfice de 26.880 journées (26.283 en 2007) de formation et d'encadrement, d'accroître leurs compétences professionnelles et sociales. Dans les secteurs de l'assemblage/soudage, de la mécanique, de l'électrotechnique, de l'horlogerie et du polissage, plus du 50% des adultes placés au CNIP, parce qu'ils étaient en rupture d'emploi, ont retrouvé une activité à la fin de leur formation.

L'année 2008, placée dans un contexte d'économie budgétaire et entraînée par le souffle d'une crise financière mondiale, n'a pas permis la tenue de tous les objectifs prévus. Mais, même si la mise à disposition d'investissements n'a pas été possible, même si le CNIP n'a toujours pas de statut correspondant à sa mission, celui-ci termine son année, pour la quatrième fois consécutive, avec des comptes équilibrés.

Il faut encore signaler qu'en matière de gestion, le CNIP a reconduit l'ensemble de ses certifications en qualité (EduQua et ISO 9001 version 2000) et qu'il fait partie aujourd'hui de l'alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel au travers du CEFNA.

1.4. Secteur Agriculture et consommation

Dans la poursuite de la réforme de la politique agricole, un premier volet de mesures de PA 2011 a été mis en œuvre progressivement au courant de 2008. Il a occasionné des travaux administratifs importants pour le **service de l'agriculture (SAGR)**, notamment dans le cadre du projet SAU.

Les signes avant-coureurs d'une crise alimentaire au niveau planétaire (demande alimentaire en croissance, crise énergétique) ont momentanément laissé entrevoir une perspective de hausse des prix agricoles indigènes qui s'est traduite en particulier par une hausse du prix des laits de centrales (laits industriels) au printemps 2008. Les laits de fabrication fromagère n'ont cependant pas suivi cette évolution, tout comme les autres productions agricoles principales.

L'incapacité des milieux de la production à s'organiser face à l'industrie laitière dans la perspective de la sortie du contingentement laitier en 2009, a provoqué une hausse importante de la production laitière déjà en 2008. Cette évolution, combinée avec la crise financière mondiale dès l'automne (qui a entraîné un renchérissement du franc suisse), a rapidement plombé les marchés d'exportation contre toute prévision. D'ores et déjà, toute perspective de hausse des prix à la production est devenue aléatoire et finalement c'est une baisse conséquente du prix des laits industriels qui s'est imposée pour le début de 2009 déjà.

Le **service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)** issu de la fusion du service de la consommation et du service vétérinaire a rempli ses missions de protection des consommateurs et de protection des animaux pour la deuxième année.

L'exercice 2008 a permis de réaliser les objectifs généraux définis dans le cadre du service et dans le programme de législation. On relèvera en particulier:

- Gestion du personnel. Suite aux nombreux départs intervenus en 2007, un effort considérable d'intégration et de formation des nouveaux collaborateurs a été réalisé. En prévision du départ à la retraite de plusieurs collaborateurs en 2009, la planification de la relève a été réalisée. De plus, la succession du chimiste cantonal prévue pour 2011 a été préparée.
- Mise en œuvre d'un système de management intégré. Toutes les activités et prestations du nouveau service sont organisées et décrites à travers des processus qui forment un système de management intégré "qualité – environnement – sécurité". Après le renouvellement des accréditations des activités d'inspection et de laboratoire, imposées par le droit fédéral, le système a été étendu à toutes les activités du service. Cette mise en œuvre a été reconnue par l'obtention de la certification à la norme ISO 9001.
- Mise en œuvre des modifications législatives. Des modifications importantes du droit alimentaire et de la protection des animaux ont été apportées pour harmoniser le droit suisse avec le droit européen. Elles entraînent chaque fois des adaptations des activités des autorités cantonales d'exécution.
- Santé animale. Deux maladies des ruminants ont fait l'objet de travaux importants. La fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a fait son apparition en Suisse en 2007, l'ensemble du cheptel neuchâtelois a été vacciné contre cette maladie en été 2008. L'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) a été mise en œuvre, une très importante logistique a dû être mise en place pour réaliser le contrôle par le service de plus de 100.000 bovins neuchâtelois et jurassiens.

- Economie viti-vinicole. Pour répondre aux nouvelles dispositions fédérales, la réglementation cantonale sur les appellations des vins neuchâtelois a été complètement modifiée et l'organisation du contrôle des vendanges a été simplifiée et adaptée.

Il faut souligner que, grâce à un important travail de préparation réalisé en 2007, la forte augmentation des tâches vétérinaires due à la lutte contre la BVD et la langue bleue a pu être absorbée sans trop de difficultés. Le budget a pu être respecté et les prestations maintenues. L'engagement et la motivation du personnel ont permis de surmonter les difficultés et d'améliorer l'efficacité et l'efficience.

1.5. Secteur Migrations

Pour le **service des migrations (SMIG)**, fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, l'année sous revue a été particulièrement lourde. En effet, avec des effectifs en personnel restreints, le SMIG a assumé la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers ainsi que l'application du cortège d'ordonnances et de directives qui les accompagnent. A ce nouveau régime légal et réglementaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, est notamment lié un changement fondamental du système de financement du domaine de l'asile qu'il s'est agi d'introduire et de gérer en étroite collaboration avec différents partenaires, dont l'Office fédéral des migrations en particulier. Dès l'été 2008, le SMIG a en outre dû faire face à une augmentation significative des arrivées de requérants d'asile dans le canton, qui a conduit le Conseil d'Etat à décider l'ouverture d'une structure en abri de protection civile pour répondre de manière transitoire et temporaire à une situation d'urgence en matière d'hébergement de requérants d'asile. Les perspectives du SMIG se déclinent prioritairement en la recherche d'une ou de plusieurs structures à caractère pérenne propres à garantir l'accueil et en l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile. D'autre part, la votation populaire sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie ne manquera pas d'avoir des incidences directes sur les activités du SMIG. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, la révision de la loi sur les étrangers et les nouveaux projets de durcissement de la loi sur l'asile, récemment mis en consultation par le Conseil fédéral, viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et à moyen termes.

A la suite du rapport de 2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les priorités de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme et suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers, l'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles prestations par le **service du délégué aux étrangers (SDET)**, notamment la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et l'établissement de rapports de naturalisation.

Parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice dans le domaine de l'intégration des migrants, il y a eu les manifestations liées à l'Eurofoot 2008, la nouveauté de la candidature d'électeurs étrangers aux élections communales, la réalisation d'un spot télévisé à l'occasion de la journée internationale des migrants du 18 décembre et la préparation d'une nouvelle édition de "NeuchàToi" en 2009 intitulée "Jeunes à Neuchâtel ou de Neuchâtel?".

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour et le nom du service du délégué aux étrangers a été changé en service de la cohésion multiculturelle (COSM), à partir du 1^{er} janvier 2009.

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1. Missions

Le secrétariat général a pour mission principale d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du département.

Par coordination administrative, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts);
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département.

Par conseil stratégique, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département;
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets;
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département;
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat assure par ailleurs:

- La gestion de la cellule transport chargée des déplacements du Conseil d'Etat.

2.2. Objectifs de l'année

Conformément aux objectifs fixés, le secrétariat général a mis en place une nouvelle plate-forme informatique départementale. Pour mémoire, le site Internet du département est en ligne depuis le 28 juin 2006 (www.ne.ch, administration cantonale, DEC).

2.3. Ressources

Suite à la création du service de l'économie (NECO) et aux transferts, vers ce service, des fonctions de déléguée à la politique régionale de déléguée aux affaires extérieures, le secrétariat général compte, depuis le 1^{er} janvier 2008, 6 collaborateurs, correspondant à 5,5 équivalents-plein-temps (EPT). Pour les questions juridiques, il bénéficie des prestations du service juridique.

Au 31 décembre 2008, il convient par ailleurs de relever le départ de J.-N. Karakash (conseiller stratégique); celui-ci a été remplacé par E. Babey.

2.4. Evénements principaux

Dans le cadre du suivi de la feuille de route du Conseil d'Etat pour la législature 2006-2009 (www.ne.ch, sous Autorités > Conseil d'Etat > Programme de législature et plan financier), les mesures suivantes sont entrées en vigueur aux dates indiquées:

- Restructurer la promotion économique: création du service de l'économie 01.01.2008
- Evaluer le service du commerce et des patentes:
lié à la création du service de l'économie 01.01.2008

- Faire le run: et ne plus seulement en parler 01.01.2008
- Fusionner les arrondissements des poursuites pour dettes des Montagnes et du Littoral (UNO) 01.02.2008
- Renforcer l'autonomie de la CCNC 01.06.2008
- Renforcer l'autonomie de l'OAI 01.06.2008
- Fusionner l'Office de surveillance (OSUR) et l'Office de l'inspection et de santé au travail (SIST) 01.01.2009

En 2008, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

- Coordination et suivi du projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi sur l'AVS/AI (statut de la CCNC et de l'office AI) et des travaux de la commission parlementaire qui a travaillé sur cet objet (dossier clos);
- Coordination et suivi des travaux liés à la préparation de la réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, "Ouvrir mieux sans travailler plus" (dossier en cours, classement refusé);
- Coordination et suivi du projet de révision de la loi sur les établissements publics (dossier en cours, loi adoptée par le Grand Conseil mais référendum déposé le 8 décembre 2008);
- Coordination et suivi du rapport à l'appui d'un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative législative populaire cantonale "1^{er} mai férié" et d'un projet de loi portant révision de la loi sur le dimanche et les jours fériés (dossier à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier 2009);
- Coordination et suivi du rapport d'information concernant l'importance des accords bilatéraux liant la Suisse et l'Union européenne pour le canton de Neuchâtel (dossier soumis au vote le 8 février 2009);
- Coordination et suivi du rapport à l'appui d'un projet de loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam) (dossier clos);
- Coordination (préétude) et suivi (étude détaillée) de l'intégration du service de l'inspection et de la santé au travail au service de l'emploi (SEMP) (dossier clos);
- Coordination et suivi des travaux du groupe chargé du suivi de la situation économique et financière (en cours);
- Coordination et suivi de l'élaboration du budget 2009 et des mesures d'amélioration des finances qui lui étaient liées (dossier clos);
- Coordination et suivi des réformes de l'Etat, selon arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 (en cours);
- Coordination et suivi de l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mars 2006 relatif aux conditions et modalités de remplacement du personnel et de création de nouveaux postes au sein de l'Etat (en cours);
- Coordination et suivi de la révision du règlement d'organisation du département. Ce nouveau règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2008, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;
- Suivi du rapport concernant l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture, y compris suivi de la fusion des lois sur l'agriculture et la viticulture et de la réponse apportée aux postulats 04.144 "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population" et 04.149 "Bien identifier les cultures sans OGM" (dossier à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier 2009);
- Suivi du rapport d'information de la commission "Observatoire cantonal" sur la gestion de l'Observatoire cantonal (ON) pendant les années 2001 à 2007 et sur le transfert de l'ON à l'Institut de microtechnique (IMT) et au Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) (dossier clos);

- Suivi du rapport à l'appui d'un projet de loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP) (dossier renvoyé en commission);
- Suivi du rapport à l'appui d'un projet de loi concernant le permis de conducteur de machines de travail et en réponse à la motion Jean-Claude Baudoin 00.113, du 20 mars 2000, "La sécurité au travail: une obligation pour tous?" (dossier clos);
- Suivi du rapport d'information concernant l'analyse de la situation économique, la stratégie en matière de promotion économique et ses structures (dossier à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de janvier 2009);
- Suivi de l'intégration du DEN (Développement économique Neuchâtel Sàrl) au service de l'économie (dossier clos).

2.5. Activités / Réalisations

Prestations

Le suivi des temps d'activité, opérationnel au sein du secrétariat général depuis juillet 2004, a été gelé en 2008. L'opportunité d'en reprendre la gestion sera évaluée au terme du projet en cours de mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Autorité de recours

La gestion des recours a été transférée le 31 mai 2007 au service juridique de l'Etat de Neuchâtel. Les statistiques se trouvent désormais dans le rapport de gestion du Département de la justice, de la sécurité et des finances.

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2008, le Département de l'économie, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Affaires enregistrées en 2008	35
Affaires pendantes au 31 décembre 2007	10
Affaires liquidées en 2008	39
- dont admises	3
- dont mal fondées	21
- dont irrecevables	3
- dont classées/retirées	12
Affaires pendantes au 31 décembre 2008	6

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2008 s'est élevé à 35. Il y a donc eu une diminution du nombre de plaintes enregistrées en 2008 par rapport à 2007 (59).

En regard des 382 dossiers reçus par l'office des faillites en 2008 et des 162.207 réquisitions enregistrées au total par celui des poursuites, ce chiffre apparaît comme très faible et reflète également la qualité des décisions rendues par les offices de notre canton.

Observatoire cantonal / Division O du CSEM

L'Observatoire cantonal a été intégré au Centre suisse d'électronique et de microtechnique S.A. (CSEM) le 1^{er} juillet 2007, conformément au décret y relatif du 25 avril 2007. Le bouclage des comptes a été contrôlé par le contrôle cantonal des finances au moment du transfert et les conclusions publiées en annexe du rapport de gestion 2007 du département de l'économie.

Comme mentionné en page 142 de ce rapport, une provision au bilan de 319.870,07 francs avait été constituée. Cette provision correspondait d'une part au solde des engagements antérieurs au transfert (289.870,07 francs), d'autre part à une provision pour risques et moins-values (30.000 francs).

Au 31 décembre 2008, cette provision au bilan a été soldée et le solde (4496,78 francs) comptabilisé dans les revenus du secrétariat général du DEC, rubrique 439850 Recettes diverses. Une facture de 10.443,35 francs a par ailleurs été amortie dans les charges, rubrique 330010 Pertes sur débiteurs. En résumé, l'intégration de l'ON au CSEM boucle avec une charge nette non provisionnée de 5946,57 francs.

Le rapport annuels du CSEM et de sa division O est disponible à l'adresse www.csem.ch/fs/annualreports.htm.

SECTEUR ECONOMIE ET TOURISME

3. SERVICE DE L'ECONOMIE

3.1. Missions

La mission du service de l'économie (NECO) a été définie sur la base du contenu du rapport 06.039 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à l'évaluation de la stratégie, des résultats, des instruments et des structures de la promotion économique neuchâteloise, du 13 septembre 2006, dont les principaux points sont rappelés ci-après:

- Favoriser le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale;
- Promouvoir le rayonnement et les intérêts généraux du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique extérieure;
- Régler les conditions d'exploitation des établissements publics et l'exercice du commerce dans le canton;
- Fournir aux autorités cantonales et communales, ainsi qu'à la collectivité dans son ensemble, des informations statistiques pertinentes.

Au 1^{er} janvier 2008, la mission a été complétée par la gestion administrative du registre du commerce.

3.2. Objectifs de l'année

Les objectifs de NECO sont définis dans un plan stratégique pour la période 2008 à 2010. Les principales réalisations de l'année sous revue sont résumées ci-après.

Au niveau de la promotion de l'économie:

- Contribution à la définition d'une stratégie de promotion économique valorisant le savoir-faire et les compétences en matière de formation, recherche et d'innovation, en veillant à l'adapter systématiquement à l'évolution de l'environnement, rédaction du rapport quadriennal sur l'état de l'économie;
- Amélioration des interactions entre les organismes actifs dans le secteur du capital-risque pour en améliorer la disponibilité au service de l'innovation neuchâteloise;
- Mise en œuvre d'un processus simplifiant la prise de décisions, notamment sur les dossiers fonciers impliquant les communes.

Au niveau de la politique régionale:

- Codification des nouvelles dispositions en matière de politique régionale et coordination des actions, afin de susciter la remontée de projets des domaines de la microtechnique, du tourisme, de l'énergie, de l'agriculture et en lien avec la réforme des institutions;
- Elaboration d'un processus pour analyser, financer et suivre les projets déposés auprès de l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:);
- Mise en œuvre du volet BEJUNE;
- Contrôle de la gestion de l'enveloppe financière attribuée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans le cadre du programme pluriannuel à la coopération transfrontalière (INTERREG IV).

Au niveau du rayonnement du canton:

- Activation des relations avec les acteurs et partenaires principaux externes et les entreprises localisées dans le canton;
- Intégration des acteurs privés dans la commission consultative en matière de stratégie de promotion économique;
- Participation en qualité de représentant de l'Etat dans divers conseils, comités, commissions et autres délégations stratégiques.

Au niveau du tourisme:

- Elaboration du rapport d'information sur la stratégie en matière de tourisme;
- Traitement des dossiers des parcs régionaux naturels de Chasseral et du Doubs en vue du dépôt de leur candidature auprès de la Confédération;
- Définition d'une gouvernance politique et administrative visant à traiter les dossiers des projets touristiques dans le respect de la stratégie du Conseil d'Etat.

3.3. Ressources

En 2008, NECO comprenait une dotation de 20.9 équivalents plein temps (EPT), répartie comme suit:

Direction et état-major du service	3,0
Office du développement économique et régional	3,7
Office de la statistique	3,5
Office du commerce	5,9
Office du registre du commerce	4,8
Total	20,9

3.4. Evénements principaux

Stratégie de promotion économique

Le Conseil d'Etat a confié début 2008 au Département de l'économie, avec l'appui de NECO, la préparation de la réflexion en matière de stratégie de promotion économique qui a abouti à une réorientation de cette dernière basée sur trois volets:

- Favoriser le développement des entreprises et acquérir de nouveaux projets

Ce volet intègre les logiques d'implantation et de soutien à la création, développement et accompagnement administratif des entreprises.

- Valoriser le transfert technologique en micro et nanotechnologie et énergie

Ce deuxième volet devient l'axe fort de la promotion économique, celui de l'innovation et du transfert de technologies, celui de la mise en valeur des produits issus des instituts de recherche situés à Neuchâtel ou fruits de la créativité des entreprises qui y sont localisées, avec comme ambition d'ancrer et d'essaimer ces derniers sur notre territoire.

- Développer les sources de financement

Il s'agit pour l'essentiel de rendre attractif Neuchâtel aux yeux des acteurs du capital-risque ou de nouveaux investisseurs et de transférer une part des moyens attribués à l'acquisition d'entreprises en faveur du transfert de technologies.

Les réflexions menées dans le cadre de la réorientation stratégique sont développées dans le rapport d'information 08.049 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'analyse de la situation économique, la stratégie en matière de promotion économique et ses structures, du 29 septembre 2008.

Stratégie tourisme

En vertu des compétences du Conseil d'Etat de promouvoir et de coordonner le développement du tourisme dans le canton, le Département de l'économie et le Département de la gestion du territoire avaient confié, en 2004, un mandat au bureau ARW Dr Peter Furger SA à Viège pour analyser le potentiel touristique du canton et de ses régions et définir un concept de développement du tourisme ainsi que les équipements nécessaires.

Après que les principaux éléments stratégiques proposés par l'expert furent acceptés par le Conseil d'Etat, le rapport intitulé "Le tourisme dans le canton de Neuchâtel – Eléments principaux d'un concept cantonal de développement touristique" a été rendu public en décembre 2007.

Partant du constat que le canton de Neuchâtel bénéficie de nombreux atouts sur le plan touristique mais manque de notoriété pour les exploiter, l'étude propose une stratégie de développement articulée autour de la thématique du Temps et deux axes principaux: l'Espace du Temps et les Rondes du Temps. L'Espace du Temps, qui se concentre sur l'espace urbain, constitue une porte d'accès marquante visant à affirmer une image forte sur une réalité socioculturelle, une activité humaine qui a marqué profondément l'histoire du canton et son caractère: son industrie horlogère mondialement réputée et ses prolongements microtechniques et nano techniques multiples. Quant aux Rondes du Temps, qui se réfèrent à l'espace périurbain et rural, elles constituent des itinéraires thématiques répartis sur tout le territoire qui symbolisent le temps que l'on s'accorde en jouissant des sites naturels et des curiosités diverses dans le cadre d'un tourisme doux et respectueux de l'environnement.

Dans le but de mettre en œuvre cette stratégie de développement touristique, les travaux préparatoires de NECO ont notamment consisté à affiner le concept, à mettre sur pied une structure organisationnelle faisant largement appel aux acteurs concernés et à entamer les premières réflexions concernant le contenu des deux axes stratégiques.

Les processus concernant l'organisation et la gestion des projets ont été présentés au groupe de pilotage (gouvernance politique) qui les a validés en septembre 2008 permettant ainsi le démarrage des travaux concrets.

A la fin de l'exercice, NECO a œuvré à la rédaction d'un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'un concept cantonal de développement touristique en vue d'informer le législatif sur les grands axes de la politique touristique conduite par le Conseil d'Etat. Ce document devrait être présenté au Grand Conseil lors de la session de février 2009.

Mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) au 1^{er} janvier 2008 a engendré de nombreux travaux. Au plan administratif, une convention-programme, fixant notamment les montants d'aides octroyées au canton de Neuchâtel, a été conclue avec le SECO. Au plan opérationnel, l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:) a été mandatée pour mettre en œuvre le volet cantonal de la NPR. La Coordination régionale de l'Arc jurassien (CRAJ) de l'Association arcjurassien.ch a été désignée pour assumer le rôle d'organisme de mise en œuvre du volet transfrontalier de la NPR. En outre, l'office du développement économique et régional (ODER) a participé aux travaux d'adaptation à la LPR d'un outil de controlling et de monitoring baptisé CH-MOS et s'est doté, à l'interne, d'un système d'évaluation des projets soumis au titre de cette loi. Au plan législatif enfin, un projet de loi d'exécution de la LPR et son rapport à l'appui ont été rédigés; ils seront soumis au vote du Grand Conseil au courant du premier semestre 2009.

Travaux relatifs à l'intégration au sein de l'administration cantonale de Développement Economique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl

La réorientation stratégique a également nourri la réflexion en matière de structures, la deuxième partie de l'exercice sous revue ayant été consacrée à l'alignement stratégique de la structure de promotion économique et à son intégration au sein de NECO.

Jusqu'à fin 2008, les prestations opérationnelles en matière de promotion économique exogène ont été gérées par Développement Economique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl tandis que celles à l'attention des entreprises endogènes par NECO.

Cette situation a engendré d'importantes difficultés de coordination, un échange d'information très limité, une méconnaissance par les acteurs du terrain de la réflexion en cours au niveau stratégique et une duplicité des portes d'entrée pour les entreprises.

Il convenait donc de regrouper les deux types de prestations pour favoriser l'accessibilité, le partage et la maîtrise de l'information et rendre cohérent la stratégie et l'opérationnel permettant aussi un meilleur contrôle des prestations fournies.

La mission, les objectifs stratégiques et les prestations de la promotion économique ont ainsi été redéfinis. Sur cette base, une nouvelle organisation a été décidée, les prestations en matière de soutien à l'économie étant regroupées puis intégrées au sein de l'office de promotion économique (OPEN) à compter du 1^{er} janvier 2009.

LPCEP

Les travaux liés à la révision et à la fusion de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce ont été finalisés.

La nouvelle loi concernant la police du commerce et les établissements publics (LPCEP) a été adoptée à une très large majorité (84 voix contre 8) par le Grand Conseil, lors de sa séance du 2 septembre 2008.

Son entrée en vigueur, initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2009, a été reportée en raison d'un référendum déposé le 8 décembre 2008. La votation populaire aura lieu dans le courant du premier semestre 2009.

3.5. Activités / Réalisations

Représentations et commissions

Compte tenu du développement des partenariats avec d'autres cantons, respectivement l'économie privée, NECO a été actif sur de nombreux dossiers. En qualité de représentant du Conseil d'Etat ou du Département de l'économie, il a participé à de nombreuses commissions, groupes de travail et autres conseils d'administration, ce qui a représenté un travail important en termes de préparation et de participation à des séances. Cela a favorisé une vue globale appréciable et utile, nourrissant les réflexions menées. Les actions entreprises sont développées dans les chapitres suivants. La liste ci-dessous dresse un aperçu des principales représentations et commissions assumées:

Au niveau intercantonal

- Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), y compris le groupe de travail des chefs de service;
- Development Economic Western Switzeland (DEWS), présidence;
- Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT), trésorerie;
- Communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM (CCSO);

- Plates-formes technologiques (clusters) de la CDEP-SO, présidence;
- Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME);
- Conférence des services cantonaux de politique régionale (PR);
- Arcjurassien.ch;
- Coordination régionale Arc jurassien (CRAJ), présidence;
- Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

Au niveau cantonal

- Société coopérative Neuchâtel Interface PME;
- Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices;
- Tourisme Neuchâtelois;
- Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:).

Conseils d'administration

- Silatech SA;
- ARESA Aéroport régional des Eplatures SA.

En outre, NECO a participé en 2008 à plusieurs autres commissions et groupes de réflexion, notamment:

- Organes de mise en œuvre de la stratégie en matière de développement touristique;
- Conseil économique stratégique;
- Comité de pilotage d'un bâtiment de la microtechnique;
- Commission de réflexion concernant la création d'une nouvelle centrale électrique à gaz;
- Commission tripartite cantonale chargée de l'observation du marché du travail;
- Communauté de travail pour l'aménagement du territoire.

De "Location Switzerland" à Osec

Osec aide les entreprises suisses à développer leurs activités à l'étranger en proposant des actions de promotion économique ciblées.

Selon les vœux du Parlement fédéral, Osec regroupe depuis le 1^{er} janvier 2008 sous un même toit les mandats de prestations qui lui ont été confiés (la promotion des exportations, des importations et des investissements) et la promotion de la place économique suisse à l'étranger.

Dans le prolongement des travaux du groupe de travail "*Promotion de l'image de la Suisse*", la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a validé en juin 2008 un modèle de coopération avec cette association qui a pris la forme d'un mandat de prestations co-signé par la Confédération et les cantons.

Cette convention de prestations couvre la période 2008 – 2011 et prévoit qu'elle assume, en plus de la promotion de la place économique suisse à l'étranger, la promotion des conditions d'implantation des entreprises sur des marchés choisis en Suisse en collaboration avec les cantons.

Ce modèle de coopération laisse aux cantons qui le souhaitent la liberté d'assurer une promotion économique autonome à leur profit. Cette liberté découle de la préexistence dans certains cantons, notamment celui de Neuchâtel, d'une structure de promotion économique antérieure à celle de la Confédération.

Collaboration Suisse occidentale

CDEP-SO

La conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2008, tandis que le groupe de travail des chefs de service, l'organe opérationnel de cette conférence, s'est réuni à six reprises. Les principaux thèmes abordés furent les réflexions en matière de structure commune d'acquisition et de promotion de l'image de la région de Suisse occidentale à l'étranger, ainsi que la conclusion de mandats de prestations avec les organes exécutifs des plates-formes technologiques AlpicT, BioAlps et Micronarc.

La structure commune aura pour objectifs de:

- Stimuler les agents du réseau et répondre de leur activité et de leurs résultats vis-à-vis des cantons membres;
- Assurer une totale transparence de l'information sur les contacts noués par le réseau en la rendant accessible à tous les membres de la structure en même temps;
- Mettre en œuvre l'image associée à la structure de promotion économique commune par la déclinaison de plusieurs supports promotionnels;
- Assurer une coordination entre les offres émanant des cantons pour les projets de très grande envergure.

Les grandes lignes de cette future structure, telles qu'exposées ci-dessus, requièrent encore un important travail de mise en œuvre, notamment en lien avec l'établissement d'un projet de budget, la fixation des règles de financement entre les cantons, la définition des marchés à prospecter, le nombre d'agents à engager, etc.

Naturellement, les cantons membres du réseau commun d'acquisition conserveront une totale indépendance dans la conduite stratégique de leurs organisations cantonales d'implantation.

Le calendrier des travaux y relatif prévoit de présenter début 2009 un modèle définitif à la conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) pour validation politique, de mettre à contribution durant l'année 2009 les personnes actives dans le terrain et de lancer le 1^{er} janvier 2010 la nouvelle structure.

DEWS

Développement Economique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl a participé en 2008 au comité de l'Association Development Economic Western Switzerland (DEWS), entité responsable de représenter la région constituée par les cantons de Vaud, Neuchâtel, Valais et Jura sur des marchés étrangers cibles dans le but d'identifier des entreprises susceptibles de s'implanter dans notre région (cf. chapitre 4 DEN Sàrl).

Association CapitalProximité

Cette association constitue une plate-forme de rencontre entre investisseurs et entreprises qui recherchent des moyens de financement. En 2007, il avait été décidé d'interrompre le soutien forfaitaire accordé vu l'absence de résultat pour notre canton, tout en laissant la possibilité d'étudier un soutien lié aux résultats enregistrés.

La redéfinition par CapitalProximité d'un nouveau plan d'actions, la reconduction du soutien financier du canton de Vaud et les échanges entretenus dans le courant de l'année 2008 ont incité le Département de l'économie à reconsidérer sa position, en accordant à cette association un soutien basé sur les résultats enregistrés.

Association Relève PME

En 2008, le Département de l'économie est devenu membre partenaire de cette association en versant une contribution financière annuelle de 5000 francs, dans le but de promouvoir l'esprit d'entreprise et de sensibiliser les entrepreneurs à la transmission d'entreprises.

La mission de cette association complète le panel des prestataires de service en faveur des entreprises et entrepreneurs neuchâtelois.

Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT)

La FFSRT, qui a son siège à Genève (Plan-les-Ouates), a été créée en 2006 pour promouvoir la coopération, la concertation et le partenariat franco-suisse en matière de recherche scientifique et technologique, principalement au niveau transfrontalier et dans la perspective de l'espace européen de la recherche, en y associant d'autres régions limitrophes et en encourageant les efforts de recherche et de développement de certaines thématiques d'intérêt commun et débouchant, dans toute la mesure du possible, sur des applications, sources de développement économique.

Le chef du Département de l'économie assume la fonction de trésorier de la fondation, NECO la préparation des dossiers y relatifs.

GINNOV, antenne neuchâteloise de la communauté d'action de Suisse occidentale pour le perfectionnement professionnel et la promotion des techniques CIM (CCSO)

Durant l'année 2008, et dans le cadre de son mandat, cette antenne a réalisé les activités suivantes:

- Participation à cinq réunions du conseil de direction du CCSO pour développer la nouvelle plate-forme pour l'innovation Platinn et les indicateurs de suivi de ses activités;
- Rencontres et échanges entre les membres du réseau CCSO et construction de la "Corporate identity";
- Prospection et sensibilisation des entreprises à l'innovation par la promotion des activités du CCSO auprès de différents organismes dans le but de se faire connaître par le plus grand nombre d'entreprises;
- Pré-analyse des besoins des entreprises, conseils, proposition et montage de projets de soutien auprès de dix-huit entreprises neuchâteloises (trois entreprises n'ont pas donné suite au premier contact, six entreprises sont encore dans la phase de pré-analyse et neuf entreprises ont été prises en charge par un projet fonds CCSO).

Plates-formes microtechniques

Comité directeur des plates-formes de Suisse occidentale

Le comité directeur des plates-formes s'est réuni à six reprises durant l'année 2008, à chaque fois dans un autre canton membre de la CDEP-SO.

L'accent a été mis sur l'élaboration de mandats de prestations entre les trois différentes plates-formes et la CDEP-SO. Ces mandats ont été signés au mois de décembre. Les outils nécessaires ont donc été mis en place pour permettre de réaliser, dans des conditions optimales, les objectifs visés dans le volet intercantonal de la convention-programme conclue le 25 juin 2008 entre la Confédération suisse et le canton de Vaud (canton responsable).

D'autre part, le comité directeur a approuvé les différents comités d'experts proposés par les plates-formes, de même que les budgets et les plans d'actions 2009. Des mesures de coordination et de formalisation ont également été prises pour contrôler l'activité des plates-formes.

Enfin, la réflexion a également porté sur la charte graphique des sites des plates-formes et un mandat externe a été confié par la CDEP-SO pour mettre en place un site Intranet susceptible de permettre

de gérer, notamment, l'importante documentation générée dans le cadre du comité directeur des plates-formes.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable vis-à-vis de la Confédération de la bonne gestion de cette plate-forme active dans le domaine de la promotion des micro- et nanotechnologies. Celle-ci, créée en 2007, a véritablement trouvé ses marques en 2008. En effet, un comité d'experts a été mis en place; il est composé de personnalités représentatives des instituts de recherche et formation et d'entreprises actives dans le domaine des micro- et nanotechnologies. Ce comité d'experts s'est réuni à 3 reprises. Il a fixé les grands axes d'actions de la plate-forme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2009 présenté par le secrétariat exécutif et proposé au comité directeur des plates-formes. Des réflexions ont déjà eu lieu pour le plan d'actions 2010, tant il est vrai que l'organisation de séminaires internationaux, par exemple, nécessite des efforts à moyen terme.

Micronarc a soumis son rapport d'activités 2008 au comité directeur des plates-formes pour approbation en début 2009, et a participé activement, au travers de son secrétariat exécutif, aux travaux du comité directeur. Un contrat de prestations entre le secrétariat exécutif et la CDEP-SO a été signé en décembre 2008.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable vis-à-vis de la Confédération pour la gestion de cette plate-forme active dans le domaine du bio-médical.

Durant l'année 2008, cette plate-forme a cherché à adapter sa structure juridique (association) aux exigences de la LPR.

BioAlps a soumis son rapport d'activités 2008 au comité directeur des plates-formes pour approbation en début 2009 et a participé activement, au travers de son secrétariat exécutif, aux travaux du comité directeur. Un contrat de prestations entre le secrétariat exécutif et la CDEP-SO a été signé en décembre 2008.

AlpicT

Le canton de Genève est le canton responsable vis-à-vis de la Confédération pour la gestion de cette plate-forme active dans le domaine des technologies des télécommunications.

AlpicT a soumis son rapport d'activités 2008 au comité directeur des plates-formes pour approbation en début 2009 et a participé activement, au travers de son secrétariat exécutif, aux travaux du comité directeur. Un contrat de prestations entre le secrétariat exécutif et la CDEP-SO a été signé en décembre 2008.

Cautionnement romand

Généralités

Les structures actives dans le cautionnement ont fait l'objet d'une réorganisation en profondeur dans le courant de l'année 2007. Ainsi, l'année 2008 a constitué le premier exercice complet pour la Coopérative romande de cautionnement - PME et son antenne neuchâteloise la Société coopérative NEuchâtel Interface PME.

NEuchâtel Interface PME dispose d'une limite de compétence de 150.000 francs, tandis que la Coopérative romande de cautionnement - PME traite toutes les demandes dépassant cette somme jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

NECO représente le canton de Neuchâtel dans les deux entités. L'assemblée générale 2008 de la Coopérative romande de cautionnement - PME s'est tenue en décembre dans notre canton.

Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME)

Le conseil d'administration de la Coopérative romande de cautionnement – PME s'est réuni à 12 reprises en 2008 et a traité par voie électronique plusieurs dossiers.

Les engagements de la CRC-PME dans le canton de Neuchâtel s'élèvent, au 31 décembre 2008, à 4.026.056 francs représentant 45 dossiers. Sur ces 45 dossiers, 8 bénéficient de la réassurance du canton de Neuchâtel, ce qui correspond à des engagements, au 31 décembre 2008, de 451.250 francs.

Le capital social de la CRC-PME s'élève à 10.400.000 francs dont 900.000 francs ont été apportés par le canton de Neuchâtel. Sur ces 900.000 francs de parts sociales, 899.000 francs proviennent de l'ancien organisme de cautionnement neuchâtelois ONCM et 1000 francs de l'Etat de Neuchâtel.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME

Le canton de Neuchâtel finance à concurrence d'une somme de 45.000 francs le budget de fonctionnement de cette coopérative. Un mandat de prestations a été conclu en octobre 2008 pour les quatre prochaines années, donnant une assise à l'activité de ce prestataire de service.

Le conseil d'administration de la Société coopérative NEuchâtel Interface PME s'est réuni à 9 reprises en 2008 pour traiter les demandes déposées.

Au cours de l'année 2008, 27 demandes ont été déposées, dont 11 ont été acceptées pour un montant total de 1.640.000 francs.

Au niveau des activités de promotion, l'année 2008 a permis à l'antenne neuchâteloise d'être présentée à divers partenaires bancaires, ainsi qu'à Neode Parc scientifique et technologique SA et Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices.

Neode Parc scientifique et technologique SA

Sise à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, Neode a pour but de promouvoir la culture de l'innovation, favoriser le renouvellement du tissu économique du canton par l'apport de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée et d'encourager le transfert de technologies entre les écoles, les instituts de recherche et le monde de l'économie, afin de stimuler la création et le développement d'entreprises de haute technologie.

L'Etat de Neuchâtel est à la fois actionnaire minoritaire (9,25%) et principal bailleur de fonds de Neode, au travers d'une subvention annuelle de 900.000 francs, conformément à un mandat de prestations arrivant à échéance au terme de l'année 2008.

Neode fonctionne sur le principe de l'incubateur offrant une aide en amont aux projets et aux entreprises directement issues des activités de recherche grâce à une structure d'accueil et d'accompagnement temporaire favorisant leur démarrage et leur croissance jusqu'à leur prise d'autonomie par la création de nouvelles sociétés. Neode contribue également à favoriser les contacts entre les institutions actives dans la recherche et le développement et les entreprises existantes. En apportant son aide aux jeunes entreprises à peine formées à devenir des sociétés indépendantes, Neode favorise l'esprit d'entreprise dans notre canton.

En 2008, Neode abritait 31 entreprises représentant 85 emplois à plein temps.

En mai 2008, les actionnaires de Neode ont accepté de:

- Poursuivre la mise en place d'un parc scientifique et technologique incluant les trois volets suivants: centre de recherche et de développement, incubateur et pépinière d'entreprises, ainsi qu'un parc industriel high tech;
- Confirmer l'expérience pilote vécue avec Alliance (consortium financé par la Confédération regroupant l'EPFL, l'UNIGE, l'UNIL, l'UNINE, USI, le CHUV, les HUG, la HES-SO, la SUSPI et Swissmen) qui permet de mettre en réseau le savoir académique et celui des entreprises, créant dans le bâtiment sis à La Chaux-de-Fonds une structure de guichet unique pour l'innovation PME dans le but d'assurer un relais entre les divers acteurs de l'innovation (chercheurs et entreprises).

La conclusion d'un nouveau contrat de prestations entre l'Etat de Neuchâtel et Neode a été finalisée à fin 2008. Ce document, élaboré sur la base du repositionnement stratégique précité, expose les objectifs assignés à Neode (qualitativement et quantitativement mesurables) et la manière dont l'Etat assume la prise en charge des loyers des locaux vacants.

Il convient encore de préciser que les besoins actuels et futurs de Neode en matière de locaux sur le site de Neuchâtel sont intégrés à la réflexion en cours concernant la construction du bâtiment de la microtechnique.

Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Finergence a pour but d'apporter tout soutien nécessaire, notamment financier et matériel, aux projets agréés par Neode et d'en favoriser le financement et réalisation. Elle peut également apporter tout soutien nécessaire à des projets à caractère novateur, scientifique et technologique, issus d'instituts de recherche et de l'industrie.

Les notions de financement et de coaching – avec comme acteur principal Neode – sont fortement liées l'une à l'autre. Elles sont complémentaires et doivent être appréciées en parallèle. Finergence fournit, sous la forme de prêts le capital initial (seed-money) nécessaire à démontrer la faisabilité d'un projet, la validité d'une idée, son potentiel de mise sur le marché, tout au début du processus, en amont de l'intervention d'autres partenaires financiers tels qu'organes de subventionnement, de capital-risque, investisseurs, etc. Lorsque le jeune entrepreneur n'est pas issu de Neode, les prestations de cette fondation peuvent également consister en une aide pour les différentes démarches que nécessite tout nouveau projet (établissement du plan d'affaires, validation de brevets notamment).

Depuis sa création, Finergence a poursuivi son action guidée uniquement par les éléments constitutifs et son but social, sans contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel, principal bailleur de fonds.

Cette lacune sera réparée, puisque les négociations en vue de la conclusion d'un mandat de prestations entre les parties précitées ont abouti à fin 2008. Les objectifs sont désormais précisés, ils sont mesurables et impliquent de manière synallagmatique le versement d'une subvention assurant à cette fondation des moyens permettant de soutenir des projets prometteurs.

Parmi les projets évalués durant l'année 2008, trois ont répondu aux critères d'octroi fixés par le règlement de la fondation et la grille d'évaluation adoptée en 2007. Ils ont bénéficié chacun d'un prêt de 100.000 francs. Par ailleurs, un prêt complémentaire de 100.000 francs a été octroyé à une entreprise pour réaliser la seconde étape de son projet; un troisième prêt complémentaire de 50.000 francs a également été accordé à une autre entreprise pour finaliser son projet.

Depuis 2003, Finergence a soutenu la création de 15 projets au travers du versement de prêts totalisant environ 1,6 millions de francs. Une entreprise, qui avait bénéficié d'un prêt de 60.000 francs, a été déclarée en faillite. L'assainissement d'une autre a entraîné une perte de 38.528 francs. Par ailleurs, deux prêts ont été entièrement remboursés, deux autres partiellement et deux partiellement convertis en actions.

Ce résultat s'explique notamment par une limite d'intervention insuffisante (100.000 francs), le fait qu'il n'existe pas forcément une réserve connue de bons projets et un positionnement imprécis.

L'augmentation du plafond d'intervention à 500.000 francs et la conclusion pour la période 2009 – 2011 du mandat de prestations précité devraient contribuer à améliorer le résultat.

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)

La FSRM, qui a son siège à Neuchâtel, et qui a fêté ses 30 ans en 2008, offre des prestations hautement appréciées dans le domaine du perfectionnement professionnel des ingénieurs de l'industrie microtechnique et des instituts de recherche. Elle dispose également d'un réseau de relations très étendu et joue un rôle important dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse. Le transfert de technologie constituant l'axe stratégique fort en matière de promotion économique, il a été décidé, de conclure un mandat de prestations avec la FSRM, en vue de formaliser les nombreuses prestations qu'elle rend déjà et de

compléter le catalogue par de nouvelles prestations utiles aux objectifs liés au transfert de technologies. Le contrat a été signé en décembre 2008.

Ces activités complètent celles que la FSRM accomplit en tant que secrétariat exécutif de la plateforme Micronarc.

Elles consistent notamment en une veille technologique et un appui au Conseil d'Etat pour les questions touchant la microtechnique.

Pôles de développement économique et terrains

NECO, en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et les communes concernées, a poursuivi les travaux visant à mettre sur pied les différents pôles de développement économique du canton.

L'extension future du Pôle Littoral ouest (2^e étape) a été assurée par la signature, entre l'Etat et la ville de Neuchâtel, d'une promesse d'achat d'une surface de terrain de près de 70.000 m². Les démarches relatives à l'affectation de ces terrains à la zone d'activité économique et à leur équipement ont été entreprises. De nouvelles surfaces industrielles devraient ainsi être disponibles à cet endroit au début du deuxième semestre 2009. Afin de permettre la réalisation à terme d'une 3^e étape d'extension du pôle, des travaux de raccordement des équipements ont été exécutés en coordination avec l'agrandissement des locaux administratifs du groupe Celgene.

En ce qui concerne le Pôle de développement du Littoral est, un mandat a été confié à un bureau d'aménagement du territoire afin de déterminer en collaboration, avec la commune de La Tène, le site le plus adéquat pour son implantation.

Dans le but de mieux coordonner les démarches lors de la mise à disposition de terrains industriels, NECO, avec l'appui du service de l'aménagement du territoire, a élaboré le concept d'une cellule de gestion des pôles associant les différents services étatiques et communaux sur la base d'une structure à trois niveaux (politique, stratégique et opérationnelle). Ce concept a été présenté aux communes concernées qui ont fait part de leur intérêt à y participer. Les travaux se poursuivront en 2009.

En raison d'une situation conjoncturelle favorable, NECO a été sollicité à de nombreuses reprises par des entreprises souhaitant développer leurs activités. Parmi les projets présentés au cours de l'année 2008, il convient de citer notamment ceux des sociétés Patek Philippe SA, Montres Jaquet Droz SA et Vitogaz Switzerland AG auxquelles l'Etat de Neuchâtel a vendu des parcelles dans la zone industrielle des Eplatures, à La Chaux-de-Fonds, pour les deux premières, et, à Cornaux, pour la troisième. NECO a par ailleurs procédé à plusieurs réservations de surfaces industrielles dans les districts de Boudry, du Locle et du Val-de-Travers.

Tourisme et parcs naturels régionaux

Gouvernance

Depuis la création en 1996 de l'Association Tourisme Neuchâtelois, le chef du Département de l'économie est membre du comité et le service chargé des affaires économiques y participe à titre d'invité.

Suite à la création, le 1^{er} janvier 2008, de NECO, ce dernier traite les questions liées au tourisme.

Commissions

En vertu de sa tâche de représentation auprès des instances de Tourisme Neuchâtelois, NECO a participé, au titre d'invité, aux diverses séances du comité de l'association. Les principaux thèmes qui ont été abordés sont la révision de la loi sur le commerce, la mise en œuvre de l'étude "Le tourisme dans le canton de Neuchâtel – Eléments principaux d'un concept cantonal de développement touristique" et la création, dans le cadre d'un projet intercantonal de Nouvelle politique régionale

(Berne, Jura, Neuchâtel), d'une organisation de marketing unique pour la région des trois lacs et l'Arc jurassien.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'étude "Le tourisme dans le canton de Neuchâtel – Eléments principaux d'un concept cantonal de développement touristique", NECO a mis en place la structure organisationnelle chargée des travaux et les processus y relatifs.

L'organigramme est constitué de trois niveaux hiérarchiques (politique, stratégique et opérationnel). Le comité de pilotage, formé principalement des régions membres de l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:) en constitue la gouvernance politique. Il est présidé par le chef du Département de l'économie. Le comité stratégique et de coordination, présidé par NECO, comprend des représentants de ce service, du service de l'aménagement du territoire et du bureau des agglomérations et des régions, organe technique de l'association précitée. Quant à la partie opérationnelle, elle est constituée par deux commissions thématiques (Espace du Temps et Rondes du Temps) auxquelles sont rattachés divers groupes de travail et qui associent étroitement les régions.

Dans le cadre des travaux préparatoires, le comité stratégique et de coordination s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2008, afin notamment de mettre sur pied la structure organisationnelle et les processus de gestion des projets et d'entamer une réflexion sur les premiers éléments pouvant constituer l'Espace et les Rondes du Temps.

En septembre 2008, le comité de pilotage a validé l'organisation et les processus permettant ainsi aux travaux de mise en œuvre de l'étude de débiter officiellement.

Les parcs naturels régionaux comportant d'importantes synergies avec le développement économique durable et notamment le tourisme doux, NECO a reçu le mandat de suivre les projets Parc régional Chasseral et Parc naturel régional du Doubs. Cette tâche est effectuée en étroite collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature, le service de l'agriculture et celui de l'aménagement du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage des parcs présidé par le service de l'économie.

Dans ce domaine, le rôle de NECO consiste notamment à participer, en tant qu'invité, aux organes décisionnels des deux parcs, à apporter l'appui nécessaire aux structures administratives ainsi qu'un appui financier, participer aux demandes d'aides financières globales auprès de la Confédération ainsi qu'à l'élaboration des conventions-programme et des accords de collaboration intercantonaux.

Le dossier du Parc régional Chasseral, dont le périmètre concerne les cantons de Berne et de Neuchâtel, a été soumis le 31 janvier 2008 à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Sa candidature au titre de parc naturel régional a été acceptée le 29 août 2008 et la convention-programme signée le 2 décembre 2008.

Quant au projet Parc naturel régional du Doubs, il a été présenté à l'OFEV le 9 janvier 2009 par les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. En plus de son caractère intercantonal, il a la particularité d'être un parc transfrontalier de par sa proximité avec la France. Un comité de pilotage franco-suisse a été constitué au début de 2008 et est coprésidé par un vice-président du Conseil régional de Franche-Comté et le chef du Département de l'économie.

Office du développement économique et régional (ODER)

Secteur économie

En 2008, 15 projets ont bénéficié d'une aide dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale. Ils représentent un potentiel de plus de 600 emplois et des investissements de près de 156 millions de francs.

En outre, dans le cadre de ses activités de promotion du tourisme, l'ODER a soutenu d'une part 15 projets qui ont bénéficié d'aides financières et, d'autre part, a suivi plusieurs importants projets à caractère touristique dans diverses régions du canton.

Les tableaux qui suivent font état des aides globales accordées en vertu de la législation cantonale (rubrique "subvention tourisme" non comprise). Les chiffres des cinq dernières années sont également détaillés.

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise – nombre de projets, coûts des aides et investissements potentiels, par district, année 2008

District	Projets		Coûts des aides		Investissements potentiels	
	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	6	40,00	1.661.405	35,86	22.461.000	14,42
Boudry	2	13,33	212.500	4,59	19.000.000	12,20
Val-de-Travers	1	6,67	60.000	1,30	52.000.000	33,38
Val-de-Ruz	2	13,33	1.059.754	22,88	700.000	0,45
Le Locle	1	6,67	887.774	19,16	50.500.000	32,42
La Chaux-de-Fonds	3	20,00	751.153	16,21	11.124.000	7,14
Hors district	0	-	-	-	0	-
Totaux	15	100,00	4.632.586	100,00	155.785.000	100,00

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise – nombre de projets, coûts des aides et investissements potentiels, par district, de 2004 à 2008

District	Projets		Coûts des aides		Investissements potentiels	
	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	43	31,16	9.449.073	30,63	1.023.626.443	65,57
Boudry	18	13,04	5.319.773	17,24	50.929.270	3,26
Val-de-Travers	15	10,87	1.364.281	4,42	71.548.276	4,58
Val-de-Ruz	10	7,25	2.770.934	8,98	96.712.560	6,20
Le Locle	10	7,25	8.525.513	27,63	126.367.900	8,10
La Chaux-de-Fonds	40	28,99	3.290.281	10,67	191.247.442	12,25
Hors district	2	1,45	131.290	0,43	596.000	0,04
Totaux	138	100,00	30.851.145	100,00	1.561.027.891	100,00

Nombre de projets soutenus par les divers organismes participant aux actions de promotion économique

	2004	2005	2006	2007	2008
Activités industrielles et de services proches de la production	29	47	34	10	15
Projets d'entreprises hôtelières	0	0	0	1	0
Projets inter-entreprises	2	0	0	0	0
Projets touristiques et manifestations	15	12	10	14	15
NE-IPME (anciennement ONCM)	7	10	10	6	11
Neode	5	5	1	2	4
Finergence	4	6	1	2	3
Total projets soutenus	62	80	56	35	48

Fonds d'aide aux régions de montagne

Compte tenu de l'abrogation de la Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM) au 31 décembre 2007, il n'y a pas eu de nouveaux projets LIM, ni d'autorisation de mise en chantier anticipée, ni d'aide financière pour les secrétariats régionaux.

Par contre, l'année 2008 a vu 8 projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 6,2 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 1.115.300 francs.

MOYENS FINANCIERS DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DE 2003 à 2008

Rubrique comptable	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Biens, services et marchandises	441.721	767.462	495.042	845.822	619.747	1.127.404
Frais liés aux terrains industriels	502	324.328	90.000	395.800	207.800	727.310
Mandats, expertises, études	439.593	442.414	405.000	450.000	411.311	400.000
Frais de gérance et divers	1.627	720	42	22	636	94
Amortissements	0	0	0	0	0	656.371
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	0	0	0	656.371
Subventions accordées	11.299.952	9.848.605	7.315.796	6.500.898	5.065.888	5.224.186
Subsides divers aux communes	55.200	319.006	0	270.000	286.800	355.000
Mesures de soutien	8.099.067	6.542.084	4.028.916	4.656.648	1.999.588	2.500.000
Pertes sur cautionnements et prêts	685.000	954.000	1.618.500	126.000	675.000	132.586
Pertes s/cautions à office de cautionnement	0	4619	44.353	0	0	0
Création d'emplois	1.942.583	1.642.130	1.356.527	1.302.250	1.912.100	2.000.000
Subventions tourisme	518.102	386.766	267.500	146.000	192.400	236.600
Contributions	-649.000	0	-173.690	-15.524	-17.500	-13.551
Remboursement de subventions	-649.000	0	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	-173.690	-15.524	-17.500	-13.551
Total des charges	11.092.673	10.616.067	7.637.148	7.331.196	5.668.136	6.994.410
Promotion économique endogène						
Interreg	30.000	0	0	0	0	0
CSEM: Temps-Fréquence	0	0	0	0	650.000	1.300.000
Parc scientifique et technologique	1.199.891	1.200.000	1.200.000	1.080.000	1.200.000	1.200.000
Diverses institutions économiques	293.091	309.364	365.296	423.426	488.149	547.838
Total des charges	1.522.982	1.509.364	1.565.296	1.503.426	1.688.149	3.047.838
Promotion économique exogène						
Promotion économique NE-VD (Dews)	1.916.753	2.000.000	2.000.000	2.000.000	1.700.000	1.700.000
Développement économique Neuchâtel (DEN)	1.190.700	1.200.000	1.200.000	1.180.000	1.380.000	1.440.000
Total des charges	3.107.453	3.200.000	3.200.000	3.180.000	3.080.000	3.140.000
Coût total	15.723.108	15.325.431	12.402.444	12.014.622	10.436.284	13.182.247
Comptes de l'Etat (charges brutes)	1.588.287.825	1.665.595.366	1.723.688.487	1.755.114.700	1.789.367.700	1.843.027.600
Coût en % par rapport aux comptes	0,99%	0,92%	0,72%	0,68%	0,58%	0,72%

Politique régionale

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR) a fortement mobilisé l'ODER cette année.

Négociation d'une convention-programme avec le SECO

Sur la base du programme de mise en œuvre de la LPR pour la période 2008-2011 déposé par le canton en 2007, l'ODER a négocié, au cours du 1^{er} trimestre 2008, une convention-programme avec le SECO. Ce document fixe la participation fédérale à la mise en œuvre de la LPR dans le canton à 3,5 millions de francs d'aides à fonds perdus et à 14 millions de francs de prêts pour la période 2008-2011, des montants conditionnés à une participation équivalente du canton de même qu'à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention. Elaborée en cohérence avec les démarches entreprises dans les régions et agglomérations du canton dans le cadre de l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:), la stratégie cantonale de mise en œuvre de la LPR consiste à accroître la compétitivité du territoire en valorisant les potentiels économiques, culturels et environnementaux des régions et agglomérations, cela en concertation avec les acteurs publics et privés du développement et dans une perspective de durabilité. Dans le cadre de la LPR, elle vise cinq domaines d'action, soit la réforme des institutions, la consolidation du pôle neuchâtelois de la microtechnique, le développement des potentiels énergétiques locaux, la diversification du secteur agricole et l'attractivité nationale et internationale du canton à travers le tourisme.

La convention-programme signée avec la Confédération comporte aussi un volet intercantonal et un volet transfrontalier pour lesquels Neuchâtel a été désigné par les cantons partenaires comme canton responsable auprès de la Confédération. Le premier concerne les cantons de Berne, du

Jura et de Neuchâtel (BEJUNE) et appelle une participation financière de la Confédération de 1,495 millions de francs sur quatre ans. Il vise le transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises, le développement des services aux entreprises, le renouvellement des compétences et l'accroissement de leur visibilité, et enfin le renforcement de la coopération dans le tourisme.

Le second concerne les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, ainsi que le Nord vaudois. La Confédération y contribue à hauteur de 5,537 millions de francs entre 2008 et 2013, dans le cadre du programme France-Suisse d'Interreg IV. Dans ce cas, il s'agit de contribuer à un développement équilibré de l'Arc jurassien franco-suisse à même de produire, de manière innovante et performante, des valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales.

Mandat de prestations à l'Association Réseau urbain neuchâtelois (run:)

L'ODER a également œuvré à la rédaction d'un mandat de prestations entre l'Etat de Neuchâtel et l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:) exposant les missions, les prestations, les objectifs et le financement de cette dernière pour la période 2008-2011. Concrètement, ce document charge cette association d'assurer le management régional, de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches et de traiter et suivre les demandes d'aides. C'est donc au run: que sont adressées les demandes d'aides pour des projets LPR. Après l'instruction des dossiers et une première analyse, ils sont soumis au Conseil d'Etat, via l'ODER, pour décision. Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du mandat de prestations, l'ODER et le run: tiennent des séances de coordination mensuelles.

Mise en œuvre de la NPR

Fonds cantonal de politique régionale

Le tableau ci-dessous présente les ressources financières utilisées en 2008 dans le cadre de la nouvelle politique régionale.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal	2	1.415.000.—	625.000.—	790.000.—	-
Volet intercantonal	4	460.759.—	300.759.—	100.000.—	60.000.—
Volet transfrontalier	1	140'000.—	20.000.—	80.000.—	40.000.— *
TOTAL	7	2.015.759.—	945.759.—	970.000.—	100.000.—

* A noter que ce montant ne transite pas par le fonds

Comme pour les autres cantons, le démarrage de la mise en œuvre de la LPR est lent. En effet, la mise en place de processus de collaboration avec les organismes de développement désignés et les cantons partenaires exige du temps. Au niveau cantonal, hormis le financement de l'association run:, un seul projet a été soutenu. Les actions prévues au volet intercantonal suivent mieux leur cours, si ce n'est qu'elles ont débuté avec un peu de retard. Au niveau transfrontalier, seul le financement de la commission Coordination régionale de l'Arc jurassien (CRAJ) a été enregistré, mais l'examen de plusieurs projets a été entrepris.

Les retards constatés se résorberont en 2009, à mesure que les processus de préparation et d'analyses des demandes d'aides se roderont.

Participation à l'élaboration de CH-MOS

Le canton de Neuchâtel a participé, avec 15 autres cantons et le SECO, à l'adaptation au contexte suisse d'un outil informatique autrichien de controlling et de monitoring des aides LPR accordées. Il s'agit d'une base de données Access, transcrite en français pour le canton de Neuchâtel, qui permet à l'ODER de suivre l'évolution de la convention-programme et de répondre aux exigences du SECO en ce qui concerne les rapports annuels.

Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises, afin de déterminer les indicateurs communs à tous les cantons. Chaque canton a pu également transmettre ses propres indicateurs et besoins. La formation d'un représentant par canton achevée, les cantons ont reçu la base de données complète. Elle sera accessible aux organismes de développement régional, soit le run: et la CRAJ afin qu'ils enregistrent sur un même outil toutes les données liées aux projets éligibles dans le cadre de la LPR.

Relevons que le SECO a pris en charge le 50% du coût total de ce projet, le reste ayant été partagé entre les cantons associés, soit 5000 francs.

Élaboration des critères d'évaluation des projets

L'application de la LPR à l'échelle cantonale consiste notamment à évaluer des projets, afin de déterminer l'opportunité de leur octroyer une aide et, cas échéant, son montant. Pour élaborer une méthode d'analyse rigoureuse, un mandat a été confié à un bureau indépendant, spécialisé en économie régionale. Il en résulte un système d'indicateurs conforme aux principes et aux règles définis par la Confédération dans la LPR, cohérent avec les axes de développement définis dans la convention-programme conclue avec le SECO, et permettant d'apprécier les requêtes de manière objective et rapide et de déterminer le montant de l'aide cantonale et fédérale qui peut être octroyée à des projets.

En novembre 2008, le comité directeur de l'Association du Réseau urbain neuchâtelois run: a validé le système d'indicateurs proposé. Les demandes d'aides soumises au run: au titre de la LPR sont donc analysées sur cette base.

Pilotage du volet BEJUNE

Neuchâtel ayant été désigné comme canton responsable par ses partenaires bernois et jurassien auprès du SECO, l'ODER a également entrepris en 2008 le pilotage de la mise en œuvre de ce volet intercantonal de la convention-programme. A cet effet, une gouvernance à deux niveaux a été mise en place. Un comité politique, composé du directeur de l'économie publique du canton de Berne, du ministre de l'Économie, de la Coopération et des communes du canton du Jura et du chef du Département de l'économie neuchâtelois, assure le pilotage stratégique et agit comme organe décisionnel de l'attribution des fonds LPR. Il s'est réuni trois fois en 2008. Un comité technique, composé des responsables LPR des trois cantons et de représentants des services cantonaux de l'économie appuie ce comité politique et a la responsabilité des aspects opérationnels de la mise en œuvre, en particulier l'analyse des demandes d'aide. Il assure aussi la circulation des informations entre et au sein des entités cantonales responsables de la LPR et des projets et domaines liés, de manière à ce que les actions soient coordonnées et les doublons évités. Présidé par l'ODER, le comité technique s'est réuni une dizaine de fois en 2008.

Pilotage du volet transfrontalier

Neuchâtel a également été désigné comme canton responsable par ses partenaires bernois, vaudois et jurassien auprès de la Confédération pour le volet transfrontalier de la LPR, soit le programme Interreg France–Suisse dans l'Arc jurassien. C'est donc à ce titre que le canton de Neuchâtel préside la commission Coopération régionale Arc jurassien (CRAJ) de l'Association arcjurassien.ch. Son règlement d'organisation élaboré par l'ODER en collaboration avec le secrétariat de cette association, a permis de préciser les droits et obligations des différentes parties pour la gestion et le suivi de ce programme. Il institue notamment le comité politique de la CRAJ dont la mission est de préavisier les dossiers inscrits au comité de programmation Interreg IV.

La gouvernance du programme Interreg France-Suisse est quant à elle assurée par le comité de suivi (organe politique de pilotage du programme) et le comité de programmation (organe compétent pour affecter les fonds européens et fédéraux). Le comité de programmation est coprésidé par le représentant de la Franche-Comté et les présidents des coordinations régionales Arc jurassien et Bassin lémanique.

Affaires extérieures

Collaborations gouvernementales

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La CdC a été créée en 1993 dans le but d'améliorer la collaboration intercantonale après l'échec de l'EEE. La CdC a pour but de favoriser la collaboration entre les cantons dans leurs domaines de compétences propres et d'assurer, dans les affaires fédérales touchant les cantons, la coordination et l'information de ces derniers, plus particulièrement dans les domaines:

- Du renouvellement et du développement du fédéralisme;
- De la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons;
- De l'élaboration et de la préparation des décisions au niveau fédéral;
- De l'exécution des compétences fédérales par les cantons;
- De la politique extérieure et d'intégration.

En 2008, la CdC a examiné et pris position notamment dans les dossiers suivants:

- Négociations avec l'UE concernant un accord de libre-échange agroalimentaire et dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la sécurité des produits;
- Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public;
- Reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et la Roumanie.

L'année 2008 a également connu l'inauguration de la Maison des cantons. Les principales conférences de directeurs (CDIP, CDF, CCDJP et CDAS) sont désormais réunies sous le même toit, ce qui permettra aux cantons de collaborer entre eux et avec la Confédération de manière plus efficace et plus ciblée. La Maison des cantons est appelée à devenir un centre intercantonal de services et de compétences.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée la même année que la CdC, la CGSO regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Valais, Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. Depuis 2006, la CGSO s'est renforcée pour devenir une véritable plate-forme de concertation au niveau gouvernemental et positionner la Suisse occidentale comme une région solidaire et dynamique. En 2008, elle était présidée par le canton du Jura.

L'année 2008 a été marquée par l'adoption du programme de travail 2008–2011. Ainsi, en plus des activités régulières de la CGSO (suivi des séances, préparation de positions communes, échanges d'informations, tâches administratives, etc.), le comité de la CSGO a identifié six domaines d'activités qui seront approfondis au cours des prochaines années, soit:

- Adoption de la CoParl (convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et exécution des conventions intercantionales): accompagnement, suivi et coordination de la procédure d'adoption de la CoParl auprès des commissions des affaires extérieures des cantons concernés et de la Commission interparlementaire;
- Promotion des intérêts des cantons de la Suisse occidentale dans le cadre de la CdC, des conférences intercantionales et des instances fédérales et positionnement par rapport aux autres régions;
- Coordination entre la CGSO et les conférences spécialisées de Suisse occidentale;
- Intégration européenne: promotion des intérêts des cantons de Suisse occidentale;
- Mise en œuvre de l'ACI (accord cadre intercantonal): suivi dans les cantons de Suisse occidentale;
- Conventions programmes RPT: défense des intérêts financiers des cantons de Suisse occidentale.

Conférences spécialisées

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a été fondée en 1947 dans le but de promouvoir la coopération entre la Confédération et les cantons et de maintenir l'échange parmi les cantons en ce qui concerne les intérêts économiques. Ses décisions indépendantes permettent la prise de positions communes et efficaces par rapport aux dossiers fédéraux.

La CDEP s'engage dans différents groupes de travail et commissions et représente les demandes des cantons. Elle est également l'interlocutrice auprès de la Confédération et des médias pour toutes les questions touchant à l'économie. Le canton de Neuchâtel y est représenté par le chef du Département de l'économie, qui siège également au sein de son comité directeur.

En 2008, la CDEP a principalement traité des dossiers de promotion économique, de la stratégie de croissance, des PME et de l'innovation, ainsi que des changements structurels dans l'économie.

Coopération transfrontalière

Association arcjurassien.ch

Pour dynamiser la coopération transfrontalière franco-suisse et renforcer la concertation au sein de l'Arc jurassien suisse, la Conférence TransJurassienne-Suisse (CTJ-Suisse) a modifié, le 27 octobre 2008, ses statuts et son nom. Elle s'appelle dorénavant arcjurassien.ch.

Cette association regroupant les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura a pour but de renforcer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien, de coordonner la mise en œuvre du programme INTERREG France-Suisse dans cette région et de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien.

Conférence TransJurassienne (CTJ)

Après plusieurs années d'immobilisme, la coopération transfrontalière conduite dans le cadre de la CTJ a redémarré cette année. Ainsi le bureau de la CTJ, au sein duquel siège le chef du Département de l'économie, s'est réuni à deux reprises en 2008 et le Conseil de la CTJ a tenu une séance le 25 novembre 2008 à Besançon.

Les priorités pour les années 2008-2009 peuvent se résumer ainsi:

- Formation: mise en place d'une plate-forme de formation transfrontalière sur l'Arc jurassien qui répond à l'objectif d'avoir une approche cohérente et organisée de la qualification et de l'emploi sur la zone frontalière de l'Arc jurassien;
- Développement économique et emploi: afin de favoriser un développement économique équilibré sur la zone transfrontalière, une attention particulière sera portée à la promotion de la bi-localisation des entreprises;
- Transports: prise en compte de l'ensemble des moyens de transports dans l'Arc jurassien franco-suisse. Actions spécifiques pour le développement des liaisons ferroviaires franco-suisse, tant au niveau des relations TGV que du trafic régional;
- Sécurité: mise sur pied de groupes de travail qui sont chargés de l'analyse des risques sous l'angle transfrontalier en vue d'optimiser les collaborations transfrontalières dans leur double aspect sécurité (harmonisation des accords de secours) et santé (épizootie).

Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron

L'aire de proximité Mont d'Or – Chasseron a abordé les thèmes du transport (lignes ferroviaires régionales, TGV, de la plate-forme douanière), du tourisme (organisation de bourse d'échanges, soutien à des projets spécifiques), ainsi que la problématique de la formation.

Renforcement des relations bilatérales avec la Franche-Comté

Afin de renforcer les relations entre le canton de Neuchâtel et la Franche-Comté, le préfet de Franche-Comté et la présidente de la Région de Franche-Comté ont été invités dans le canton de Neuchâtel cette année. Cela a permis de dissiper des malentendus et d'envisager des collaborations plus étroites. D'autres rencontres sont programmées.

Affaires européennes

Voyage à Bruxelles

Le Conseil d'Etat, des membres de la commission des affaires extérieures du Grand Conseil et des représentants du comité de l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:) se sont rendus à Bruxelles du 30 janvier au 1^{er} février 2008. Ce voyage a été effectué dans le but de s'informer sur les grands enjeux européens du moment, sur le rôle des régions dans le processus d'intégration européenne, sur la politique européenne de la Suisse, ceci grâce à une série d'entretiens avec des représentants du Parlement européen, de la Commission européenne, de régions européennes et de la Mission suisse auprès de l'Union européenne.

Rencontre avec l'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse

L'ambassadeur de l'Union Européenne, M. Reiterer, a été reçu à Neuchâtel le 27 mars 2008. Cette visite a été l'occasion d'échanger des informations notamment sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne ainsi que sur les accords bilatéraux.

Rencontre avec la Commissaire de la DG-Regio

La commissaire européenne en charge de la politique régionale a été reçue par une délégation de la CdC le 10 novembre 2008. Le chef du Département de l'économie participait à cette réunion en tant que représentant des cantons de Suisse occidentale.

La discussion avec La Commissaire européenne a porté sur les thèmes suivants:

- Le rôle des cantons dans la politique européenne de la Suisse;
- Les expériences de coopération transfrontalière avec l'UE – thèmes, problèmes, avenir;
- Comment accroître le dynamisme dans les relations entre la Suisse et l'UE? Quel rôle les régions européennes et les cantons suisses peuvent-ils jouer dans ce contexte?

ARE (Assemblée des Régions d'Europe)

L'Assemblée des Régions d'Europe (créée en 1985) est le plus large réseau indépendant de régions européennes. Forte de plus de 270 régions issues de 33 pays et 16 organisations interrégionales, la mission de l'ARE est:

- De promouvoir le principe de subsidiarité et la démocratie régionale;
- D'accroître l'influence politique des régions auprès des Institutions européennes;
- De soutenir les régions dans le processus de l'élargissement de l'Europe et de la mondialisation;
- D'encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

L'assemblée générale de l'ARE s'est tenue à Tampere (Finlande) du 12 au 14 novembre 2008.

CPLRE (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe)

Le CPLRE est composé des représentants locaux et régionaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. C'est un organe consultatif qui conduit des activités ayant pour objectif de:

- Promouvoir la démocratie locale et régionale;
- Promouvoir la coopération entre collectivités locales et régionales;
- Maintenir, dans le domaine de ses compétences, des contacts avec les organisations internationales, dans le cadre de la politique générale des relations extérieures du Conseil de l'Europe.

Le chef du Département de l'économie est membre de la délégation suisse.

Affaires fédérales

Collaboration avec la députation aux Chambres fédérales

Depuis cette année, la déléguée aux affaires extérieures assume le rôle de relais, au sein de l'administration cantonale, entre la délégation neuchâteloise aux Chambres fédérales et le Conseil

d'Etat, afin de renforcer la collaboration entre les deux entités et de mieux défendre les intérêts neuchâtelois au niveau fédéral.

Office du commerce

Redevances des établissements publics et police du commerce

1003 établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Catégories de patentes	Désignation	Nombre
Patentes A	hôtel avec alcool	74
	hôtel sans alcool	0
Patentes B	hébergements avec alcool	5
	hébergements sans alcool	4
Patentes C	cafés-restaurants avec alcool	384
	cafés-restaurants sans alcool	10
	cafés-restaurants de nuit avec alcool	5
Patentes D	bars avec alcool	166
	bars sans alcool	110
Patentes E	cabarets-dancings avec alcool	13
Patentes F	discothèques avec alcool	20
Patentes G	buvettes avec alcool	132
	buvettes sans alcool	8
Patentes H	cercles avec alcool	42
	cercles sans alcool	1
Patentes I	débit ambulant avec alcool	0
Patentes J	campings	8
Patentes K	salons de jeux	21

23 métairies sont incluses dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool.

Il convient de relever qu'à ce jour, la majorité des salons de jeux fait l'objet d'un cumul de patentes, puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons.

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont nombreux. En effet, ce sont 205 décisions pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année, soit une rotation de 20,4%.

Redevances

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, le produit net des patentes, relatif aux établissements publics, est de 1.991.504 francs. C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, ont été effectuées.

Émoluments des établissements publics et police du commerce

Des émoluments sont également facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes ou d'octrois d'autorisations de sonorisation. Ceux-ci se montent à 40.300 francs.

Patentes occasionnelles

2136 patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 131.320 francs.

300 patentes de danse ont été délivrées pour 30.000 francs.

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 675.715 francs. Le tiers desdites redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2008, 48 autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 4800 francs.

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les redevances se sont élevées à 121.122 francs.

D'entente avec les communes concernées, leur part de redevance (jusqu'à 50% du montant de la redevance) a été facturée par l'office du commerce, afin de n'envoyer qu'une seule facture.

Traiteurs

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, les redevances perçues se sont élevées à 12.340 francs.

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant et du crédit à la consommation, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2005-2009.

3 autorisations pour le commerce et le courtage en matière immobilière	300.—
59 autorisations pour le commerce itinérant	11.816.—
7 autorisations pour le commerce d'occasions	700.—
0 autorisation pour une agence matrimoniale	0.—
1 autorisation pour une agence privée de détective ou d'investigations	100.—
0 autorisation pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit	0.—

Comme indiqué précédemment, les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant (suisse: 5 ans; étrangers: 1 année) et au prêt d'argent ou procuration d'un crédit (5 ans), ont une validité de 4 ans (période administrative).

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2008, lesquelles ont rapporté la somme de 8004 francs. Cette recette est répartie comme suit:

- 52 autorisations de loteries ou tombolas 4444.—
- 23 autorisations pour la vente d'engins pyrotechniques 1610.—
- 13 laissez-passer pour cadavres 1950.—

Office de la statistique

L'année 2008 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, dont les plus importants méritent une mention particulière.

Réalisations principales

Harmonisation des registres

En 2006, l'office de la statistique a été désigné par le Conseil d'Etat comme organe de coordination, d'application et de contrôle des travaux requis par la Confédération pour l'harmonisation de différents registres en vue du Recensement fédéral de la population de 2010.

Les travaux relatifs à cette harmonisation ont pris de l'ampleur durant l'année 2008 et ont exigé une force de travail importante. Son rôle en tant qu'intermédiaire entre l'Office fédéral de la statistique (OFS) et les communes a pris toute son importance.

La structure de pilotage de ce projet, créée en 2007 et regroupant un représentant du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), du Contrôle des habitants de la Ville de La Chaux-de-Fonds, du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et de l'office de la statistique, s'est réunie à six reprises. Elle a pris de nombreuses décisions qui ont mené à la détermination de diverses procédures, telles que par exemple l'installation d'un adaptateur informatique "sedex" (plate-forme permettant l'échange sécurisé de données) au SIEN ou le rôle clé de la base de données personnes (BDP) dans les futures statistiques de population. Cette organisation centralisée implique peu d'intervenants et a contribué à une mise en place optimale et simplifiée des procédures exigées par l'OFS.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 20 août 2008, un crédit d'engagement de 181.000 francs a été accordé pour couvrir les dépenses liées à la mise en application cantonale de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR). Cette somme, répartie sur trois ans de 2008 à 2010, permet de financer les opérations techniques (informatiques et télécommunication).

Lors de cette année, l'accent a été mis sur le soutien aux communes et le suivi de l'avancement des travaux qu'elles doivent réaliser dans ce cadre. Diverses informations leur ont été transmises sous diverses formes.

D'autres points ont également été abordés et traités dans ce cadre:

- Attribution du nouveau numéro AVS (NAVS13)

À la demande de l'OFS, un test d'envoi des données des Registres des habitants dans le cadre de la première attribution du NAVS13 a été mené. Le SIEN a envoyé ces données par le biais d'une extraction de la base de données personnes (BDP) transmise via la plate-forme sedex. Le canton de Neuchâtel fut le premier, à l'échelon national, à obtenir la validation des données de toutes ses communes. L'attribution automatique des numéros AVS a pu être réalisée pour 87% de la population du canton. La première attribution réelle du NAVS13 dans les registres des habitants aura lieu durant le premier trimestre 2009.

- Apurement du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL)

Le RegBL est disponible en ligne via une application informatique mise à disposition des communes par l'OFS afin de recenser tous les bâtiments et les logements se trouvant en territoire suisse. Une certaine quantité de données doit encore être apurée ou nettoyée. Dès 2010, les informations du RegBL seront couplées à celles des Registres des habitants et permettront d'attribuer un logement à chaque habitant.

Cette tâche est donc prioritaire et demande un travail importante de la part des communes qui doivent vérifier et compléter toutes les données relatives aux bâtiments et aux logements construits sur leur territoire. L'office de la statistique les informe et les soutient activement dans leur avancement de ces travaux de mise à jour, notamment en se déplaçant dans les administrations communales qui le souhaitent.

- Législation cantonale

Aucune loi cantonale régissant l'application de la loi fédérale relative à l'harmonisation des registres (LHR) n'existe dans le canton de Neuchâtel. La loi cantonale concernant le contrôle des habitants devant être réactualisée, il a été décidé en 2006, de rassembler dans une seule loi les articles relatifs à l'harmonisation des registres et au contrôle des habitants.

Un projet de loi a été rédigé durant cette année et la procédure visant à sa validation par le Grand Conseil, probablement en juin prochain, commencera au début 2009. L'office responsable de la réalisation de cette loi est l'office cantonal de la population (OCPO) mais l'office de la statistique contribue pleinement à l'avancement et au suivi de ce dossier.

Diffusion de l'information statistique

La plupart des données traitées par l'office de la statistique font partie du domaine public. Pour répondre à sa mission de diffusion de l'information statistique, l'office propose plusieurs vecteurs de communication:

- L'*annuaire statistique cantonal* contient la majeure partie des données statistiques que propose l'office. Dans la mesure du possible, les informations sont ventilées par district et par commune. L'édition 2007 est parue début 2008.
- Le *mémento statistique* est un extrait des principaux chiffres clés du canton sous la forme d'une petite brochure en format poche. L'édition 2008 a été diffusée à 10.000 exemplaires. Les coûts d'impressions sont couverts par les recettes des annonceurs.
- Les *statistiques scolaires* sont diffusées sur support informatique dans un mémento de l'école neuchâteloise. Pour la première fois, grâce à une intense collaboration entre les centres professionnels, le service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL), le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et l'office de la statistique, l'édition 2008/09 a pu être disponible déjà début octobre 2008, y compris pour les données de la formation professionnelle.
- Le *site Internet* (www.ne.ch/stat) contient toutes les statistiques publiques qui sont produites et diffusées par l'office de la statistique. Son actualisation continue permet d'accéder immédiatement à toutes les informations statistiques voulues.

Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

L'office de la statistique procède, chaque année depuis 1994, à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1^{er} juin. Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, gérants d'immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire.

Dans un premier temps, chaque objet immobilier à louer et à vendre est décrit et comptabilisé dans un formulaire d'enquête envoyé à chaque gérance active dans le canton de Neuchâtel. Les communes se chargent, par la suite, de valider les informations fournies par ces dernières. Elles signalent et décrivent également les objets qui n'auraient pas été recensés, en particulier ceux dont elle s'occupe, ainsi que ceux gérés directement par leur propriétaire.

L'office gère chaque étape de cette enquête et rend public les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements/locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux sur la page de son site Internet. Les données qui concernent les logements vacants sont transmises à l'OFS qui les intègre dans sa statistique fédérale des logements vacants.

Perspectives démographiques et scolaires

Grâce à une active collaboration entre l'office de la statistique et son homologue du canton de Vaud, le canton de Neuchâtel dispose de *perspectives démographiques régionalisées*. Les perspectives ont été diffusées dans un rapport complet au début de l'année 2008.

Ces perspectives de population ont été dérivées en *perspectives de population scolaire*. Plusieurs hypothèses ont été formulées dans un groupe de travail regroupant les services et offices du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Les perspectives scolaires ont ainsi pu être régionalisées à une échelle spatiale fine, particulièrement utile pour la planification scolaire du canton. Un rapport détaillé a été diffusé en août 2008.

Organisation et structuration des données statistiques

La masse de données gérées, traitées et stockées par l'office de la statistique devient de plus en plus importante. De plus, les origines et les sources diverses des données brutes étant de nature

hétérogène (fichiers Excel, fichiers txt, données SAS, ...), une solution de structuration et de stockage a été mise en place en 2008 dans une base de données. Un serveur et une base de données Oracle ont été proposés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Ainsi, les informations de base sont structurées et peuvent être interrogées au moyen de divers outils informatiques, qui vont chercher les données directement sur la base Oracle (SAS, Excel, Access, ...).

Réalizations particulières/transversales

Enquête auprès des plus de 65 ans

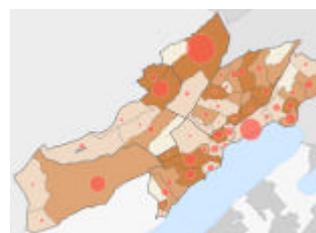
L'office de la statistique a été mandaté par le service de la santé publique pour tirer un échantillon dans la population des plus de 65 ans du canton dans le cadre d'une enquête sur la santé et l'autonomie des personnes âgées. L'objectif principal de cette enquête est d'estimer le nombre de personnes de plus de 65 ans répartis dans 14 profils selon une graduation allant de la parfaite santé à la dépendance complète aux soins médicaux.

L'office de la statistique a créé une base de données de la population complète des personnes de plus de 65 ans (base de sondage), puis en a tiré un échantillon stratifié de 1700 personnes. Quelques aspects techniques ont été discutés avec le Prof. Yves Tillé de l'Université de Neuchâtel, spécialiste en échantillonnage.

Après l'enquête sur le terrain, une fois les questionnaires dépouillés, le classement des individus par profil a été réalisé par des spécialistes de la Haute école ARC, en collaboration avec la Haute école valaisanne. L'office de la statistique a ensuite estimé les effectifs de population ventilés dans l'un des 14 profils, à l'échelle du canton. Préalablement, un calcul de correction a été appliqué pour compenser les données manquantes dues notamment au décès survenus pendant la durée de l'enquête. Grâce à la technique de tirage d'échantillon stratifié, les estimations du nombre de personnes par profil ont pu être données avec un intervalle de confiance (à 95%).

Nouvel outil de cartographie statistique

En 2008, l'office de la statistique a enrichi son offre et propose un nouvel outil de représentation des statistiques, sur un support cartographique dynamique, interrogeable en ligne sur Internet (www.ne.ch/cartostat). Cette prestation est le fruit d'une collaboration entre l'office de la statistique et le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). Cet outil interactif est particulièrement convivial, voire ludique, et s'adresse à un public très large. Il permet également de représenter les statistiques sous forme de graphiques et de portraits de territoires. Les nouvelles communes de La Tène et de Val-de-Travers ont déjà été intégrées dans cet outil.



Enseignement secondaire 1: épreuves cantonales du degré 8

Pour répondre aux objectifs prioritaires du programme de législature du Conseil d'Etat 2006-2009 qui visent à valoriser et à renforcer les compétences des élèves au moment du passage vers le secondaire 2, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a conduit, durant l'année scolaire 2007-2008, l'expérimentation d'un dispositif d'épreuves en 8^e année dans les domaines des mathématiques et du français. Le but des épreuves de fin de 8^e doit notamment permettre d'identifier là où des manques se font sentir et permettre dès le début de la 9^e d'y remédier par des mesures appropriées.

L'office de la statistique a porté son expertise sur la codification des questions des épreuves afin d'améliorer l'exploitation statistique des résultats. Il a également assuré la préparation et la compilation des fichiers de saisie ainsi que le calcul des résultats globaux (moyennes, calculs de seuil, graphiques des résultats par élève et par question). Afin d'attribuer une note à chaque élève, l'office de la statistique a adapté un barème vaudois à l'épreuve neuchâteloise. Ce travail d'adaptation couplé aux travaux d'analyse des épreuves d'orientation du degré 6 permet à l'office d'ajouter une nouvelle corde à son arc, la docimologie (science de l'évaluation, en pédagogie).

Flux de contribuables

En mai 2007, l'office de la statistique avait réalisé une première étude des flux de contribuables pour l'année 2005. L'un des buts de cette analyse était de répondre aux questions sur l'exode fiscal supposé de gros contribuables.

Étant avéré que le caractère ponctuel de cette première étude était trop limitatif pour être en mesure de dégager une tendance, la période d'analyse a été étendue à six ans, de 2001 à 2006. Ces diverses analyses ont non seulement permis de mettre en évidence certains phénomènes migratoires liés aux contribuables du canton mais ont également montré le potentiel d'exploitation de la base de données gérée par le service des contributions. Les outils d'analyse informatique de l'office de la statistique ont été utilisés à cette fin.

Tableau de veille macro-économique

Dans le cadre d'un mandat du Conseil d'Etat confié à un groupe de travail relatif à la situation économique et financière, l'office de la statistique a été sollicité pour proposer et alimenter un tableau de bord de l'économie nationale et cantonale. Une série d'indicateurs macro-économiques a été synthétisée dans un tableau qui présente la situation des cinq derniers trimestres et les perspectives d'évolution pour l'année en cours et l'année suivante.

Le principe de ce tableau de veille macro-économique a été validé par le Conseil d'Etat et ce nouvel outil de suivi sera alimenté et actualisé régulièrement par l'office de la statistique, dès 2009, et mis à disposition sur son site Internet.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

L'OSTAJ a été créé en 2005 dans le cadre d'un partenariat entre la France (Région Franche-Comté, l'Etat et l'INSEE) et la Suisse (CTJ-Suisse et offices statistiques des quatre cantons frontaliers). Il a bénéficié du soutien du programme Interreg IIIA pour une période expérimentale allant jusqu'en septembre 2008.

Le dernier trimestre de l'année 2008 marque le début d'une nouvelle phase. En effet, les partenaires ont souhaité donner un nouvel élan à l'OSTAJ pour permettre d'approfondir le travail de mise en commun et d'harmonisation des outils statistiques élaborés pendant la première phase. Les activités de l'OSTAJ vont se poursuivre jusqu'en 2011 grâce aux financements de l'ensemble des partenaires, mais également d'une nouvelle subvention Interreg IV pour la période 2008-2011. Ces différents engagements financiers plaident en faveur d'une pérennisation de l'OSTAJ au-delà de l'année 2011.

Durant cette année 2008, le comité de pilotage a souhaité également renforcer le mode de fonctionnement et améliorer les modalités de coordination et d'animation. Ainsi, un comité d'animation a été créé; il réunit régulièrement les deux chefs de projet et les représentants de la Conférence Transjurassienne (CTJ). Cet organe de gestion et de coordination a pour mission de suivre activement les différentes tâches de l'OSTAJ et de s'assurer de leur réalisation dans le but de faciliter le pilotage et la visibilité de cet observatoire.

Dans cette même optique, le comité de pilotage a proposé de privilégier une logique de projets dans tous les travaux de l'OSTAJ. Cette proposition permet une préparation plus concentrée et efficace. Elle augmentera également la transparence et devrait faciliter le financement des projets par les différentes parties.

Sur le plan opérationnel, l'OSTAJ poursuit son travail de mise à niveau et d'analyse statistique des domaines prioritaires dans l'espace jurassien franco-suisse. En 2008, une nouvelle fiche statistique a été produite, renseignant le public sur les évolutions récentes de l'Arc jurassien suisse dans divers domaines. Cette fiche a fait l'objet d'une large diffusion et d'une présentation à la presse.

Après cette première phase de consolidation (2005-2008), les partenaires de l'OSTAJ ont également cherché à faire de ce dernier un outil de réflexion sur le fait transfrontalier et d'aide à la décision pour les acteurs locaux. Ainsi, l'OSTAJ a été sollicité pour participer à différents événements pour présenter ses travaux et apporter son expérience transfrontalière, par exemple auprès du conseil de la CTJ, du comité de suivi, des aires de proximité ou encore des groupes de CTJ.

Evènements principaux:

- Production et diffusion d'une fiche de synthèse 2008;
- Mise en place d'indicateurs sur l'emploi, le chômage et le travail frontalier;
- Etude de faisabilité d'une enquête sur les frontaliers;

- Acquisition d'un outil de cartographie statistique sur Internet (Geoclip) et préparation de la phase opérationnelle pour sa réalisation;
- Refonte du site Internet;
- Organisation et animation de réunions régulières, en France et en Suisse, pour les membres de l'OSTAJ.

Office du registre du commerce

Généralités

L'excellente conjoncture économique du premier semestre 2008 n'a pas eu d'effets importants au niveau des inscriptions, car les mesures importantes de restructuration pour faire face à une économie en expansion avaient déjà été menées durant les années précédentes. Au surplus, la crise économique et financière n'a pas eu de répercussions sensibles sur les inscriptions au registre du commerce.

Le nouveau droit de la Sàrl et de la révision a eu des impacts importants sur les sociétés qui, pour beaucoup, doivent modifier leurs statuts avant que de pouvoir procéder à un opting out (renonciation à un organe de révision). Dès lors, le nombre d'inscriptions à ce niveau a été très important surtout à partir du mois de septembre 2008. La mise en œuvre réussie des nouvelles dispositions légales et les informations pratiques mises à disposition du public sur le site Internet de l'office du registre du commerce ont permis d'éviter passablement de mises en suspens de dossiers.

Les informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent plus en avant.

Informatique

La consultation du site Internet du registre du commerce a encore augmenté cette année. Un graphique résumant le niveau d'activité par heure de la journée figure sous la rubrique statistique ci-dessous.

Au surplus, les travaux de refonte du logiciel métier "RC-Matic" se sont poursuivis en vue de répondre aux exigences fixées par la Confédération dans le cadre de la nouvelle ordonnance sur le registre du commerce. Le site Internet offrira, dès 2009, des possibilités de recherches étendues dans un environnement convivial. Le site du registre du commerce a également été harmonisé avec ceux des cantons de Fribourg, Genève et Vaud, de façon à ce que les sites se ressemblent le plus possible, pour en faciliter la consultation.

Gestion administrative

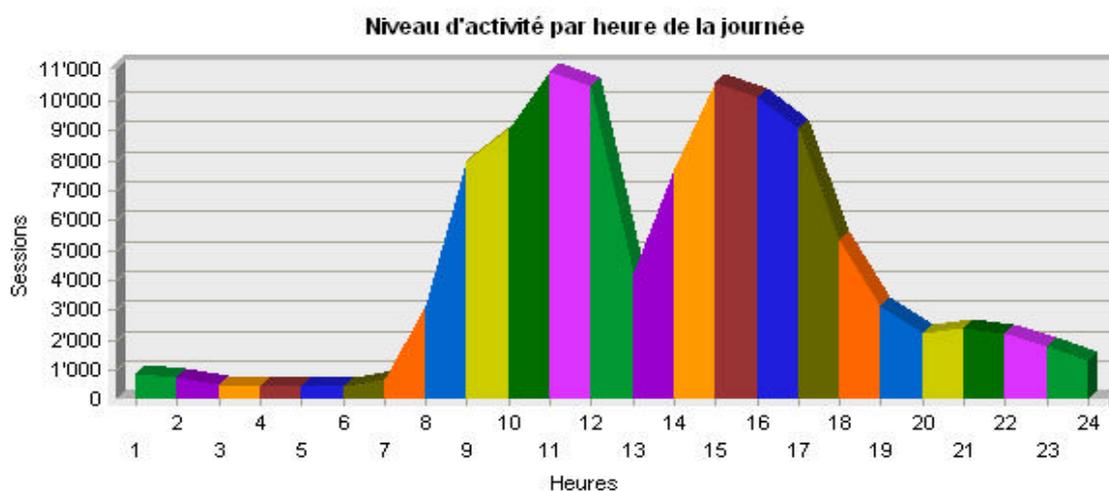
L'accent a été mis sur la formation interne des collaborateurs, en relation avec les modifications législatives intervenues. Le personnel de l'office du registre du commerce n'a pas subi de modification par rapport à l'année 2007. Quatre stagiaires notaires ont effectué un stage en 2008 et une apprentie y est accueillie.

Activités déployées

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2008.

Nature juridique	Total au 01.01.2008	Inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2008	Différence
Entreprises individuelles	3107	251	238	3120	+13
Sociétés en nom collectif	478	45	37	486	+8
Sociétés en commandite	48	0	2	46	-2
Sociétés anonymes	2804	127	108	2823	+19
Sociétés à responsabilité limitée	1679	222	69	1832	+153
Sociétés coopératives	188	2	3	187	-1
Associations	86	6	3	89	+3
Fondations	460	4	16	448	-12
Etablissements de droit public	4	0	0	4	0
Succursales d'une entreprise étrangère	35	3	3	35	0
Succursales d'une entreprise suisse	216	21	9	228	+12
Totaux	9105	681	488	9298	+193

Les tableaux ci-dessous donnent le niveau d'activité du site Internet du registre du commerce par heure de la journée, ainsi que le nombre de visites et d'accès par jour.



Perspectives d'avenir

L'application informatique métier du registre du commerce devra encore être développée pour permettre le passage à l'inscription on-line, qui constitue un des objectifs fixés par la Confédération, sous l'égide du groupe de travail composé de représentants des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

3.6. Perspectives

Plan stratégique NECO

Les objectifs décrits dans le plan stratégique 2008 - 2010 s'intègrent dans la feuille de route du Département de l'économie. Le changement de législature à venir pourrait toutefois modifier certains points de ce document qu'il conviendra de soumettre en temps utiles pour ratification à la nouvelle direction du département désigné.

Quelques réalisations majeures sur 2009

Office de promotion économique (OPEN)

Les prestations de promotion économique exogène, notamment celles relatives à l'implantation de sociétés étrangères en terres neuchâteloises, délivrées jusqu'à la fin 2008 par Développement Economique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl, sont assumées, dès le 1^{er} janvier 2009, par l'office de promotion économique.

Les prestations de soutien aux entreprises nécessitent une approche qualitative élevée. Durant la seconde moitié de l'année 2008, NECO et l'office de promotion économique ont préparé soigneusement cette intégration, notamment par le biais d'un alignement stratégique des prestations. L'année 2009 verra la formalisation de ces travaux.

Elaboration de la Loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR)

La loi sur la politique régionale (LPR), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, implique que les cantons se dotent d'une loi cantonale d'exécution (LELPR). NECO a donc été chargé de préparer un projet répondant aux exigences du droit fédéral, tout en tenant compte de la réalité du canton de Neuchâtel qui a déjà pris des mesures organisationnelles pour permettre une bonne mise en œuvre du droit fédéral.

L'élaboration de la loi cantonale d'exécution s'est donc inscrite dans ce contexte; un projet de loi sera soumis au Grand Conseil au printemps 2009.

Loi sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP)

La loi précitée a fait l'objet d'un référendum, bloquant ainsi son entrée en vigueur initialement prévue au 1^{er} janvier 2009. Cette situation a pour effet que les réflexions initiées en 2008 sur la rédaction d'un règlement d'application de la LPCEP seront reprises dans le courant 2009 en cas d'acceptation de la loi par le peuple. Une entrée en vigueur des nouvelles dispositions est attendue vraisemblablement pour le 1^{er} janvier 2010.

Gestion interne

NECO continuera en 2009 à parfaire son organisation interne en travaillant sur plusieurs dossiers, dont les principaux sont:

- Processus

Les principales procédures utilisées par les offices et le service seront décrites et formalisées, afin de gagner en maturité systémique.

- Gestion des prestations (GESPA)

Les travaux en lien avec la description de la mission et des prestations seront étendus à l'ensemble des offices du service avec comme but que toutes les entités soient certifiées niveaux 1 et 2 GESPA d'ici à la fin de l'année 2009.

- Système de contrôle interne (SCI)

Les travaux précités serviront naturellement à développer pour NECO et les offices qui en dépendent un système de contrôle interne fiable et performant permettant une maîtrise adéquate des risques.

- Gestion électronique des documents

Un archivage de grande qualité couplé à un système de classement moderne sont nécessaires, afin de mieux maîtriser le workflow. Traitant des flux d'informations, NECO doit opter pour une gestion documentaire simple et efficace, gage d'efficience et d'efficacité. Les premiers contacts ont eu lieu en 2008 avec le service du traitement de l'information de l'entité neuchâteloise (SIEN). Ils se poursuivront en 2009.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

4.1. Mission

La mission de Développement économique du canton de Neuchâtel Sàrl (DEN) vise à favoriser le développement économique et social du canton dans une perspective durable en conduisant une série d'actions, sur le terrain, auprès des entreprises, avec le concours de divers partenaires.

A ces actions sur le terrain s'ajoutent des actions de communication via l'organisation et/ou la participation à des événements, l'envoi de lettres d'information et la rédaction de reportages sur des entreprises cantonales.

Les actions de terrain ont consisté à traiter toutes les nouvelles demandes émanant d'entreprises neuchâteloises ou étrangères. Ces demandes ont pu revêtir les formes suivantes:

- Accueil d'entreprises étrangères souhaitant s'implanter dans le canton avec l'organisation de visites et la mise en relation avec des partenaires locaux;
- Analyse de tout projet de création d'entreprise;
- Orientation et mise en relation des porteurs de projets et entrepreneurs vers les bons interlocuteurs;
- Demande d'allègements fiscaux et de subsides;
- Demande de permis de travail et de séjour;
- Recherche de terrains et locaux (d'activité et d'habitation pour les employés);
- Soutien aux entreprises ayant des projets d'extension pour obtenir un zonage de parcelles non-constructibles;
- Aide pour la scolarisation des enfants;
- Fourniture de noms de fournisseurs ou clients potentiels et mise en relation d'affaires.

Les actions prises en matière de communication ont consisté en:

- La refonte du site Internet;
- La création d'une lettre d'information électronique;
- L'organisation d'événements professionnels thématiques destinés à réunir les entreprises et les partenaires intéressés par la promotion économique.

4.2. Evénements principaux

Le réalignement stratégique entre les objectifs du Conseil d'Etat en matière de promotion économique et l'organisation (structure et fonctionnement) de DEN Sàrl a constitué la ligne de conduite principale du 2^e semestre 2008. Pour opérer ce réalignement stratégique, plusieurs actions ont été entreprises, toutes s'articulant autour de trois axes de travail:

- *Business Continuity*, soit maintien des activités en matière de gestion de projets et d'administration, afin de respecter les engagements contractés, malgré un déficit de ressources accentué par le départ de personnes détentrices de connaissances clés;
- Transition de DEN Sàrl vers l'office de promotion économique (OPEN);
- Consolidation des actions lancées par l'ancienne direction et reprise ou capitalisation des connaissances et compétences acquises par le passé.

Parmi toutes les actions lancées, nous retiendrons plus particulièrement:

- La réorganisation des locaux;
- L'allocation de ressources administratives vers la gestion de projets;
- Le transfert des projets attribués au personnel démissionnaire pour suivi et traitement par le personnel nouvellement engagé;
- La reprise en main de projets de nature "promotionnelle" autres que le soutien à la création, l'implantation ou le développement d'entreprises;
- Le transfert à NECO du dossier relatif à la commission de réflexion sur la construction d'une centrale électrique à gaz;
- La visite au SECO et la présentation de l'évolution de DEN Sàrl;
- La redéfinition de la mission, des prestations, des activités, des cahiers des charges et de la structure organisationnelle de DEN Sàrl, selon le modèle GESPA, dans l'optique OPEN;
- Le recensement des compétences requises au sein de DEN Sàrl et, plus tard OPEN, sous la forme d'un arbre des compétences et préparation de plans de formation;
- Le lancement du programme de formation interne;
- L'élaboration de processus métiers et de documents de gestion de projets (pour l'analyse d'opportunité et de risques, pour la préparation de visites avec identification des besoins clients, compte-rendus de visites, argumentaires de soutien, etc.);
- La rédaction de procédures internes;
- Le lancement d'un projet pour la gestion des documents (papier et numériques);
- L'épuration de la base de données projets;
- La réorientation de la communication externe et l'instauration de canaux de communication adaptés au nouveau contexte OPEN / NECO;
- La réorientation de la veille informationnelle interne;
- L'accueil et l'intégration de trois nouveaux collaborateurs.

4.3. Activités / Réalisations

L'année 2008 a enregistré 31 implantations d'entreprises étrangères (35 en 2007). Ce résultat en retrait, que l'on peut néanmoins considérer comme satisfaisant eu égard aux événements ayant marqué l'activité de DEN Sàrl en 2008 s'explique également par un contexte économique international plus tendu, une augmentation de la concurrence nationale et internationale en matière de promotion économique exogène et les changements décidés par la Confédération s'agissant de la redéfinition des zones économiques en redéploiement.

Fin 2008, 199 projets étaient enregistrés dans le logiciel de gestion des relations clients (CRM) SalesForce.

Parmi ces 199 projets, 66 concernent des entreprises endogènes et 133 des entreprises exogènes. De ces 199 projets, 44 nécessitent un suivi régulier, si ce n'est quotidien, au minimum mensuel.

DEN Sàrl a joué un rôle significatif pour 19 implantations de sociétés étrangères et 12 créations d'entreprises par des entrepreneurs neuchâtelois ou d'autres cantons suisses. Parmi les implantations d'entreprises étrangères, 11 proviennent d'Inde, 4 d'Allemagne, 3 de France et 1 des USA.

Sans prendre en considération les activités génériques, les secteurs d'activité concernés par ces implantations ou créations d'entreprises sont principalement le négoce (11 entreprises), l'industrie pharmaceutique ou médicale (3), l'horlogerie et la joaillerie (3), l'enseignement (1) et l'informatique (1).

Outre ces projets d'implantation ou de création, DEN Sàrl a été en contact avec plus de 40 entreprises ou entrepreneurs endogènes ou étrangers pour répondre à des demandes de type allègement fiscal, octroi de subsides, recherche d'objets immobiliers, zonage en vue d'une extension de locaux et/ou recherche de partenaires industriels.

4.4. Perspectives

L'année 2008 fut marquée par la décision du Conseil d'Etat d'intégrer le DEN Sàrl au sein de l'administration cantonale neuchâteloise dès 2009 et par le changement en milieu d'année de la direction.

La décision du Conseil d'Etat est le fruit d'une réflexion approfondie sur la mission de l'Office de promotion économique (OPEN) et sur les prestations à délivrer en matière de promotion économique dans un environnement évolutif et, ponctuellement, délicat si l'on se réfère à l'évolution de la situation économique et financière. Cette décision a permis de renforcer la collaboration avec les services et offices de l'administration cantonale neuchâteloise impliqués dans le soutien au développement économique.

5. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

5.1. Missions

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi que de gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

5.2. Objectifs de l'année

Conformément au plan directeur du service, le 1^{er} février 2008 a été formellement créé l'arrondissement unique de poursuite pour dettes né de la fusion de l'office des poursuites des Montagnes avec celui du Littoral.

En plus du traitement des tâches courantes, la consolidation de cette organisation innovante comprenant notamment une structure administrative centralisée qui traite l'ensemble des réquisitions de poursuite du canton a mobilisé les forces de tous les intervenants.

Une nouvelle répartition des tâches entre l'office des poursuites et celui des faillites est aussi intervenue notamment dans le domaine de la réalisation immobilière. Une collaboration active entre ces entités reste toutefois indispensable dans ce domaine.

L'office des poursuites en collaboration avec le service a poursuivi son évaluation pour l'acquisition d'une nouvelle application informatique.

Les démarches de formation dans un cadre intercantonal se sont poursuivies pour améliorer l'efficacité, la qualité des prestations ainsi que la polyvalence des collaborateurs.

Le service a encore collaboré avec les différents acteurs qui oeuvrent à la lutte contre le surendettement et à sa prévention.

Les offices des poursuites et faillites ont procédé à 210 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du Code pénal suisse (CPS), soit une diminution de 59,30% par rapport à 2007. Cette baisse sensible est essentiellement due à une modification de la pratique décidée en collaboration avec le Ministère public.

5.3. Ressources

Durant l'exercice 2008, le service des poursuites et faillites a vu sa dotation en personnel stabilisée à 54,3 postes équivalents plein temps (EPT). On note seulement le transfert de 0,7 EPT de l'office des faillites vers l'office des poursuites. Ce changement correspond à une nouvelle répartition de certaines tâches en relation avec la réalisation des immeubles.

Le personnel est réparti comme suit:

Entités	2007	2008	Variation
Direction du service	2	2	---
Office des faillites	14,5	13,8	- 0,7
Office des poursuites	20,8		
Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz	17		
Office des poursuites (fusionné)		38,5	+ 0,7
Total:	54,3	54,3	---

Par rapport au total publié en 2007, on note une différence de 4,8 EPT qui correspond à la dotation de l'office du registre du commerce. Cette entité a été transférée le 1^{er} janvier 2008 au service de l'économie.

5.4. Evénements principaux

Après quelques mois de fonctionnement, il convient déjà de relever que la réorganisation de l'office des poursuites constitue un avantage pour les usagers. Elle facilite l'introduction d'une procédure d'exécution forcée en supprimant le critère géographique mais en conservant les deux sites de l'office des poursuites avec son siège à La Chaux-de-Fonds et son agence à Neuchâtel afin de favoriser la proximité avec le public. Cette importante réforme a imposé une révision de tous les processus de travail et nécessité quelques mutations internes. Un volumineux travail de numérisation des dossiers a également été nécessaire pour permettre la consultation des pièces indifféremment sur chacun des sites.

Les antennes de l'office des poursuites à Fleurier, Cernier et au Locle ont été maintenues pour les tâches qui nécessitent une certaine proximité (délivrance des extraits du registre des poursuites et autres renseignements).

En ce qui concerne la formation, trois collaborateurs des offices ont obtenu en décembre 2008 le Certificat "Formation LP (poursuites et faillites)" délivré par le Tribunal cantonal de Fribourg au terme de la session 2007-2008.

La collaboration avec le canton du Jura s'est aussi poursuivie et un cours de connaissances générales portant sur la LP et destiné à tous les collaborateurs est maintenant organisé en commun.

Le service a participé à plusieurs rencontres ou conférences en sa qualité d'observateur privilégié de la problématique du surendettement qui frappe malheureusement une frange toujours croissante de la population.

Enfin et par mesure d'économie, la direction du service a déménagé de Cernier à Neuchâtel, rue de Tivoli 5, en août dernier. Ce déplacement permet une économie financière substantielle sur les loyers payés à des tiers. D'autre part, cette implantation à proximité de l'office des poursuites améliore les contacts et facilite la mission de surveillance.

Après une diminution de 2,7 postes équivalent-plein-temps (EPT) depuis 2006. La dotation est stabilisée à 54,3 postes complets. Les offices réorganisés ont veillé à limiter l'impact de ces économies sur les prestations fournies au public. L'accueil téléphonique de l'office des poursuites reste notamment un sujet de préoccupation constant.

Le service des poursuites et faillites continue ses réformes qui permettent une parfaite maîtrise des charges en diminution constante depuis 2003.

Les contributions brutes ont subi une légère baisse due au recul des poursuites à 12.402.695 francs (soit - 2,84% en comparaison de 2007). L'augmentation des émoluments encaissés par l'office des faillites ne suffit pas à compenser cette petite diminution.

5.5. Activités / Réalisations

Office des poursuites

Les réquisitions de poursuites enregistrées ont légèrement diminué de - 5,00% par rapport à 2007. En effet, 88.514 commandements de payer ont été émis en 2008, soit 4,662 unités de moins pour un montant total des créances de 357.289.147 francs.

Le nombre des réquisitions a aussi diminué puisque l'office a traité 71.183 saisies ou participations (- 4,33%).

L'office a délivré également moins d'actes de défaut de biens qu'en 2007, soit 37.855 (- 5,37%) pour un montant total à 88.425.696 francs (- 18,80%).

Dans un contexte conjoncturel de plus en plus difficile, le climat est souvent très tendu lors de l'audition des débiteurs et les huissiers sont confrontés à une agressivité croissante de la part de certains interlocuteurs.

Les antennes du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz ont délivré 1462 extraits et autres attestations en 2008.

Pour l'office des poursuites, cette année 2008 a été essentiellement marquée par la mise en oeuvre de l'arrondissement unique de poursuite.

Dans le contexte de cette fusion et en matière de ressources humaines, on peut relever les arrivées d'un nouveau préposé, un substitut et de deux chefs de secteurs qui ont été promus à l'interne. En raison notamment de ces diverses mutations, deux collaborateurs administratifs ont été engagés via les offices régionaux de placement et deux huissiers ont été remplacés suite à une mise au concours ordinaire.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office; les chiffres indiqués pour 2007 réunissent les données des deux anciens offices des Montagnes et du Val-de-Ruz ainsi que celui du Littoral et du Val-de-Travers:

Rubriques	Total en 2007	Total en 2008	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	93.176	88.514	- 5,00%
Nombre de comminations de faillites	2.387	1.967	- 17,59%
Nombre de réquisitions de vente	639	543	- 15,02%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	74.411	71.183	- 4,33%
Total des réquisitions enregistrées	170.613	162.207	- 4,92%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après saisie	40.007	37.855	- 5,37%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après saisie (en francs)	108.904.811.-	88.425.696.-	- 18,80%
Emoluments encaissés (en francs)	11.292.261.-	10.994.216.-	- 2,63%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières

Rubriques	2007	2008	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	71	54	- 23,94%
Nombre de dossiers constitués	54	56	+ 3,70%
Dossiers clôturés	71	31	- 56,33%
- dont ventes aux enchères effectuées	20	11	- 45,00%
- dont de retraits	3	1	- 66,66%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre	54	79	+ 46,29%
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	2.013.046.–	976.562.–	- 51.48%
Émoluments encaissés (en francs)	165.500.–	67.186	- 59.40%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolubles prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires).

En 2008, 382 procédures ont été ouvertes – dont 186 successions répudiées ou insolubles – réparties comme suit:

District de Neuchâtel: 135
 District de la Chaux-de-Fonds: 100
 District de Boudry: 54
 District du Val-de-Travers: 34
 District du Locle: 29
 District du Val-de-Ruz: 20
 Commissions rogatoires: 10

Malgré une activité soutenue et des flux souvent tendus, la situation est restée sous contrôle grâce à la consolidation des structures et à la stabilité du personnel. Le nombre de dossiers ouverts au 31 décembre 2008 le démontre.

Dans le cadre de la fusion des deux arrondissements de poursuites pour dettes, une réflexion concernant les affaires de poursuites immobilières a conduit à la mise en veilleuse du centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières. Le fait que chaque office s'occupe de ses propres affaires immobilières a aussi permis d'alléger les processus internes de délégation et de renforcer l'effectif de l'office des poursuites grâce au transfert d'un collaborateur (0,7 EPT).

Dans le contexte actuel de perspectives économiques défavorables, il conviendra cependant de rester vigilant afin de pouvoir anticiper et relever les futurs défis.

Les tableaux ci-dessous chiffrent en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2007	2008	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	286	219	- 23,42%
Procédures enregistrées durant l'année	349	382	+ 9,45%
- dont faillites prononcées	331	372	+ 12,38%
- dont commissions rogatoires	18	10	- 44,44%
Total des dossiers ouverts	635	601	- 5,35%
Dossiers faillites clôturés	416	393	- 5,52%
Solde en traitement au 31 décembre	219	208	- 5,02%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2.976	3.958	+ 32,99%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite	41.927.179.–	46.519.648.–	+ 10,95%
Emoluments encaissés (en francs)	1.180.180.–	1.341.293.–	+ 13,65%

5.6. Perspectives

L'évolution de la situation économique et financière pourrait influencer sensiblement l'activité des offices. Il convient donc d'en consolider la structure pour faire face à une augmentation des volumes quasi inéluctable.

Les changements informatiques prévus pour l'office des poursuites devront permettre, d'une part, de fusionner les bases de données des anciens offices et, d'autre part de répondre aux normes de l'Office fédéral de la justice dans le cadre du projet "e-LP" ("eSchKG" – "e-LEF"). Ce dernier vise essentiellement à permettre l'informatisation des transactions entre créanciers, offices des poursuites, organes de notification et même débiteurs. Il s'agit également – et tout particulièrement – pour les créanciers d'obtenir par la voie électronique des informations sur les procédures qu'ils ont introduites. La mise en œuvre d'une première phase est prévue au début de 2010.

Les démarches initiées en 2009 notamment dans le domaine de la collaboration intercantonale, pour la formation du personnel, ou encore avec d'autres institutions oeuvrant dans le domaine de la prévention du surendettement seront poursuivies.

6. RESEAU URBAIN NEUCHATELOIS

6.1. Missions

Constituée en décembre 2006 et après une année 2007 de transition, l'Association du Réseau urbain neuchâtelois (run:) est formellement entrée en 2008 dans une nouvelle étape de travail. L'Association run: a renforcé son rôle en tant que lieu de débat et de concertation, précisé les modalités de fonctionnement entre ses partenaires et entamé la mise en œuvre des projets inscrits dans les contrats de région et d'agglomération.

Pour rappel, les objectifs de l'association sont les suivants:

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de développement régional et territorial du Canton de Neuchâtel, dans la perspective de la Nouvelle politique régionale et de la politique des agglomérations;
- Faciliter, au niveau cantonal, intercantonal et transfrontalier, la coordination politique, administrative, technique et financière des projets d'agglomérations et de régions.

Les élections communales ont constitué un temps fort de cette année. Le renouvellement des autorités communales a impliqué des changements au sein des structures de l'association et des groupements de communes. Il a surtout été l'occasion d'informer les nouveaux partenaires de la stratégie run: et des projets retenus dans les contrats de région et d'agglomération.

6.2. Objectifs de l'année

En 2008, l'Association run: s'est concentrée sur les objectifs suivants:

- Préparer la réalisation des mesures des contrats d'agglomérations et de régions;
- Poursuivre les négociations en vue de la signature de tous les contrats de région et d'agglomération;
- Déterminer et mettre en application les modalités de fonctionnement du tandem run:/Etat, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) par la signature d'un mandat de prestations;
- Assurer le suivi du Projet d'agglomération Volet "Transports et urbanisation" déposé fin décembre 2007 (permettant au canton de solliciter de la Confédération un soutien financier pour la réalisation du TransRUN par le fonds d'infrastructure);
- Concrétiser la mise en place du Bureau des agglomérations et des régions (BAR), notamment par l'intégration des secrétariats régionaux.

Cadre d'action

Les travaux menés en 2008 ont permis de définir le cadre d'action général de l'association et de poursuivre ou mettre en place des dossiers importants en matière de développement régional et territorial.

Mandat de prestations NPR

En référence à la convention-programme signée entre l'Etat et la Confédération, l'Association run: constitue la porte d'entrée des projets NPR cantonaux. A ce titre, le Conseil d'Etat et l'association ont signé un mandat de prestations définissant les missions, les prestations, les objectifs à

atteindre et le financement convenu pour la période 2008-2011. Concrètement, l'association est chargée d'assurer le management régional, de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches ainsi que de traiter et suivre les demandes d'aides selon une procédure définie. Après instruction et analyse, les dossiers sont présentés au comité directeur de l'association pour préavis et soumis ensuite au Conseil d'Etat pour décision.

Plan directeur

En tant qu'instrument stratégique de l'Association run: pour la période 2008-2011, le plan directeur s'inscrit dans le cadre de la Conception directrice de l'aménagement du territoire de 2004 et s'appuie sur les cinq contrats de région et les trois contrats d'agglomération convenus entre le Conseil d'Etat et les groupements de communes.

Il a pour objectif de coordonner les différentes mesures préconisées dans les contrats, d'une part afin d'optimiser l'utilisation des moyens à disposition et, d'autre part, afin de garantir une efficacité maximale du développement régional et territorial cantonal, au bénéfice de l'ensemble des collectivités publiques concernées.

Les grands chantiers du Réseau urbain neuchâtelois

Les deux projets phares pour l'association, initiés ou poursuivis en 2008, sont:

- La nouvelle politique régionale;
- Le projet d'agglomération "transports et urbanisation".

Ils constituent les grands chantiers du Réseau urbain neuchâtelois, dans une perspective de partenariat entre l'Etat et les groupements de communes.

L'année 2008 a porté principalement sur la Nouvelle politique régionale (NPR) et le Projet d'agglomération. En matière de politique régionale, l'association a réalisé les prestations de base définies dans le mandat la liant à l'Etat et a été consultée pour la mise en place des outils nécessaires à l'évaluation des demandes d'aides. Elle a ensuite procédé à l'évaluation des quatre premiers projets cantonaux déposés. Concernant la politique des agglomérations, l'association a poursuivi ses travaux de coordination et de suivi du Projet d'agglomération "transports et urbanisation".

6.3. Ressources

Personnel

Au 31 décembre 2008, le Bureau des agglomérations et des régions comptait 10 postes équivalents-plein-temps (EPT). Sa taille s'est accrue par l'intégration progressive, dès le 1^{er} janvier 2008, du personnel des secrétariats régionaux LIM (Loi sur les investissements dans les régions de montagnes).

Durant l'année 2008, trois postes ont été repourvus suite au départ des titulaires. Il s'agit du poste de référent financier et administratif, d'un poste de collaborateur scientifique et d'un poste de comptable.

Concernant l'organisation des travaux et les responsabilités des collaborateurs scientifiques, l'année 2008 a permis de renforcer la transversalité des thématiques par l'attribution formelle de chacune d'entre elles (énergie, culture, tourisme, formation, institutions, transports, économie, etc.) à un collaborateur. Cette démarche, qui répond notamment aux objectifs de la NPR, s'inscrit en complémentarité de la responsabilité de coordination des associations régionales.

Locaux

Le BAR s'est officiellement installé en ses nouveaux locaux en février 2008, à l'Avenue Léopold-Robert 36, 2300 La Chaux-de-Fonds. L'aménagement des bureaux situés au 3^e étage, loués par l'association en vue de l'augmentation éventuelle du personnel du BAR, sera effectif à partir de janvier 2009. Relevons à ce sujet que le mobilier nécessaire à cet aménagement a été remis gratuitement au BAR par l'Association Ecoparc et l'Association Région Val-de-Ruz.

Financement

Le financement de l'Association run: est assuré jusqu'au 31 décembre 2008 par trois sources principales: les groupements de communes par les cotisations de leurs membres, l'Etat et la Confédération, par leur participation financière respective convenue dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale. Les mandats confiés au BAR en 2008 ont été développés et constituent également une source de revenus pour l'association. Ce volet sera développé dès 2009 afin de compenser la diminution de la participation financière de la Confédération sur la période 2009-2011.

6.4. Evénements principaux

Assemblée générale

L'année écoulée a été rythmée par deux assemblées générales qui ont permis de poursuivre les travaux et de prendre des engagements concernant le fonctionnement de l'association et ses options stratégiques. Organisées respectivement en juin et octobre 2008, ces assemblées ont porté, principalement, sur les points suivants:

- L'approbation des comptes 2007;
- L'approbation du budget 2009;
- Le vote de la cotisation des groupements de communes, fixée à 2,50 francs à partir de 2009;
- L'adoption du plan directeur 2008-2011;
- La présentation des instruments fixant le cadre général d'action (convention-programme, mandat de prestations NPR, définition des prestations de base);
- La présentation des projets inscrits dans les contrats de région et d'agglomération;
- La présentation des quatre chantiers majeurs du Réseau urbain neuchâtelois (NPR, institutions, politique touristique, projet d'agglomération).

Comité directeur (respectivement le bureau)

Le Comité Directeur (CD), composé d'un représentant du Conseil d'Etat et d'un représentant par groupement de communes membres, s'est réuni à neuf reprises. Ses travaux ont porté sur les dossiers principaux suivants:

- Le comité directeur a convenu des modalités de fonctionnement de l'association et déterminé les prestations fournies à ses membres (mandat de prestations NPR, définition des prestations de base);
- Concernant son propre fonctionnement, le comité directeur a décidé de s'appuyer sur le Bureau, qui remplace la commission Nomination et Rémunération (CNR);

- L'organisation du Bureau des agglomérations et des régions, organe technique de l'association, a été précisée et consolidée. Effective au 1^{er} janvier 2008 pour la plupart des collaborateurs des secrétariats régionaux, l'intégration du personnel des associations régionales LIM, en partenariat avec les représentants concernés, s'est poursuivie en 2008;
- Dans le cadre du mandat de prestations NPR, le comité directeur a traité les premiers dossiers de demandes d'aides (ex: Journées de la métropole horlogère);
- Afin de renforcer la communication relative au run:, le comité directeur a adopté son plan de communication et attribué le mandat à un bureau spécialisé en communication rédactionnelle. Son action portera principalement sur la publication d'articles de presse réguliers dans les médias du canton et de lettres d'information du run:, sur la mise à jour du site Internet de l'association et l'élaboration d'un dossier de base sur le run:;
- En partenariat avec l'Association des communes neuchâteloises (ACN), le comité directeur a défini les modalités de prise de position de l'Association run: concernant la mise en consultation de dossiers en lien avec les contrats de région et d'agglomération. Il a été convenu que ces prises de position doivent porter sur une réflexion à l'échelle régionale et sont destinées uniquement aux groupements de communes. Dans la perspective d'une collaboration accrue entre les deux associations, il a été admis que le BAR peut être sollicité par l'ACN en tant que bureau technique réunissant des compétences particulières;
- L'ACN a invité le BAR à présenter le Réseau urbain neuchâtelois lors de la traditionnelle journée de formation qu'elle met sur pied pour les nouveaux conseillers communaux au début de chaque législature;
- En octobre 2008, le comité directeur et le Conseil d'Etat se sont réunis afin d'échanger des informations sur le run: et ses projets, dans une logique de partenariat et de concertation.

Associations régionales

Les travaux des associations régionales se sont poursuivis selon deux axes, selon les prestations de base définies pour les groupements de communes.

Gestion administrative

L'année 2008 a été marquée par la signature du contrat de région de Centre-Jura et du contrat d'agglomération du Réseau des trois villes ainsi que par la constitution des associations régionales de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds et de l'Entre-deux-Lacs.

La gestion administrative a notamment porté sur la constitution, pour les différents groupements de communes, de commissions thématiques chargées de mettre en œuvre et coordonner les mesures retenues dans les contrats d'agglomération et de région.

Mise en œuvre des projets retenus dans les contrats d'agglomération et de région

Pour la plupart des contrats, des mesures prioritaires ont été retenues et les modalités de mise en œuvre ont été définies. Différentes mesures ont été réalisées ou sont en cours d'élaboration, par exemples: forfait journalier Pass'Temps (Val-de-Travers), ligne 10 de transports publics (Communauté urbaine du Littoral), organisation de transports publics gratuits lors de la Nuit et de la Journée des musées (Réseau des trois villes), mise en service d'une nouvelle ligne de bus entre La Neuveville et Marin (Entre-deux-Lacs).

6.5. Perspectives

En matière d'organisation interne

- **Finalisation de l'intégration des secrétariats régionaux** par l'achèvement des processus de rapprochement entre l'ARVR (Association Région Val-de-Ruz) et le BAR.
- **Poursuite du passage d'une organisation territoriale du BAR à une organisation thématique.** Il s'agit en particulier d'offrir sur l'ensemble du territoire du run: une diversité et une polyvalence de compétences, tout en poursuivant le soutien aux associations régionales organisées.

En matière de mise en œuvre des contrats d'agglomération et de région

- **Concrétisation de la mise en œuvre des contrats et du plan directeur** par une mise en œuvre progressive et soutenue des mesures qu'ils contiennent.
- **Accélération du traitement des dossiers requérant le soutien de la Nouvelle politique régionale (NPR).** Les conditions fixées par l'Etat pour le traitement de ces dossiers étant disponibles depuis le milieu de l'automne 2008, il sera dès lors possible d'apporter un soutien plus actif aux projets remis au BAR pour examen. Les derniers réglages administratifs pourront être envisagés dès le début 2009, il devrait être possible d'engager ces processus immédiatement.
- **Mise en œuvre de la politique touristique cantonale.** Un important soutien devra être mis au développement de Neuchâtel – Espace du temps. Beaucoup de contrats de région ou d'agglomérations font référence aux projets touristiques. Il sera possible d'y donner suite dès lors que la gouvernance aura été réglée et que les acteurs seront prêts à apporter leur soutien aux projets.

En matière de perspectives à court terme

- La première génération de contrats a été signée. Les mesures qu'ils prévoient sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit par conséquent d'engager les réflexions nécessaires à **la préparation du deuxième flot de contrats.** Ces réflexions internes pour l'heure, s'appuieront sur l'expérience acquise dans le cadre de la production des premiers contrats, tant quant à leur modalité d'élaboration, que quant à leur contenu ou à leur mise en œuvre.
- Identification des éventuelles tâches qui seraient attribuées au run, respectivement au BAR, dans le cadre du **suivi et de la mise en œuvre du projet d'agglomération.**

7. TOURISME NEUCHATELOIS

Après les hausses de nuitées hôtelières de 7,5% en 2005, de 3,5% en 2006 et de 9% en 2007, soit une progression de 20% en trois ans, 2008 a vu le Pays de Neuchâtel poursuivre sur sa lancée avec des chiffres en progression de près de 2,5 %. En atteignant 235.000 nuitées, le secteur hôtelier neuchâtelois a certainement atteint un plafond qui pourra difficilement être franchi sans l'apport de chambres supplémentaires. Cette tendance à la hausse est également visible dans la fréquentation des sites touristiques et dans la parahôtellerie. Les effets de la crise financière ne se sont pas fait sentir sur les résultats du 4^e trimestre. A nouveau, ce sont les tourisms urbain, événementiel et d'affaires qui ont su le mieux tirer leur épingle du jeu. Plusieurs facteurs ont contribué à ces excellents résultats.

Durant les trois premiers trimestres, la force de la monnaie européenne a parfaitement assumé son rôle de meilleure ambassadrice touristique du pays en rendant les prix suisses très compétitifs aux yeux des touristes étrangers. A l'image de ces deux dernières années, les hôtes étrangers (53%) ont été plus nombreux en 2008 que les Suisses. Parallèlement, la relative faiblesse du franc suisse a incité bon nombre de compatriotes à passer leurs vacances dans le pays. Le séjour de l'équipe nationale du Portugal dans le cadre de l'Eurofoot a également joué en faveur de notre région aussi bien en termes de retombées économiques directes que promotionnelles. De son côté, la promotion internationale faite par la région Watch Valley dans le cadre des campagnes de Suisse Tourisme "Eté à la montagne" et "Villes" continue d'avoir un impact positif sur le rayonnement et la notoriété du canton à l'étranger. Sur le plan national, les efforts de promotion menés depuis trois ans par Tourisme neuchâtelois en Suisse alémanique s'avèrent particulièrement efficaces. Mi-juin, quelque 1,4 million de lecteurs de l'hebdomadaire "Schweizer Illustrierte" ont pris connaissance de la brochure d'appel "Neuchâtel Vacances". Durant la même période, une campagne d'affichage a fleuri quinze jours durant dans les principales villes du nord-est de la Suisse. La campagne des CFF "Les entrailles de la Suisse" menée en février par la région Neuchâtel/Jura et "Explorez de nouveaux rivages" en août par le Pays de Trois-Lacs sur l'ensemble du territoire national a aussi rencontré un excellent écho.

Pour les faits touristiques marquants, Neuchâtel a vu le lancement national du projet SuisseMobile dont de nombreux itinéraires à mobilité douce traversent notre région, la reconnaissance officielle par la Confédération du Parc régional Chasseral, le restaurant Thrace de Soie à Neuchâtel remporter la 1^{ère} édition du Prix de l'accueil, l'inauguration du Moulin de Bayerel au Val-de-Ruz, l'ouverture de trois nouveaux "nids" dans les arbres au Locle, le lancement d'un service de location de vélos électriques au Val-de-Travers, d'un passeport touristique "le Pass'Temps" et le projet d'une route de l'absinthe franco-suisse prendre forme, l'amélioration des structures d'accueil de l'Hôtel des Arts à Neuchâtel et du Camp à Vaumarcus, la reprise de l'Hôtel Athmos à La Chaux-de-Fonds, la fréquentation des visites de ville guidées de La Chaux-de-Fonds et du Locle en forte augmentation. Dans le domaine de l'aménagement du mobilier, plus de 4300 personnes ont pris part à la 3^e édition du concours visant à récompenser la plus belle terrasse du canton. L'Hôtel Beau-Rivage à Neuchâtel a reçu le prix du public alors que la Ferme des Brandt, à La Chaux-de-Fonds, s'est vu remettre le prix du jury.

Sur le plan politique, les travaux préparatoires du Rapport Furger ont été poursuivis et feront l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en 2009. Quant au projet de Loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP), il a été accepté par le Grand Conseil mais a malheureusement fait l'objet d'un référendum ayant abouti. Le peuple sera appelé à se prononcer en 2009. Concernant le projet de Loi visant à délimiter des périmètres de protection pour la faune sauvage, une commission consultative a été créée afin d'essayer de trouver des solutions dans un dossier où les différentes parties ont bien souvent des positions diamétralement opposées. Enfin, le projet de création de deux destinations touristiques "Jura Régions" et "Pays des Trois-Lacs" réunies sous le toit d'une seule société marketing a bien progressé et fera l'objet d'un lancement officiel le 15 mai 2009. Le Pays de Neuchâtel entend jouer un rôle majeur dans cette nouvelle organisation qui va progressivement modifier en profondeur les structures touristiques régionales.

8. EVOLOGIA

8.1. Missions

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel elle poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature.

Les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à doter, en 2007, Evologia d'une charte précisant trois domaines de mise en œuvre de sa mission: la domestication, l'écosystème et la socialisation.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, le service de l'agriculture, l'Etablissement horticole de la ville de Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, la ferme d'Evologia et la Fromagerie de la Taille sont les principaux hôtes d'Evologia touchant à la domestication.

Les questions touchant à l'écosystème sont abordées à l'occasion de Fête la Terre, en particulier de son forum et dans le cadre des expositions didactiques inscrites à l'agenda des Mises en Serres.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia, l'Unité de formation AI du Centre pédagogique de Malvilliers et la fondation privée Cheval pour Tous forment le centre de compétences d'Evologia en matière de socialisation. S'ajoutent les activités culturelles programmées à Evologia dans le cadre de Mycorama, des Jardins Extraordinaires, des Mises en Serres, de Poésie en Arrosoir, de Fête la Terre et des Jardins Musicaux.

La mise en oeuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale a conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement cantonal du secteur primaire (agriculture, horticulture et sylviculture) et de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz. A ce titre, elle offre au tourisme vert une structure d'accueil ouverte tous les jours de la semaine, y compris le week-end, avec les deux excellentes cartes de visites que sont Mycorama et le Parc régional Chasseral.

8.2. Objectifs de l'année

Un des objectifs stratégiques de l'année sous revue a été qu'Evologia offre à Mycorama les conditions-cadre les plus favorables à son lancement. Outre l'ouverture du restaurant pendant les heures d'ouverture du Mycorama et l'inscription systématique au menu de plats cuisinés à base de champignons, Evologia fournit plusieurs services à Mycorama, lui permettant de se concentrer sur les questions muséographiques, scientifiques, d'animation ou de communication. La collaboration a répondu aux attentes et sera reconduite en 2009.

Un autre objectif stratégique de l'année portait sur l'augmentation de la fréquentation des visiteurs et des touristes. Comme l'accès aux Jardins Extraordinaires et au Mises en Serres est gratuit, il est difficile de le quantifier. L'augmentation du chiffre d'affaires du restaurant de 8% et les impressions positives des divers organisateurs de manifestations ayant eu lieu à Evologia permet de conclure que l'objectif a été atteint. Les effets favorables du cours extérieur du franc suisse sur le tourisme y ont sans doute contribué. Les plaques étrangères n'ont jamais été aussi nombreuses dans les parcs d'Evologia.

Evologia a aussi cherché à renforcer son image et sa crédibilité en améliorant la qualité de sa programmation culturelle et en professionnalisant ses services. La presse s'est largement faite l'écho de la qualité artistique des événements proposés. Deux magazines de la TSR ont d'ailleurs été tournés dans les Jardins Extraordinaires. Cependant, les services offerts ne répondent pas

encore aux attentes d'un public de plus en plus habitué à faire des comparaisons avec des régions rompues depuis longtemps aux bonnes pratiques de l'hospitalité touristique.

S'agissant des viabilités, elles auraient dû être terminées en 2008 en économisant 491.000 francs sur le crédit de 5.970.000 francs voté par le Grand Conseil. Les multiples adaptations aux implantations intervenues en cours de projet et la faillite d'un fournisseur ont empêché d'atteindre cet objectif. Les viabilités seront achevées en 2009 en économisant néanmoins 211.000 francs sur le crédit alloué par le Grand Conseil.

Quant au nouveau rucher didactique qui devrait voir le jour pour remplacer celui détruit dans le cadre des viabilités, il doit prendre la forme d'un Espace Abeilles ouvert au public, réalisé par une association privée qui s'est constituée en 2008. L'emplacement et les plans sont arrêtés. La recherche de fonds a été entreprise avec volontarisme en se donnant l'objectif de lancer la construction au mieux en 2009.

Le déménagement de la ferme dans ses nouveaux locaux et la libération de ceux occupés dans le hameau d'Evologia ont avancé conformément aux prévisions. L'exercice devrait être terminé au cours du premier semestre 2009. Evologia a conduit les premières réflexions de réaffectation des espaces libérés, elles sont coordonnées avec celles touchant aux éventuels impacts du TransRUN à proximité.

8.3. Ressources

Evologia a diminué son effectif de 0,3 EPT pour arriver à 10,5 EPT. L'exercice 2008 a notamment connu le changement de l'administrateur, après une vacance de 4 mois, ainsi que celui du responsable de la conciergerie.

En outre, dans le cadre de son Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP), Evologia compte à son effectif de collaborateurs permanents une personne dépendant de la filière sociale, une aide-concierge rémunérée à l'heure ainsi que trois apprenants visant un CFC, respectivement de menuisier, d'agent d'entretien et d'horticulteur paysagiste. S'ajoutent trois apprenants poursuivant une formation élémentaire en collaboration avec l'Unité de formation AI installée à Evologia. Cette dernière est une antenne du Centre pédagogique de Malvilliers.

191 personnes ont été placées en 2008 temporairement auprès de l'EURSP, totalisant 9106 journées de stage. Les placements ont été effectués à divers titres:

Art 64a) LACI	MIP 1 & 2	Action sociale	Asile, OAI, UFAl	TIG	Apprenants	Autres
41	51	61	14	5	6	13
21%	27%	32%	7%	3%	3%	7%

Ce sont en moyenne 40 personnes qui travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possible de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. Dix-huit ont retrouvé un emploi. Même si cette proportion est dans la norme, Evologia cherche à faire évoluer son EURSP; de telle sorte que davantage de personnes placées réintègrent le marché du travail.

Quelque 170 postes de travail sont actuellement occupés par les diverses entreprises, associations et services publics installés à Evologia. Notons qu'en 2008, l'association *Laines d'ici* a ouvert un atelier de formation et un magasin à Evologia. L'association *Plume et Pinceau* y a aussi pris ses quartiers pour offrir des stages d'écriture et de dessin.

La Commission stratégique d'Evologia, forte de quinze membres, s'est réunie à quatre reprises en 2008 sous la présidence du chef du département. Elle soutient notamment les réflexions sur la réaffectation des locaux libérés par la ferme et le cas échéant, sur la manière de coordonner au mieux le développement d'Evologia en fonction de la future gare TransRUN du Val-de-Ruz.

Outre les constructions de l'ancienne ferme, les ressources immobilières d'Evologia posent principalement un problème d'assainissement énergétique. Certains locaux comme la grande salle

de réunion sont inutilisables par grand froid, la température n'atteignant pas 15 degrés. D'une manière générale, les bâtiments sont loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur; ce qui explique que les frais de chauffage sont beaucoup trop élevés.

Une ancienne loge de la Montagne de Cernier a été vendue à un acquéreur privé avant de tomber en ruine. Elle pourra ainsi être réhabilitée. Par contre, l'offre du gîte rural est maintenue. Elle complète favorablement les dortoirs proposés dans les combles de l'école à une clientèle intéressée à des possibilités d'hébergement à bas prix. En revanche, le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir en plus quelques chambres d'hôte. La manière d'en réaliser aux meilleures conditions est à l'étude.

8.4. Evénements principaux

Excepté quatre jours, l'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts en 2008 pour la première fois tous les jours de l'année, y compris le week-end. S'ajoute l'intendance assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Cette disponibilité nouvelle exige du personnel d'Evologia à la fois flexibilité des horaires et diversification des cahiers des charges. Celles-ci ne sont pas étrangères aux mutations qu'a connu le personnel en 2008; mais elles constituent aussi l'intérêt des postes de travail d'Evologia.

Au chapitre des manifestations, il convient de relever que les énergies ont constitué pour la première fois en 2008 la thématique de l'année. Ce fut l'occasion de traiter de sujets d'actualité dans le cadre du forum de Fête la Terre et d'accueillir de nouveaux partenaires dans le cadre des Mises en Serres, des Jardins Extraordinaires et de Fête la Terre. Le sujet sera certainement repris dans quatre ans, au terme de la rotation thématique qui passera avant par l'horticulture, l'agriculture et la sylviculture. D'une manière générale, les manifestations culturelles et didactiques programmées à Evologia représentent de plus en plus des événements incontournables de l'agenda. Elles induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région et par les personnes qu'elles emploient directement. Elles contribuent aussi à renforcer l'image du Val-de-Ruz et du canton auprès d'un public venant toujours plus de l'étranger.

Le concert donné par les Jardins Musicaux à la Saline Royale d'Arc et Senans a marqué en 2008 la collaboration transfrontalière animée depuis plusieurs années par Evologia et l'Institut Claude-Nicolas Ledoux. Il fut aussi le premier pas d'une extension de cette collaboration, les Jardins Musicaux donnent en 2009 neuf concerts à la Saline Royale. Les autres volets de la collaboration portent sur l'échange de jardins thématiques et sur des échanges de stagiaires en réinsertion ou en formation professionnelle.

8.5. Activités / Réalisations

Les activités d'Evologia visent à promouvoir toutes activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, Evologia offre des services dans dix secteurs d'activité, à savoir: administration - comptabilité, accueil - secrétariat, intendance – mécanique, conciergerie, horticulture – paysagisme, menuiserie, restaurant et cuisine. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés à Evologia. Ils visent à faciliter leur implantation à Cernier et leur développement.

D'autres activités sont entièrement placées sous la responsabilité d'Evologia, comme la réinsertion sociale et professionnelle, l'entretien des bâtiments, des routes et des espaces verts ainsi que l'exploitation du restaurant. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent être couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'Ecole des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'agriculture et par Evologia restent à charge de l'Etat. Quant au fonctionnement de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle, l'encadrement est pris en charge par la Confédération ou par l'État, selon les cas. Les frais de

locaux, d'équipements et de marchandises de la réinsertion sont couverts par la marge commerciale qu'Evologia dégage sur ses activités facturables.

8.6. Perspectives

Les perspectives d'Evologia s'annoncent plutôt réjouissantes. En effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent Evologia et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel qu'Evologia peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citoyen confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

S'agissant des réalisations concrètes, l'Espace Abeilles est en bonne voie. Il est aussi question d'un rapprochement avec l'antenne de Tourisme neuchâtelois sise au Val-de-Ruz, rapprochement qui serait de nature à renforcer utilement l'attractivité touristique de la région.

En conclusion, Evologia est sur la bonne voie pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz, en plus d'être déjà le pôle du secteur primaire du canton.

SECTEUR EMPLOI

9. SERVICE DE L'EMPLOI

9.1. Missions

Le service de l'emploi (SEmp) est chargé d'alimenter les réflexions en matière de politique cantonale de l'emploi et participe à la définition des actions à entreprendre. Il est responsable de la mise en œuvre et de la coordination des actions définies avec la collaboration des autres services. Il est en outre chargé d'effectuer des tâches de surveillance et de contrôle y compris dans des domaines voisins de l'emploi (principalement fondations, institutions de prévoyance professionnelle, jeu illicite).

Ces différentes missions se trouvent principalement exprimées dans la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) et la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE), dans la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl), ainsi que dans le règlement d'organisation du Département de l'économie.

Pour accomplir ses missions, le SEmp comprend 8 entités: la direction générale (RH, Administration, Finances), l'office de développement, d'analyse du marché du travail et de projet (ODAP), la direction juridique (SEJur), la direction de la formation (SEFor), l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN), l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN), l'office des emplois temporaires (OFET) et l'office de surveillance (OSur).

9.2. Objectifs de l'année

Le service de l'emploi, de par ses missions et ses prestations, observe et analyse en continu la situation conjoncturelle et les modifications législatives le concernant. Ainsi, les objectifs fixés par le département de l'économie en début d'année 2008, ont évolué en fonction de la situation économique et des discussions parlementaires (canton, Confédération). Ces nombreux changements impliquent pour le service de l'emploi qu'il analyse sa structure et son organisation pour répondre aux attentes de la population et du Conseil d'Etat.

Les objectifs suivants ont été poursuivis en sus des objectifs liés aux prestations:

- Analyser la structure du SEmp afin de répondre dans les années à venir aux exigences de ses missions;
- Conceptualiser et préparer le service aux nouvelles technologies qui seront implémentées en 2008 et 2009 (nouvelle base de données de gestion des demandeurs d'emploi, introduction de processus de travail, gestion électronique des documents);
- Définir et mettre en œuvre des outils de gestion (finance, RH, prestations) permettant l'introduction de tableaux de bord (indicateurs);
- Assurer le suivi du dossier "libre circulation" et "accords bilatéraux";
- Intégrer le service de l'inspection et santé au travail (SIST) au Semp;
- Développer des actions en partenariat avec les services de l'administration cantonale ainsi qu'avec les organes connexes de Franche-Comté;
- Anticiper les modifications légales, notamment en lien avec la 4^e révision de la LACI et le financement de mesures du marché du travail;

- Coordonner des projets inscrits dans la collaboration interinstitutionnelle (CII) cantonale (projet jeune – mesures d'emploi "mixtes").

9.3. Ressources

Ressources humaines

Comme en 2007, les effectifs du service de l'emploi sont restés globalement stables pour atteindre 105 collaborateurs au 31 décembre 2008, correspondant à 94,15 EPT (101 collaborateurs pour 93.15 EPT à fin 2007).

Visant initialement une réduction des effectifs dans le cadre de départ à la retraite de collaborateurs-trices, la direction du service a revu en cours d'année sa planification des ressources humaines en assurant, avec l'accord du Conseil d'Etat, les remplacements des effectifs suite aux premiers signaux de ralentissement conjoncturel annoncés durant le deuxième trimestre 2008. Au 4^e trimestre de l'année, l'amplification du ralentissement conjoncturel lié à la crise économique et financière mondiale ont amené la direction du service à renforcer de manière substantielle les effectifs en conseiller-ère en personnel des offices régionaux de placement du canton (recrutement de 4 conseiller-ère-s en personnel supplémentaires dès fin 2008) en anticipation de la croissance du nombre de demandeurs d'emploi attendue en début 2009.

Durant l'année 2008, le service de l'emploi a rejoint la plateforme cantonale Interflex permettant d'assurer une gestion informatique des temps de travail et de faciliter ainsi le travail de suivi pour les collaborateurs-trices, pour les directions d'office et pour le service des ressources humaines de l'Etat de Neuchâtel.

Au niveau de la formation interne, le service de l'emploi a focalisé son attention sur la formation de la quasi-totalité de ses collaborateurs-trices sur la nouvelle plateforme informatique nationale NC Plasta, sur l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) et sur la mise en œuvre de nouveaux processus de travail. Les formations ont été animées par des formateurs internes au service, formés au préalable par les services de la Confédération.

Après avoir doublé le nombre d'apprenants accueilli dans son service (3 en 2006, 6 en 2007), le service de l'emploi a poursuivi en 2008 son effort dans le domaine de la formation des jeunes à travers l'engagement de 6 nouvelles apprenantes de commerce.

Ressources informatiques

L'introduction de nouvelle conception PLASTA prévue en septembre 2008 a demandé de revoir l'intégralité de l'outil informatique des entités travaillant avec cette application. Le fait de passer à une GED (gestion électronique des documents) pour l'ensemble des prestations liées à l'assurance chômage nécessite le renouvellement du parc informatique et l'ajout d'un deuxième écran sur les postes de travail. Ainsi, 87 postes de travail ont été changés et 171 écrans installés.

L'entrée en service de cette nouvelle application a nécessité beaucoup d'investissement en matériel et en temps. Malgré le report du projet (voir point NC Plasta / GED), les postes de travail nouvellement équipés sont déjà très appréciés par les collaborateurs dans leurs activités journalières.

Locaux

Dès le printemps 2008, la direction des ressources humaines du service de l'emploi occupe les locaux au 2^{ème} étage de l'immeuble Parc 119 à La Chaux-de-Fonds. En prévision de l'introduction du nouveau PLASTA (base de données fédérale des demandeurs d'emploi) et de la gestion électronique des données, trois centres de numérisation ont été aménagés. Le premier a trouvé sa place au rez-de-chaussée de l'immeuble Parc 119 à la La Chaux-de-Fonds, le deuxième dans les locaux de l'office régional de placement du littoral neuchâtelois à Edouard-Dubois 20 à Neuchâtel

et le troisième était d'ores et déjà existant à la direction juridique du service de l'emploi à l'avenue Léopold-Robert 90 à la Chaux-de-Fonds. Rappelons que les coûts engendrés par les transformations des locaux ont été entièrement pris en charge par la Confédération.

9.4. Evénements principaux

Fusion du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) et de l'office de surveillance (OSUR) du service de l'emploi

Démarrée sous la forme d'un projet au mois de mai 2008, la fusion du service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) avec l'office de surveillance (OSUR) du service de l'emploi commencera à déployer ses effets dès le 1^{er} janvier 2009 avec la création du nouvel office de surveillance, d'inspection et santé au travail (OSIS) qui sera rattaché au service de l'emploi. Cette fusion permettra de créer des synergies en matière de contrôle des conditions de travail et d'emploi des travailleurs neuchâtelois et ainsi diminuer l'intervention répétée de l'Etat au sein des entreprises du canton. Plusieurs étapes se dérouleront dès le mois de janvier 2009 avec le recrutement des responsables de secteurs puis, dès le 1^{er} mai 2009, le regroupement des différentes fonctions (inspecteurs, collaborateurs spécialisés) au sein d'entités distinctes chargées de tâches de contrôle ou de surveillance. Notons encore que le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) est également rattaché à cette nouvelle entité. Cette fusion s'est faite sans licenciement et avec la participation active des responsables des unités OSUR et SIST. La participation des collaborateurs dans le cadre de ce projet est exemplaire.

Stratégie des mesures du marché du travail (MMT)

Véritable plan directeur pour les trois prochaines années, la stratégie MMT permet au SEmp de définir les priorités en terme de mesures de marché du travail (cours, programmes d'emploi temporaire (PET), stages, etc.), dans une vision cohérente et flexible afin de répondre rapidement aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Rendu indispensable par les modifications à prévoir de la loi sur l'assurance-chômage, mais aussi en raison de la réduction de la subvention fédérale versée (dès le 1^{er} janvier 2009) par le SECO pour le financement des MMT, le nouveau plan stratégique dont s'est doté le SEmp permettra de modifier rapidement les volumes (-/+) tout en offrant des mesures flexibilisées aux demandeurs d'emploi.

Confirmant le nombre d'éléments déjà en vigueur, notamment l'importance de la formation pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, cette stratégie est résolument innovante en cherchant à compléter la palette des outils à disposition du conseiller ORP afin de lui permettre de définir, dès les premiers entretiens, un plan d'action, puis de l'appuyer dans la mise en oeuvre de ce dernier.

Salons EPMT-EPHJ (Environnement Professionnel des MicroTechnologies et de l'Horlogerie-Joallerie) à Lausanne

Dans le but de poursuivre la collaboration étroite avec les entreprises, les offices régionaux de placement du service de l'emploi ont organisé pour la deuxième année consécutive un apéritif à l'occasion des salons EPMT-EPHJ réunissant les exposants neuchâtelois ayant fait le déplacement à Lausanne. Cet apéritif a été l'occasion pour tous les conseillers en personnel spécialisés dans l'industrie de maintenir et de développer leur réseau de partenaires dans un cadre convivial et fort apprécié par la soixantaine d'entreprises participantes. La visite de ces deux salons a également permis aux conseillers en personnel de se maintenir à niveau dans les avancées technologiques, les nouveaux outils et procédés de travail prévalant dans leurs secteurs d'activité respectifs.

Salon des industries de l'automatisation, de la machine-outils et de la sous-traitance (SIAMS) à Moutier

Pour suivre sur la lancée de l'édition 2006, les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont participé, sur un stand commun, à l'édition 2008 du SIAMS qui s'est tenu à Moutier au mois de mai. L'objectif de cette participation commune est d'offrir aux entreprises exposantes et visiteuses un soutien en matière de placement de personnel, de créer et renforcer des partenariats et de permettre aux conseillers en personnel ORP de maintenir à jour leurs connaissances techniques et technologiques.

Groupe Emploi de la Conférence TransJurassienne (CTJ)

Placé sous l'égide de la CTJ, ce groupe a pour objectif de mettre en place un véritable réseau entre les services publics français et suisses traitant de l'emploi dans le but notamment d'améliorer la connaissance réciproque du marché de l'emploi et des réalités économiques, mais aussi de prévenir et traiter les problématiques du dumping salarial et des fraudes.

Deux groupes de travail réunissant des professionnels de l'emploi (conseillers en personnel, inspecteurs du travail, etc.) ont été créés. Le service de l'emploi côté suisse et l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) côté français jouent un rôle central au sein de ces groupes car ils en assurent leur animation et leur coordination. Pour rappel, en 2007, ces groupes ont recensé les collaborations possibles dans les domaines de l'échange d'informations sur les prises d'emploi de moins de 90 jours, l'échange de bonnes pratiques de travail et le contrôle du respect des salaires d'usage et des conditions de travail.

En 2008, les groupes se sont attelés à mettre en œuvre les collaborations recensées. C'est ainsi que plusieurs projets ont été lancés. Parmi ceux-ci, on peut relever la mise en place d'un échange sous forme de stage d'une journée entre les conseillers en personnel des ORP neuchâtelois et leurs homologues de l'ANPE du Haut-Doubs. De plus, des cadres du service de l'emploi et de l'ANPE se rencontrent régulièrement afin d'échanger sur la situation économique des deux côtés de la frontière, mais aussi sur les bonnes pratiques au niveau managérial. Notons aussi la réalisation d'un échange d'information entre d'une part l'OSur du service de l'emploi et d'autre part l'Assedic Franche-Comté Bourgogne dans le but de prévenir le risque de sous-enchères salariales côté suisse et de lutter contre les fraudes à l'assurance-chômage côté français. D'autres projets sont encore en cours de réalisation. Parmi ces derniers, on peut relever des études communes sur le marché de l'emploi ou encore la mise en place de formations transfrontalières.

Travail intérimaire dans le canton de Neuchâtel

Expertise du canton de Neuchâtel sur la location de services

Le canton de Neuchâtel a fait part au secrétariat à l'économie (SECO), lors d'une rencontre, de son analyse quant à la législation sur la location de services et émis des propositions de modifications de la loi fédérale, permettant d'assurer aux travailleurs intérimaires un accès aux assurances sociales et au droit du travail, au même titre que ceux engagés dans une entreprise.

Le rapport complet effectué par le canton de Neuchâtel est venu compléter les réflexions en cours sur cette thématique du département fédéral de l'économie.

Alors qu'une convention collective de travail est en voie de négociation par les partenaires sociaux dans ce secteur, l'apport du canton de Neuchâtel est pris très au sérieux de part son expertise reconnue dans ce domaine.

Réseau de surveillance des sociétés de placement et de location de services

La collaboration instaurée entre l'autorité de surveillance LSE et plusieurs services de l'Etat a perduré en 2008. Le réseau de surveillance qui est né de cette collaboration permet de surveiller activement les agissements irrespectueux de certaines sociétés de location de services. Le

concours de ces partenaires se résume à la transmission de dossiers présentant des irrégularités, des infractions aux législations en vigueur ou d'autres abus conventionnels. L'autorité de surveillance se charge ensuite du traitement, du suivi et du dénouement des problèmes soulevés. Notons à ce titre que la violation grave ou répétée de la LSE ou d'autres dispositions cantonales et fédérales peut ultérieurement déboucher sur un retrait des autorisations de pratiquer.

Mesures en faveur de l'insertion des personnes de moins de 30 ans émargeant à l'aide sociale (Projet "Jeunes")

Si l'année 2008 a permis de consolider les premières démarches réalisées en 2007, l'offre de places d'emploi ou d'apprentissage reste insuffisante par rapport aux chiffres avancés au moment de l'adoption par le Grand Conseil, le 5 décembre 2006, de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans.

Toutefois, les différentes démarches de sensibilisation comme la séance d'information destinée aux communes, en présence des chefs de départements du DEC et du DSAS et de jeunes apportant leur témoignage, montrent que si l'accueil du projet est généralement positif, il faudra encore du temps afin de faire évoluer les idées préconçues et faire en sorte que l'on dépasse l'effet "coup de cœur" pour proposer des possibilités d'emploi pour des jeunes à l'aide sociale.

C'est ainsi qu'on peut relever l'effort des communes et du secteur para-étatique qui aura permis de créer respectivement 7 et 3 places d'apprentissage supplémentaires, alors que les services de l'Etat auront créé 12 places d'apprentissage supplémentaires pour les jeunes de l'aide sociale.

Enfin, 7 jeunes ont trouvé une place d'apprentissage dans le secteur privé.

Du côté des places de travail, le Conseil d'Etat a tenu ses engagements en mettant 20 places de travail à disposition en 2007-2008 (début des contrats au 1^{er} janvier 2008), 20 autres en 2008-2009 (début des contrats au 1^{er} janvier 2009).

Enfin, du côté de l'économie privée, une vingtaine de places de travail sont occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale dans le cadre de l'opération Speranza. On constate que la majorité des places de travail sont le fruit d'une recherche par les jeunes eux-mêmes ou grâce aux offices régionaux de placement.

Comme durant l'année 2007, le SEmp, en plus de son rôle de chef de projet, a continué, par le biais des ORP, d'exercer une fonction de coaching et d'accompagnement pour les jeunes placés dans le cadre du projet dans une administration publique ou une organisation para-étatique.

Projet NC Plasta / GED

Les services publics de l'emploi travaillent depuis 1993 avec une base de données servant à des fins de placement de demandeurs d'emploi et de statistiques (PLASTA). Le système informatique PLASTA 93 devait être remplacé par une nouvelle application le 8 septembre 2008.

La nouvelle application Plasta-GED est une conception informatique élaborée sur la base de processus de travail. L'un des principaux éléments novateurs du projet est l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) directement rattachée à la nouvelle application Plasta, qui permet de traiter l'ensemble de la problématique chômage sans papier.

La nouvelle application recouvre des exigences et besoins différents tels que le partage des informations et des connaissances, une amélioration de la communication entre les organes chargés de l'exécution de la LACI, l'accompagnement et la documentation des décisions prises envers les assuré-e-s, une simplification et uniformisation du classement, destruction et archivage ainsi que le pilotage du SEmp grâce à l'usage d'indicateurs. De plus, l'adaptation des processus de travail est rendue nécessaire pour une utilisation optimale de l'outil. Cela a permis au SEmp d'entrer dans une démarche qualité significative.

L'introduction de cette application, touchant de nombreux aspects du travail des collaboratrices du SEmp, a nécessité d'être coordonnée, planifiée et d'impliquer les parties prenantes. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'une équipe de projet composée de 9 personnes

responsables de groupes de travail. En 2008, de nombreuses réalisations ont émané de ces groupes de travail.

Le projet au niveau national est piloté par le SECO. En 2008, l'application n'était pas à un niveau de développement suffisant. Ainsi, le SECO a dû réaliser des développements informatiques importants jusqu'à l'été 2008 tant sur l'application elle-même et la GED que sur les utilitaires liés tels que Office Writer, FileNet. Il a également dû améliorer la fiabilité du système de scannage durant l'automne. En parallèle, il a effectué des tests de migration des données. Au vue des résultats insatisfaisants des tests de fiabilité et de la migration des données, le SECO a repoussé à deux reprises la date d'introduction. Aujourd'hui, celle-ci n'a pas encore été communiquée.

La préparation pour la mise en production de cette nouvelle application au niveau cantonal s'est déroulée alors que la phase de réalisation du projet au niveau du SECO n'était pas totalement terminée. Malgré ces difficultés, les groupes de travail ont abouti aux résultats suivants:

- L'installation des nouveaux postes de travail des collaborateurs/trices (cartes PKI, doubles écrans, etc.);
- L'élaboration des processus clés dans les domaines Demandeurs d'emploi, Entreprises, Mesures du marché du travail et RHT et Intempéries;
- La mise en évidence d'adaptations nécessaires des processus principaux de suivis des demandeurs d'emploi;
- La mise en place de trois stations de scannage des documents et la formation des personnes qui y travailleront;
- La formation de tous les collaborateurs et collaboratrices du SEmp sur la nouvelle application;
- La réalisation des deux tiers des modèles Offices (lettres, formulaires, etc...).

Intégration des migrants

En ce qui concerne l'évolution de la politique fédérale et de la volonté d'intégration des migrants, l'unité d'intégration professionnelle du service des migrations (SMIG) a proposé des dossiers de migrants aux ORP. Un processus d'annonce a été mis en place afin de respecter les dispositions d'inscription et de suivi des personnes.

Après l'analyse de la situation personnelle d'un certain nombre de migrants, le SMIG a proposé une vingtaine de personnes aux ORP dans le courant du mois d'août 2008. Puis, à fin novembre 2008, c'est une quinzaine de personnes qui sont suivies par un conseiller-ère ORP.

Ces personnes, comme tout autre demandeur d'emploi, suivent le processus d'inscription et de suivi par les conseillers en personnel de l'ORP. Il s'agit dans un premier temps de déterminer par les caisses de chômage si le requérant a ou non le droit de percevoir des indemnités de chômage. Si tel n'est pas le cas, le requérant suit la filière d'octroi d'un emploi temporaire dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle. Deux personnes ont débuté un tel emploi dans le courant de décembre 2008. Le processus d'intégration se poursuivra en 2009.

9.5. Activités / Réalisations

ODAP (office de développement, d'analyse du marché du travail et projets)

Observation du marché de l'emploi

Dans le cadre de l'observation du marché de l'emploi, différentes études ont été conduites par les collaborateurs de l'Office de développement, d'analyse et de projet (ODAP) du SEmp. Des études d'envergure ont également été menées en étroite collaboration avec d'autres cantons romands.

Etude "Profil des demandeurs d'emploi"

L'analyse du profil des demandeurs d'emploi par branche économique et par profession exercée a été réactualisée au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2008. Cette étude a pour objectif de cerner au mieux le profil des personnes inscrites, par professions exercées et par secteurs économiques afin d'en évaluer les modifications.

Etude "INDUS"

L'ODAP a mené, en collaboration avec le service des arts et métiers du canton du Jura une vaste étude dans le secteur industriel. Cette étude avait pour objectif d'analyser et d'anticiper les évolutions et les tendances du marché de l'emploi dans ce secteur. Différentes thématiques ont été traitées telles que l'évolution des emplois, les recrutements, l'emploi intérimaire ou encore le profil et l'évolution de la main d'œuvre frontalière dans l'industrie. Afin de compléter les informations provenant des statistiques officielles, un questionnaire a été envoyé à plus de 600 entreprises neuchâteloises. Les données ainsi récoltées ont permis d'affiner les analyses et d'obtenir des informations provenant directement des employeurs. Les principaux résultats de cette étude ont été présentés aux médias lors du point presse sur le marché de l'emploi du 7 juillet 2008.

Etude de la commission tripartite sur l'évolution des salaires dans le secteur horloger

Sur mandat de la commission tripartite, l'ODAP a réalisé, en étroite collaboration avec l'office cantonal de la statistique, une étude sur l'évolution des salaires dans le secteur horloger neuchâtelois. Cette étude est basée sur les données de l'enquête suisse sur les salaires (ESS) de l'OFS. Elle a pour but notamment de comparer les salaires versés aux travailleurs frontaliers et indigènes. Cette étude fait partie intégrante du rapport de la commission tripartite présenté aux médias en conférence de presse le 3 juillet 2008.

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

L'accord sur la libre circulation des personnes et son protocole facilitent les conditions de séjour et de travail pour les citoyennes et citoyens de l'UE en Suisse. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants UE-17/AELE n'ont plus besoin d'autorisation pour un séjour en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative d'une durée inférieure à 90 jours. Les employeurs ont désormais la possibilité de compléter en ligne une procédure d'annonce leur permettant de recruter du personnel européen pour des missions de courte durée. En tant qu'employeurs, les sociétés de location de services ont utilisé cette réglementation. En 2008, 3336 travailleurs intérimaires européens ont bénéficié de cette procédure dans le cadre d'une activité lucrative dans le canton de Neuchâtel, parmi lesquels 2095 (63%) ont été recrutés par l'intermédiaire des sociétés de location de services.

Statistique trimestrielle sur l'évolution de la main-d'œuvre UE/AELE dans le canton de Neuchâtel

Le SEmp recense toutes les statistiques disponibles sur l'évolution de la main-d'œuvre UE/AELE (travailleurs détachés, prises d'emploi pour moins de 90 jours, travailleurs frontaliers, etc.) et les met à disposition du public au travers d'une publication trimestrielle sur Internet (www.ne.ch/imoe).

Données statistiques

En 2007 et 2008, dans un souci de communication et d'information, le SEmp a publié un rapport d'activité sous la forme d'une brochure. Cette dernière permet d'obtenir une vision globale et précise sur le volume d'activités fourni par le SEmp et ses entités. Ce rapport a été largement apprécié par les partenaires du SEmp. C'est pourquoi, il sera à nouveau publié en 2009. Ce rapport pourra être téléchargé prochainement sur le site www.ne.ch/emploi.

ORP (offices régionaux de placement)

ORPMN (office régional de placement des montagnes neuchâteloises)

2008 est une année contrastée. Jusqu'à l'automne, le chômage a poursuivi sa décline à un rythme élevé grâce à un volume d'activités toujours important dans les secteurs reliés à l'industrie au sens large, véritables baromètres de l'emploi dans les Montagnes neuchâteloises. La crise financière de cet automne a fait ressentir ses effets à partir d'octobre déjà où des décisions de licenciements ont été prises dans plusieurs entreprises valant ainsi à l'ORP une activité importante et croissante en matière de nouvelles inscriptions ou de réinscriptions au chômage sur les deux derniers mois de l'année. L'augmentation entre 2007 et 2008 de près de 12% des personnes ayant participé à une séance d'information lors de leur inscription en est d'ailleurs la démonstration.

Il faut ainsi remonter à 2003 pour constater une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre augurant ainsi, à l'instar de toutes les prévisions économiques, d'une année difficile pour 2009 sur le front de l'emploi.

Du côté des entreprises, la diminution d'acquisition de places vacantes (-8%) s'explique, comme en 2007 d'ailleurs, par une difficulté croissante à satisfaire des demandes d'entreprises sur des profils exigeants, celles-ci renonçant finalement à contacter les ORP pour leur faire part de leurs besoins. De plus, en raison de la crise financière, le nombre des places vacantes n'a pratiquement plus évolué durant le dernier trimestre.

Les principales statistiques de l'ORPMN sont regroupées ci-dessous:

Activités	2008	2007	2006
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 1 ^{er} janvier	2033	2297	2606
Inscriptions	2804	2556	2762
Annulations	2584	2820	3071
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre	2253	2033	2297
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2103	1879	2047
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	10'869	11'784	12'694
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	47	51	55
Places vacantes acquises par l'ORPMN	814	886	970
Places vacantes acquises par jour	3	4	4
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1644	1852	2191
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	333	391	348

ORPLN (office régionale de placement du littoral neuchâtelois)

En 2008, l'Office régional de placement du Littoral a enregistré une augmentation de ses demandeurs d'emploi (+10) alors qu'en 2007, l'office avait enregistré une baisse de ses demandeurs (-239). Cette augmentation du chômage est due à un fort ralentissement de l'économie survenu dès le début du 4^e trimestre en raison de la crise financière. L'augmentation entre 2007 et 2008 de près de 9% des personnes ayant participé à une séance d'information à leur inscription en est d'ailleurs la démonstration.

Du côté des entreprises, la diminution d'acquisition de places vacantes (-12%) s'explique par une difficulté croissante à satisfaire les demandes des entreprises sur des profils exigeants. De plus, en raison de la crise financière, le nombre des places vacantes n'a pratiquement plus évolué durant le dernier trimestre.

Le nombre de visites en entreprises a diminué par rapport à 2007 (-122). Cette diminution est due principalement à la priorité donnée aux demandeurs d'emploi en forte augmentation depuis le mois de septembre.

Les principales statistiques de l'ORPLN sont regroupées ci-dessous:

Activités	2008	2007	2006
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 1 ^{er} janvier	2603	2842	3027
Inscriptions	3074	3071	3355
Annulations	3064	3510	3540
Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre	2613	2603	2842
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2395	2199	2523
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	12'391	14'148	14'944
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	54	62	65
Places vacantes acquises par l'ORPLN	779	889	845
Places vacantes acquises par jour	3	4	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1945	2415	1811
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	305	427	360

OFET (office des emplois temporaires)

Durant l'année 2008, l'OFET a effectué 930 placements en emploi temporaire, dont 608 dans le cadre de l'assurance-chômage et 322 dans le cadre des MIP. L'office a traité 766 demandes d'octroi d'une mesure d'intégration professionnelle au sens du règlement MIP. Il a rendu 323 communications positives et 324 communications négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés.

L'OFET a reçu 820 demandeurs d'emploi en entretien individuel dans les bureaux des trois sites des ORP. Les conseillers en personnel de l'OFET ont visité personnellement plus de 30 institutions ou programmes spécifiques durant l'année.

SEJur (direction juridique du service de l'emploi)

Durant l'année 2008, le SEJur a reçu 1651 dossiers et a rendu au total 1504 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnité de chômage, recherches d'emploi, RHT, Intemp, demandes de remise), hors décisions sur opposition.

Le détail des dossiers et décisions rendues se présente comme suit:

Activités	Nb de dossiers reçus	Nb de décisions rendues
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFor, OFET, etc.) concernant l'indemnité de chômage	419	346
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFor, OFET, etc.) concernant les recherches d'emploi	775	715
Dossiers soumis par Cas soumis (caisses de chômage) concernant l'indemnité de chômage	236	248
Demandes de remise de l'obligation de restituer	42	43
Préavis de RHT	89	70
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	90	82
Total pour l'année 2008	1651	1504

Le SEJur a comptabilisé 150 oppositions à l'encontre de ses décisions. Sur l'ensemble de ces décisions, 29 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Neuchâtel, au 30 décembre 2008.

SEFor (direction de la formation du service de l'emploi)

L'année 2008 a permis de tester le concept d'évaluation des MMT (cours, programmes d'emploi temporaire (PET), stages, etc.), élaboré en 2007, au travers de trois évaluations, dont deux en collaboration avec le SECO. Les quelques adaptations apportées permettront, dès 2009 d'effectuer des évaluations selon un rythme régulier et d'inscrire définitivement cette activité dans les tâches du service. Il est à relever que les audits sont effectués avec le support précieux de l'ODAP (office de développement, d'analyse du marché du travail et projets)

Outre la définition d'une nouvelle stratégie des MMT, l'année 2008 s'est également caractérisée par un audit du SECO. Effectués tous les 5 ou 6 ans, ces audits permettent au SECO d'évaluer le système de gestion des MMT mis en place par les cantons afin d'identifier les points d'attention, de mettre en évidence les solutions originales pour en faire profiter d'autres cantons (benchmarking) et de déterminer le risque encouru par le fonds de compensation (de faible à élevé).

Sur la base de son examen, le SECO a évalué la qualité des MMT dans le canton de Neuchâtel comme étant élevée et estime que le risque encouru pour le fonds de compensation est faible.

Ces résultats très satisfaisants sont une confirmation que les orientations prises depuis plusieurs années dans la gestion des MMT sont perçues comme favorables que ce soit en terme d'amélioration de l'employabilité, de rapprochement avec la formation professionnelle, d'augmentation de la qualité ou de maîtrise des coûts. Le SECO a en outre salué l'établissement d'une stratégie (voir point Stratégie des mesures du marché du travail) et sa pertinence avec le contexte économique et politique lié à la LACI.

Enfin, l'effort visant à permettre le développement de mesures répondant à la pénurie de certaines catégories de collaborateurs, comme dans le domaine de l'anglage, s'est poursuivi.

OSur

Contrôle du marché de l'emploi (CMCE)

1032 enquêtes ont été ouvertes en 2008 contre 809 en 2007 (+ 27%). 557 dossiers (54 %) concernaient directement les travailleurs européens ayant oeuvré sur le territoire cantonal, 196 ont été ouverts sur l'initiative des contrôleurs, contre 41 en 2007, et 51 sur la base de réquisitions émanants du Ministère public (MP) du canton de Neuchâtel. Au total, ce sont les conditions de salaire et de travail de 2843 travailleurs (+ 16,2%) qui ont été contrôlées par les inspecteurs du marché de l'emploi. Pour l'heure, 419 infractions ont été relevées, dont 210 en relation avec les différentes assurances sociales obligatoires et 125 avec la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), ainsi que 84 en lien avec la libre-circulation des personnes.

Abus de prestations sociales

En 2008, 60 dossiers ont été ouverts par l'enquêteur chargé de la poursuite des infractions en matière d'aide sociale. 4 enquêtes initiées en 2006 ont été menées à leur terme en 2008 ainsi que 32 dossiers en 2007 et 4 en 2008. Ces investigations ont conduit l'inspecteur précité à dénoncer au Ministère public 24 auteurs d'infractions, respectivement 1 pour 2006, 22 pour 2007 et 1 pour 2008. Le montant total détourné par ces personnes s'élève à 279.598,65 francs, soit 3824,15 francs pour les dossiers 2006, 271.193,80 francs pour 2007 et 4580,70 francs pour 2008. D'autre part, le solde des enquêtes (2006-2008) devrait encore aboutir sur le constat d'un nombre important d'infractions.

Surveillance des maisons de jeu

L'engouement important constaté en 2007 pour le jeu de poker a perduré en 2008. Ainsi, plusieurs contrôles ont été effectués au sein de tournois "freeroll" organisés durant l'année. Ces contrôles n'ont pas mis en évidence d'infractions à la loi fédérale sur les maisons de jeu (LMJ). D'autre part,

un important contrôle a été effectué en mars 2008, avec l'aide de la police cantonale, au sein d'un cercle dans lequel de nombreux tournois de poker illégaux étaient organisés. Ce dossier, traité avec les collaborateurs de la commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), s'est conclu par la dénonciation de son gérant.

Surveillance des instituts de prévoyance et des fondations

Les 340 fondations placées sous surveillance se répartissent comme suit: 50 dossiers concernent des caisses de pensions autonomes (IPE), 83 des fondations de bienfaisance (IPNE) et 207 des fondations dites "classiques", soit hors prévoyance professionnelle. Durant l'année 2007, 15 fondations ont été radiées, respectivement 3 caisses de pensions autonomes, 7 fondations de bienfaisance et 2 fondations classiques. A noter également le transfert de 2 fondations classiques auprès de l'autorité fédérale de surveillance (Département fédéral de l'intérieur) en raison de leur champ d'activité dépassant les frontières cantonales, ainsi que la fusion de deux fondations (dont une placée sous la surveillance du canton).

En raison de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2010, l'autorité de surveillance a en outre planché, avec ses homologues romands (Vaud, Valais, Fribourg et Jura), sur l'élaboration d'un avant-projet de concordat visant à la création d'une autorité de surveillance de suisse-occidentale (AS-SO) qui sera chargée de la surveillance des fondations LPP à compter de mi-2010.

Caisse d'allocations familiales (ALFA)

Pour faire suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009 de la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam), l'autorité de surveillance a collaboré avec le service juridique chargé de la révision des dispositions légales cantonales. Ainsi, la Loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFam) a été adoptée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008 et sera applicable dès début 2009 également. Le règlement d'application (RELAFam) entrera en vigueur en même temps.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services

Le travail temporaire et fixe a connu une évolution importante dans le canton de Neuchâtel en une décennie, à mesure que le nombre de sociétés a plus que doublé, passant de 33 en 1997 à 69 en 2008. Neuf nouvelles sociétés ont été enregistrées cette année. Deux entreprises ont pour leur part renoncé à leurs autorisations de pratiquer. Le nombre de sociétés est ainsi passé de 62 au 1^{er} janvier 2008 à 69 au 31 décembre 2008. En outre, cinq révisions de sociétés ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur 170 dossiers de travailleurs.

Prostitution et pornographie

L'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2006, de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie (LProst) avait eu un impact important sur les salons de massage et les personnes qui s'adonnaient à la prostitution dans le canton. Ainsi, le nombre de salons avait considérablement diminué, de même que le nombre de prostitués, puisque l'on dénombrait, au 31 décembre 2007, dans notre canton, 35 salons de massage, dans lesquels se répartissaient les 69 prostitué(e)s enregistré(e)s. Depuis cette date, la situation des salons de massage et des prostitué(e)s n'a pour ainsi dire que peu ou pas évolué puisqu'on dénombre aujourd'hui 36 salons de massage et 98 prostitué(e)s. Bien que stables, les changements en terme de personnes sont néanmoins importants et engendrent une charge de travail administrative conséquente. Enfin, les contrôles effectués sur le terrain par la police cantonale n'ont pas mis en évidence un nombre important d'infractions et le constat que l'on peut en tirer est que la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie (LProst) est globalement bien respectée par les travailleurs et travailleuses du sexe dans le canton.

9.6. Perspectives

Evolution du marché de l'emploi

Tous les instituts économiques s'accordent pour dire que la Suisse entrera dans une période de récession en 2009. Selon les dernières prévisions, le produit intérieur brut helvétique devrait subir une baisse oscillant entre 0,5% et 1% l'année prochaine. Sur le front du chômage, le SECO prévoit désormais un taux de chômage moyen au niveau national de 3,3% en 2009 et de 4,3% en 2010, contre 2,6% pour l'année écoulée. En outre, le Groupe d'experts de la Confédération ne s'attend à une reprise de la création d'emploi qu'à partir de la fin de l'année 2010.

Par extension pour le canton de Neuchâtel, le taux de chômage pourrait aller au-delà des 4,5% en 2009, le marché de l'emploi neuchâtelois restant, de part sa structure, fortement lié aux produits fabriqués pour l'exportation.

Organisation et structure

L'augmentation des effectifs du service de l'emploi ses dernières années, l'évolution du cadre légal dans lequel il s'inscrit ainsi que l'introduction d'outils de gestion des structures publiques proposées par le Conseil d'Etat, implique le service de l'emploi à effectuer une analyse complète de son fonctionnement et de sa structure afin de pérenniser son organisation pour répondre aux attentes croissantes liées aux prestations qu'il sert.

Dans cette perspective, plusieurs projets seront développés tant sur le plan organisationnel que structurel à l'appui d'outil tel que GESPA (gestion des prestations publiques) et l'introduction d'indicateurs portant tant sur les volumes traités que sur la qualité des prestations.

Révision de la loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI)

Dans le courant de l'année 2009, les chambres fédérales auront à se prononcer sur le message du Conseil fédéral qui propose des modifications importantes de la LACI dès 2011.

Les principales modifications proposées portent sur l'augmentation des cotisations, le rallongement de la période de cotisation (augmentation de la durée de travail à prendre en compte pour obtenir le chômage) et des critères plus stricts d'octroi de prestations.

En cas d'acceptation par les chambres fédérales du projet de révision actuellement soumis et pour autant qu'il n'y ait pas de référendum, le canton de Neuchâtel devra également adapter ses mesures cantonales qui sont complémentaires aux mesures fédérales.

Introduction du revenu déterminant unifié (RDU) et de l'unité économique de référence (UER)

Dans le cadre du projet "Accord" qui vise à coordonner les prestations sociales cantonales, le Conseil d'Etat a pris les dispositions nécessaires pour que l'accès aux prestations soit calculé de manière uniforme. Cette nouvelle calcul sera déterminante pour l'octroi d'une prestation visant à compenser financièrement une situation ne permettant pas de vivre décemment.

Dans le cadre des emplois temporaires pour les personnes en fin de droit de chômage, cette modification implique une analyse pointue des incidences financières sur le fonds d'insertion professionnelle et également de l'évolution du nombre des personnes qui auront droit à cette prestation compte tenu des nouvelles règles.

Fin du Projet Jeunes

La durée fixée pour ce projet est de deux ans. Débuté concrètement dans le courant de l'année 2007, la date butoir du projet est fixée au mois de septembre 2009. Jusqu'à la fin du mois d'août 2009, des places de travail et d'apprentissage, continueront d'être repourvues par des personnes de moins de 30 ans qui émargent à l'aide sociale. Il est à préciser que les actions d'accompagnement et de coaching durant un maximum de douze mois après le début de l'activité professionnelle perdurera à l'issue du mois de septembre. Le financement est assuré par le fonds ad hoc.

Le projet fera l'objet d'une évaluation sur sa mise en œuvre, les processus et respects des règles fixées ainsi que sur les résultats obtenus. L'IDHEAP a reçu le mandat en 2008 de fournir une première analyse au mois de mars 2009.

Nouvelle application Plasta & GED

La mise en production des outils informatiques servant au conseil des demandeurs d'emploi et aux suivis d'indicateurs statistiques a été reportée de 2008 en 2009.

Plusieurs modifications des habitudes de travail sont attendues grâce à l'introduction de processus clés liés à la prise en charge des demandeurs d'emploi. Préparé à ces changements, le service de l'emploi mettra en œuvre progressivement les étapes planifiées dans le courant de l'année 2009.

Mesures santé et sécurité au travail (MSST)

Conscient de ses obligations en matière de santé et sécurité pour ses collaborateurs, le service de l'emploi a mis sur pied un comité hygiène et sécurité (CHS) constitué de représentantes et représentants issus de ses différentes entités. Ce comité, qui a suivi une formation ad hoc à la fin de l'année, a été chargé d'identifier les principaux dangers auxquels sont confrontés les collaborateurs (conseillers en personnel, inspecteurs, collaborateurs administratifs) du service de l'emploi et de proposer des mesures afin de les maîtriser ou d'en diminuer les impacts dès 2009.

10. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

10.1. Missions

Le service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) est chargé de conseiller les employeurs et les travailleurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de vérifier le respect des dispositions légales en la matière, soit essentiellement la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, ainsi que la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Il a également pour mission de contrôler la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles.

10.2. Objectifs de l'année

L'accent a été mis sur le contrôle de la mise en œuvre, au sein des entreprises, de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (dite directive MSST).

10.3. Ressources

Les recherches pour l'engagement d'un médecin-inspecteur du travail sont restées vaines et le poste est toujours vacant.

En raison du rattachement du SIST au service de l'emploi, au 1^{er} janvier 2009, l'inspecteur chargé du contrôle de l'application des ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2) n'a pas été remplacé.

Cette activité devrait être reprise en 2009 dans le cadre de la nouvelle organisation.

10.4. Evénements principaux

La perspective du rattachement du SIST au service de l'emploi et de sa fusion avec l'office de surveillance, ainsi que les études qui en ont découlé, constituent l'élément principal de cette année.

Il faut également évoquer l'entrée en vigueur de l'ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs) avec, pour fait marquant, l'abaissement de l'âge de protection à 18 ans (auparavant 19 ans, respectivement 20 ans pour les apprentis).

10.5. Activités / Réalisations

Administration

Assujettissements

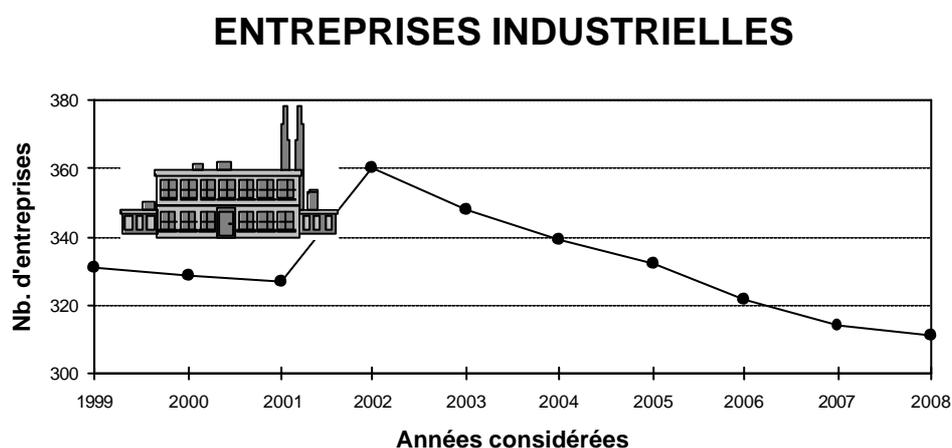
Les mutations suivantes ont été enregistrées:

- Assujettissement 1
- Libérations 4

soit une diminution de 3 entreprises, ce qui porte à 311 le nombre des entreprises industrielles au 31 décembre;

- Modifications de décisions d'assujettissement16

Évolution des entreprises industrielles assujetties:



Durée du travail

Cette année, le service a délivré 241 permis sur la base d'un besoin urgent dûment établi, répartis dans les catégories suivantes:

- Travail du dimanche..... 170
- Travail de nuit.....71

Il a, en outre, été procédé à 39 interventions qui concernaient spécifiquement la durée du travail.

Neuf demandes de permis concernant la durée du travail ont donné lieu à un refus total ou partiel de la part du service. Ces refus concernaient essentiellement des demandes d'occuper des travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

Sur la base de l'article 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur le travail (LTr), 5 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail.

Une décision, au sens de l'article 51, 2^e alinéa, de la LTr, a été notifiée à une entreprise qui refusait de se conformer aux ordres du service.

En vertu de l'article 59 LTr, une entreprise a été dénoncée au Ministère public.

Une dérogation, au sens de l'article 28 LTr, a été accordée à une entreprise.

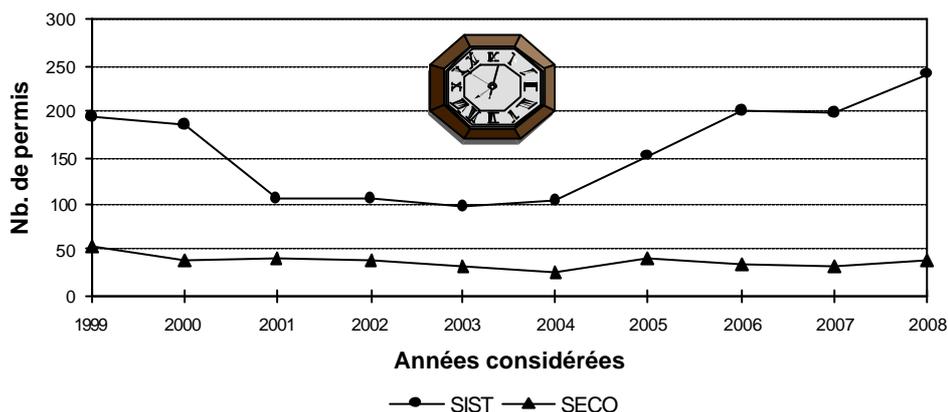
Concernant l'occupation des jeunes gens, une autorisation de débiter un apprentissage avant l'âge de 15 ans révolus a été délivrée.

En 2007, 39 permis fédéraux ont été délivrés à des entreprises neuchâteloises sur la base d'une indispensabilité technique ou économique.

Au 31 décembre, 85 permis fédéraux étaient en vigueur dans les différentes entreprises du canton.

Évolution de la totalité des permis délivrés par le SIST et le SECO:

PERMIS DE TRAVAIL DELIVRES

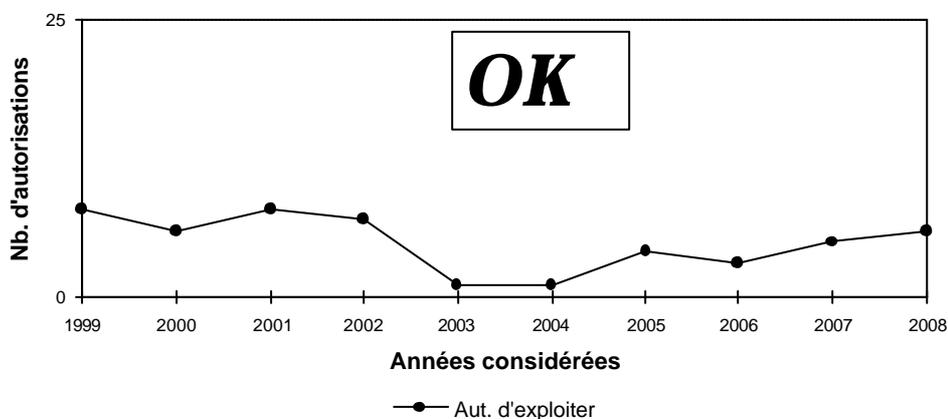


Autorisations

Six autorisations d'exploiter des locaux et des installations au sens de l'article 7 LTr ont été délivrées à 5 entreprises.

Évolution des autorisations délivrées:

AUTORISATIONS DELIVREES



Approbations de plans

Les dossiers qui ont été soumis pour approbation ou pour préavis se répartissent ainsi:

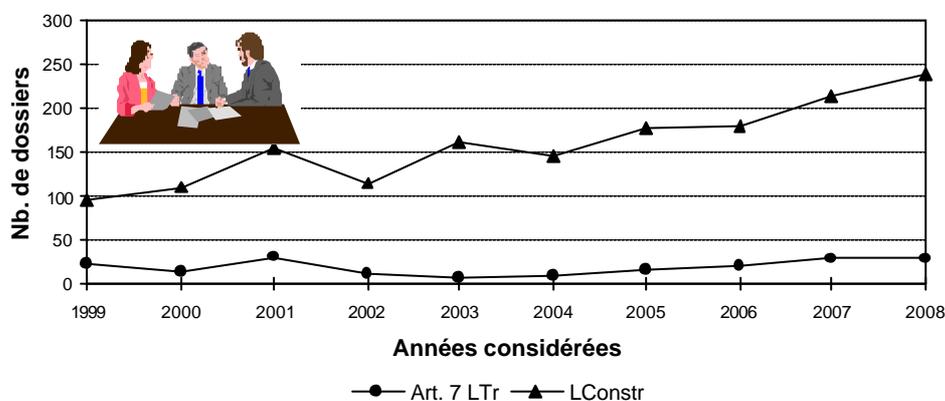
	Entreprises industrielles	Entreprises non-industrielles
Approbations sur la base de l'article 7 LTr	12	17
Préavis sur la base de la loi sur les constructions (LConstr)	20	219

ce qui représente un total de 268 dossiers examinés par le service (+ 10%, + 35% par rapport à 2006).

Évolution des approbations et des préavis délivrés:

Interventions

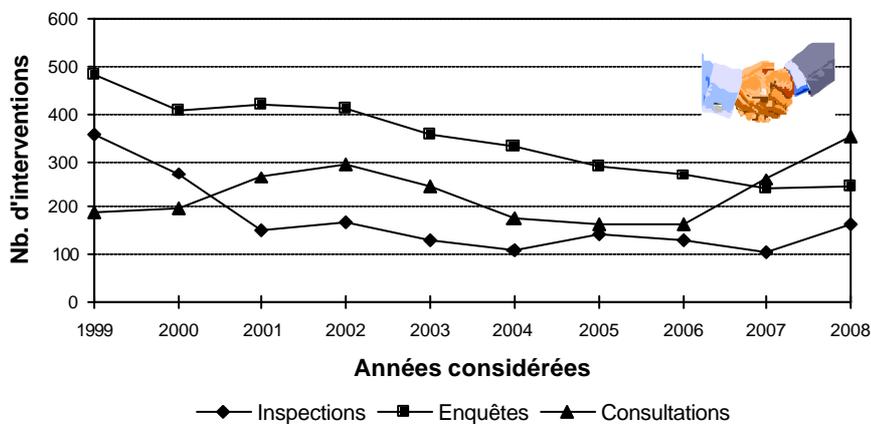
APPROBATIONS ET PREAVIS SUR PLANS



Au cours de leur activité sur le terrain, les inspecteurs du travail ont procédé à 162 inspections et effectué 245 enquêtes; de plus, ils ont répondu à 354 demandes de renseignement et d'assistance technique.

Évolution des interventions effectuées:

INTERVENTIONS



Les consultations ont augmenté de 36% et les inspections de 53%, dont une grande partie liée au contrôle de la mise en œuvre de la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST).

Médecine du travail

Le poste de médecin-inspecteur du travail étant resté vacant durant cette année, aucun élément ne figure sous cette rubrique.

Hygiène du travail

Visites d'entreprises

Les collaborateurs du secteur hygiène du travail ont effectué 102 visites d'entreprises réparties en 56 enquêtes, 20 consultations et 26 inspections, auprès de 88 entreprises. Lors de 23 visites, des investigations analytiques ont été menées grâce au Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) dans les domaines de la ventilation, des facteurs climatiques, de l'éclairage, des gaz (monoxyde de carbone, formaldéhyde), des poussières (plomb) et du bruit. Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec un inspecteur du travail du secteur technique (9), un spécialiste de la Suva (3) ou une autre instance officielle (11).

Des interventions (18) ont été faites dans des entités cantonales et communales (administrations, écoles). L'hygiéniste a participé à l'étude du LIST portant sur l'exposition à la trichloramine dans les piscines couvertes (6).

Dans les entreprises, la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a suscité des visites de contrôle dont 23 orientées système. Les contrôles ont été faits notamment dans les entreprises d'installations (électricité, sanitaire, ferblanterie, chauffage) des magasins, des institutions de la santé et des entreprises de l'horlogerie.

Les investigations effectuées aux places de travail ont concerné divers cas de qualité de l'air intérieur (climatisation, ventilation, odeurs), d'ergonomie (éclairage, postures, charges, écrans), de mesures de lutte contre le bruit, d'allergies ou d'irritations, d'émissions de poussières et de gaz, d'utilisation de solvants, de problèmes de ventilation, de protection de la maternité, de surveillance des travailleurs, ainsi que des nouvelles affectations de locaux, des plaintes de travailleurs et des premiers secours.

Activités diverses

- Développement du site Internet <http://www.ne.ch/sist>;
- Conseils aux entreprises et communes, documentation (technique et légale);
- Participation aux travaux de la commission d'apprentissage pour laborantins en chimie (CALC);
- Participation au groupe de travail pour la prévention des accidents (GTPA);
- Activités auprès de l'organisation des chimistes de piquet du bureau permanent catastrophe (ORCAN) et de la permanence du service de la protection de l'environnement;
- Participation aux activités de la Société suisse des hygiénistes du travail (SSHT) et de sa délégation auprès de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (suissepro);
- Formation continue.

Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)

L'année 2008 a été tout particulièrement marquée par la finalisation de l'étude menée sur la qualité atmosphérique des piscines couvertes. Mise en route en 2007 et cofinancée par la Suva et l'OFSP, cette étude portait sur la présence de trichloramine, gaz irritant pouvant altérer les capacités respiratoires du personnel occupé dans ces installations, ainsi que celles des nageurs. Des investigations quantitatives (les premières en Suisse) ont été conduites dans 30 piscines couvertes des trois cantons partenaires. Satisfaisants en comparaison internationale, les résultats ont permis de proposer à la Suva une valeur limite officielle pour la trichloramine. Cette démarche a notamment été rendue possible grâce à un questionnaire médical rempli par le personnel occupé dans les piscines concernées. La norme SIA relative à l'exploitation des piscines tiendra également compte de nos résultats. C'est dans le cadre de ces travaux qu'une étudiante du master en santé au travail de l'Université de Lausanne a réalisé son travail de diplôme. Les résultats de cette étude ont été rendus publics en Suisse au cours des trois derniers mois de 2008. En 2009, ils seront publiés sur le plan international et présentés lors de divers congrès.

Les capacités de travail du LIST ont été singulièrement réduites en 2008 en raison de l'accident, non-professionnel, du laborant, qui a été absent durant quatre mois consécutifs. Cette situation a mis encore une fois en lumière la nécessité de renforcer l'effectif de cette entité. A cet effet, la recherche d'un quatrième canton partenaire constitue un objectif prioritaire pour l'année 2009.

En termes d'appareillages, le LIST s'est doté de moyens supplémentaires pour la détection des vapeurs de solvants (PID) et la mesure en continu d'ozone (Aeroqual).

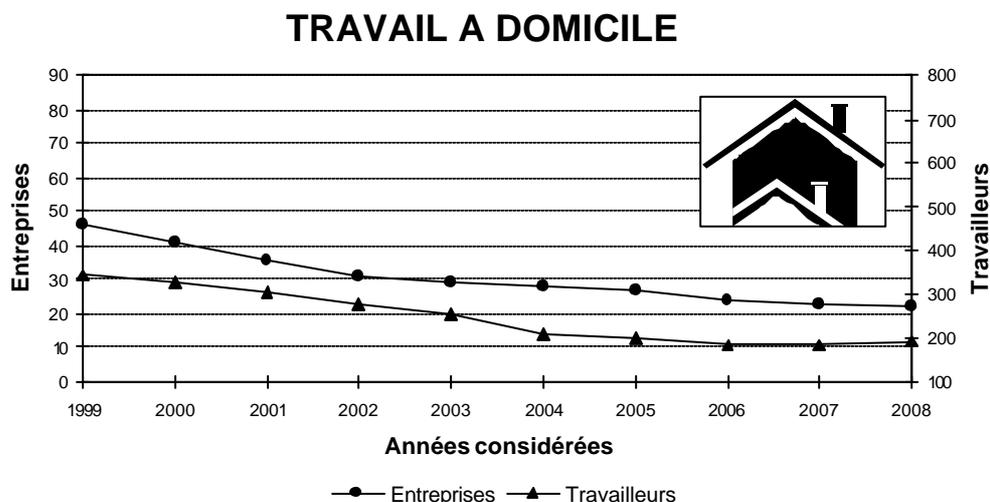
Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

L'inspecteur qui s'occupait de ce domaine n'ayant pas été remplacé, aucun contrôle n'a été effectué au cours de l'année dans les entreprises de transport du canton.

Loi fédérale sur le travail à domicile (LTD)

Au 31 décembre, 23 entreprises occupant du personnel à domicile étaient recensées dans le canton; elles occupaient 170 travailleuses et 15 travailleurs.

Évolution du nombre des entreprises et des travailleurs occupés à domicile:



Formation / Information

Un cours de sensibilisation à la prévention des accidents et à la protection de la santé au travail a été dispensé à 292 formateurs-trices en entreprises.

Dans le domaine de l'amiante, le LIST a donné une information au Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier. 177 apprenant(e)s terminant leur formation en 2008 ont été sensibilisés aux différentes formes que peut revêtir un tel matériau, sur les dangers qu'il représente pour la santé et sur l'attitude à adopter face à des éléments susceptibles d'en contenir. Les apprenant(e)s de première année recevront cette information au cours du premier trimestre 2009.

10.6. Perspectives

La fusion entre le SIST et l'OSUR a été réalisée dans la perspective de trouver des synergies entre les activités de ces deux entités. L'avenir devrait permettre de vérifier le bien-fondé de cette décision.

11. CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

11.1. Missions

Quand le Grand Conseil, en 1999, avait tracé les différentes missions du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), il avait décidé (rapport 99.024 du 10 mai et débats au Grand Conseil du 17 août) que ce dernier deviendrait un outil cantonal important dans l'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle ainsi qu'une contribution essentielle à la formation pratique de personnes peu ou pas qualifiées pour le service de l'industrie neuchâteloise.

Le CNIP s'est alors organisé pour atteindre ces objectifs et, bien que son statut définitif soit toujours en discussion au niveau du Grand Conseil, il termine l'année 2008 en ayant augmenté son volume de travail tout en maintenant son équilibre financier.

Ce résultat favorable, réalisé dans des conditions toujours plus difficiles (mesures d'économies fédérales et cantonales, augmentation du taux de chômage induit par la crise financière mondiale, modification du paysage de l'insertion), n'a pas été facile à atteindre et a demandé, une nouvelle fois, des adaptations de l'outil de gestion. C'est ainsi que le CNIP a poursuivi ses contacts auprès:

- Des milieux industriels que ce soit en matière de formation, de production ou d'échanges de compétences;
- Des milieux de la formation professionnelle afin de collaborer activement dans le développement coordonné de toutes actions de formation continue sur le territoire neuchâtelois. Il est ainsi partie prenante du guichet cantonal en la matière, le CEFNA;
- D'entreprises installées au Val-de-Travers dans la mise en place de nouvelles filières de formation en microtechnique (horlogerie de base) afin de mieux répondre aux besoins régionaux.

Toutes ces démarches ont participé activement à la tenue des objectifs annuels tout en anticipant les répercussions peu favorables d'une baisse générale des moyens réservés à la formation des peu ou pas qualifiés.

Statut du CNIP et crédit d'investissement

Le rapport du Conseil d'Etat définissant le nouveau statut du CNIP, sa nouvelle organisation financière ainsi que les moyens prévus pour l'entretien du bâtiment, propriété de l'Etat et dans lequel il exerce ses activités, a été traité par le Grand Conseil dans sa séance de novembre 2008. Ce rapport, dans lequel figure l'ensemble des enjeux et objectifs définis par le Conseil d'Etat pour le fonctionnement actuel et futur du CNIP a été salué par l'ensemble des groupes politiques. Toutefois, pour des raisons liées à la volonté du Grand Conseil de traiter ce dossier dans une vision cantonale, ce rapport a été renvoyé en commission parlementaire. Cette commission a déjà siégé à deux reprises et il est prévu que ses conclusions soient discutées avant la fin de la présente législature, à la session de mars 2009.

Ce nouveau report bien que contraignant et obligeant le CNIP à différer plusieurs activités et investissements n'a pas trop mis en péril son activité 2008. Les partenaires industriels et institutionnels ont bien compris la situation et ont fait confiance à l'institution. C'est ainsi qu'il a été possible d'obtenir:

- Plusieurs aides extérieures en matière de financements d'équipements nouveaux;
- Une augmentation des mandats en formation.

Une situation favorable avec, à la clef, une augmentation des journées de formation (+597 journées), des recettes en production (+ 20.000 francs; rubrique 434.800), un parc machines tenant le coup malgré sa vétusté (+ 5000 francs par rapport au budget; rubrique 315.000) et un bâtiment résistant au temps (+ 2500 francs par rapport au budget; rubrique 314.000).

11.2. Objectifs de l'année

Lors de l'établissement du rapport de gestion 2007, le comité de direction du CNIP avait défini des objectifs à court terme (2008). Ceux-ci sont énumérés dans le tableau ci-dessous avec les résultats obtenus:

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)	Résultats
Maîtrise des finances par des comptes équilibrés.	écart sur moins de 2% des charges totales	Atteint avec un boni de plus de 35.000 francs
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier.	- de 10% apprenants ; - de 15% collaborateurs stagiaires ; - de 3% collaborateurs.	Atteint , 9,24% Atteint , 14,47% Atteint , 2,99%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures.	minimum 85%	Non atteint , 82,87%
Garantir les unités de production et de rénovation participant à l'équilibre financier.	Production externe: minimum 620.000.– Production interne (entretien et rénovation bâtiment):150.000.–	Atteint avec 624.061.–
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales. Intensifier la collaboration transfrontalière.	Effectifs hors canton 8% Effectifs transfrontaliers 6%	Non atteint , 6% Non atteint , 2% Interreg III fini en 2007. Nouveau projet dès 2009
Nouveau statut juridique pour le CNIP et pour son personnel.	Nouvelle loi accompagné de son règlement d'application	Non atteint , renvoi en commission pour compléments
Réalisation d'un mandat de prestation interdépartemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion.	Premier mandat en août 2008	Partiellement atteint avec mise en place d'un guichet unique cantonal, le CEFNA
Création d'un manuel santé, sécurité, travail au CNIP.	Reconnaissance MSST	Non atteint , dossier traité au niveau cantonal en partenariat avec les autres centres professionnels
Capacité d'accueil (apprenants, collaborateurs-stagiaires, entreprise d'insertion).	140	Non atteint , capacité réelle en baisse en fin d'année. Moyenne de 125.
Elargir le statut des participants aux cours:		
<ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyés par une entreprise ou dont la formation est financée par une entreprise; 	1 atelier annuel 8-10 places	Atteint , ouverture d'un atelier de micromécanique-horlogerie. Cours externes donnés en entreprises
<ul style="list-style-type: none"> Adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" émergeant à l'AI; 	1 atelier annuel 8-10 places	Non atteint , Speranza non reconduit.
<ul style="list-style-type: none"> Adolescents en difficultés scolaires ou sociales dans le cadre des mesures cantonales (moins de 30 ans); 	1 structure d'encadrement de 8 adolescents	Non atteint , 7 adolescents placés en occupation au travail
<ul style="list-style-type: none"> Adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative. 	300 périodes	Atteint , 2 personnes en anglage, 1 personne en horlogerie totalisant plus

		de 1500 périodes
Répartition des effectifs:		
<ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyé par l'AI; 	35% - 49 adultes	Atteint, 35%
<ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyé par le SEMP; 	36% - 50	Non atteint, 31%
<ul style="list-style-type: none"> Stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle); 	13% - 18	Non atteint, 11,5%
<ul style="list-style-type: none"> Apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles; 	8% - 11	Atteint, 8%
<ul style="list-style-type: none"> Cours financés par le privé; 	3% - 4	Atteint, cours spécial travailleuse pour entreprise secteur horloger
<ul style="list-style-type: none"> Mesures cantonales. 	6% - 8	Non atteint, 7 personnes mais pas sur tout l'année
Modification de l'organisation de gestion du CNIP:		
<ul style="list-style-type: none"> Création structures pour la micromécanique et l'horlogerie; 	2	Atteint, un atelier pour horlogerie de base et un atelier en anglage
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement structure de rénovation des systèmes de production; 	1	Partiellement atteint, atelier en fonction mais nouveau projet reporté !
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement structure réception. 	1 poste	Non atteint, poste effectif en 2009 par économie

Complément d'information

A la lecture du tableau ci-dessus, on remarque un certain nombre de résultats démontrant que les objectifs n'ont que partiellement été atteints. Les causes principales se résument ainsi:

- L'absentéisme est un paramètre important pour le CNIP. Il conditionne grandement les recettes. Par exemple, le mandat avec l'OFAS prévoit un financement que pour les présences effectives des apprenants. En cas de maladie ou d'absences quelconques, le CNIP ne reçoit aucune compensation financière!
- Les révisions successives des lois et règlements en matière de chômage et d'invalidité ont raccourci les durées de formation. Si les journées globales ont augmenté en 2008, le nombre de dossiers traités également. Avec un taux de rotation plus élevé, dans un système en entrée/sortie permanente, il est plus difficile de garantir un taux de remplissage idéal;
- Les effectifs transfrontaliers sont encore insuffisants. Dans ce dossier, la grande difficulté se trouve dans l'adhésion des milieux professionnels et institutionnels à une collaboration transfrontalière en matière de formation. En effet, la peur d'une fuite encore plus importante des travailleurs français en Suisse ralentit toute démarche de collaboration. De plus, le projet InterregIIIA est arrivé à son terme en décembre 2007 et le projet InterregIV ne sera opérationnel qu'à partir de 2009;
- En matière de sécurité (reconnaissance MSST), le dossier accuse du retard pour deux raisons principales:
 - Coordination au niveau cantonal (solution de branche) encore en construction;
 - Moyens financiers (investissements et nouveau personnel spécialisé) en attente.
- Enfin et d'une manière générale, le CNIP souffre toujours de l'absence d'un statut adéquat. Cette situation le met dans une position d'attente peu propice à l'anticipation. Cela a été

confirmé durant le 4^e trimestre 2008 où, avec l'arrivée de la crise et l'augmentation des sans emplois, le CNIP a été dans l'incapacité d'augmenter ses effectifs, au contraire!

11.3. Ressources

Le fonctionnement particulier du CNIP demande, depuis l'étude d'une nouvelle prestation jusqu'à sa réalisation, son évaluation puis son suivi, l'engagement de multiples ressources dans un encadrement approprié. Il est utile de rappeler ici que le modèle proposé par le CNIP est unique dans notre région ce qui lui permet de proposer ses services bien au-delà des frontières cantonales.

Ressources humaines

Apprenants, collaborateurs stagiaires, projet jeunes

En 2008, la mise à disposition de 140 (133 en 2007) places d'apprentissage et d'occupation au travail au sein de 15 (15) ateliers a permis l'organisation de quelque 26.880 (26.283) journées de formation réparties sur plus de 1600 (1520) dossiers.

Statistiques des journées de formation et d'occupation au travail

Apprenants par partenaires nb. journées (brutes)											
	SPERANZA I, II, III, IV	OAI	LACI	LACI PASSERELLE	ECOLE CIFOM	ECOLE CPMB	ECOLE CPLN	PRIVE ENTRE PRISE	INTERREGIIIA cours ANA	TOTAL comptes 2008	TOTAL comptes 2007
Janvier	0	695	803	286	183	195	0	308	0	2470	2136
Février	0	771	1032	317	294	161	0	439	0	3014	2405
Mars	0	566	876	327	188	0	0	182	0	2139	2766
Avril	0	944	1091	316	249	0	0	132	0	2732	1938
Mai	0	875	926	264	72	52	0	182	0	2371	2591
Juin	0	945	948	237	45	0	60	6	0	2241	2284
Juillet	0	406	408	304	0	0	0	0	0	1118	1237
Août	0	998	896	251	40	0	0	24	0	2209	2225
Septembre	0	1151	997	210	148	0	0	49	0	2555	2459
Octobre	0	1001	771	240	105	0	0	56	0	2173	2433
Novembre	0	1039	762	176	168	0	0	88	0	2233	2225
Décembre	0	714	544	168	175	0	0	24	0	1625	1584
Totaux 08	0	10105	10054	3096	1667	408	60	1490	0	26880	
Totaux 07	2547	8740	8141	3954	1493	502	65	105	736		26283

L'analyse de ces effectifs amène quelques compléments d'informations:

- La hausse générale en 2008 est principalement engendrée par les cours AI (+16%), et les cours entreprises (+ 142%);
- On assiste à une diminution des journées du projet Passerelle qui dépend aussi de la LACI. Cette situation s'explique en partie par une première partie 2008 très favorable à l'emploi;
- Le projet InterregIIIA n'apparaît plus en 2008. Les développements futurs de la formation transfrontalière reprendront en 2009 au travers d'InterregIV;
- Dans la formation des apprentis, le partenariat avec les autres centres de formation professionnelle est stable;
- Le partenariat avec les entreprises s'est développé sous d'autres formes. Le projet Speranza a été en partie remplacé par des cours en faveur d'adultes plus âgés;
- En 2008, 1600 (1520 en 2007) dossiers ont été traités au CNIP. Ils sont composés de:
 - 654 (463) apprentis pour des stages de formation en pratique d'atelier;
 - 297 (184) adultes pour un stage d'observation/bilan;
 - 139 (136) stages "standards" et 158 (48) stages "à la carte";
 - 277 (277) adultes pour une formation par filière;
 - 17 (4) adultes pour des formations à la carte en informatique, horlogerie de base, anglage;
 - 357 (147) adultes envoyés par des entreprises pour des formations à la carte;
 - 0 (3) adolescents en rupture scolaire et/ou émargeant à l'AI;
 - 0 (7) adultes français pour une formation pratique (projet transfrontalier InterregIIIA);
 - 47 (59) adultes en occupation au travail dans l'atelier Passerelle.
- En ce qui concerne les adultes inscrits à plein temps en formation échelonnée (contrat sur une période de plusieurs mois), ils étaient 140 (139) à avoir quitté l'institution en 2008. L'analyse de ces sorties indique que plus de 89% (80%) ont mené leur formation comme prévu, avec succès et que 50% (62%) avaient une place de travail à leur sortie;
- Le projet "Jeunes moins de 30 ans" de l'Etat est effectif au CNIP: 6 jeunes sont en place pour une première période d'essai de 3 mois qui débouchera, si tout va bien, sur un contrat d'une année financé par le fond spécial y relatif. Les postes occupés par ces jeunes sont variés: opérateur en électronique, en électricité/informatique, en mécanique, en assemblage-soudage et en dessin technique. Ce projet nécessite un encadrement adapté que le CNIP a intégré dans son fonctionnement.

Personnel d'encadrement

Les effectifs d'encadrement ont augmenté dans le domaine de la formation par le fait que de nouveaux ateliers ont été ouverts. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2008, ils représentaient un équivalent de 44,20 postes complets (38,2 en 2007) et se résumaient de la manière suivante:

Année % d'emploi / Type d'emploi	2007		2008	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
Collaborateurs/trices administratifs/ives, y compris direction	4	4	4	5
Collaborateurs techniques	5	2	6	5
Personnel d'encadrement psychosocial	0	3	0	4
Formatrices/teurs d'adultes	14	9	15	8
Apprentis/ies	3	0	4	0
	26	18	29	22

En matière de personnel d'encadrement, il faut encore signaler en 2008:

- Plusieurs cours de formation continue ont été proposés au personnel du CNIP autant en pédagogie qu'en technique. Cette démarche s'inscrit dans l'application des directives dictées par le système qualité EduQua et ISO 9001;
- L'augmentation des journées de formation ont occasionné l'engagement de personnel supplémentaire. Cela concerne principalement la filière en micromécanique. Dans le cadre de l'atelier Passerelle, un encadrement socioprofessionnel (40%) a été mis en place compte tenu des dossiers à traiter toujours plus délicats;
- Dans un souci de participer à la formation des apprentis, le CNIP a ouvert un nouveau poste d'apprentissage en commerce;
- L'augmentation de la production intégrée dans les plans de formation a également occasionné l'engagement de personnel supplémentaire. Les personnes engagées sont toutes issues du chômage.

Ressources financières

Il est utile de rappeler que, par décision du Conseil d'Etat, le CNIP doit facturer l'ensemble de ses prestations et ainsi présenter des comptes annuels équilibrés. Il ne touche pas de subventions des pouvoirs publics (hormis les imputations internes des services centraux) et recherche ses financements au travers de conventions et/ou mandats de prestations. Comme service de l'Etat, il applique les réglementations en vigueur au sein de l'administration cantonale et ne peut effectuer des réserves ou fonds d'équipement.

Pour couvrir ses charges, le CNIP calcule ses prestations selon la règle du prix coûtant et négocie des conventions tarifaires avec ses partenaires. La détermination du prix coûtant prend en compte les charges en personnel, les dépenses en biens, services et marchandises et les différents amortissements (bâtiment et équipement).

Pour son budget 2008, le CNIP a déterminé son prix coûtant sur la base d'effectifs évalués à 140 personnes en situation de formation ou d'occupation au travail. Malgré un taux d'occupation de 82,8%, le résultat atteint en fin d'année reste équilibré grâce à:

- Des reports dans l'entretien du mobilier, des machines et de l'équipement, les pannes importantes étant souvent traitées à l'interne;
- Une hausse des prestations de services, c'est-à-dire des travaux industriels effectués par nos apprenants pour les entreprises privées (+ 2,5% par rapport à 2007);
- Une hausse globale des journées de formation (+ 597 journées);
- Un partenariat important avec les entreprises du Val-de-Travers qui ont participé dans le financement de nouvelles infrastructures;
- Un don important de la Banque cantonale neuchâteloise dans le cadre de son 125^e anniversaire.

Il faut encore signaler que par rapport au budget initial, les recettes financières ont passé de 5,64 millions à 6,35 millions, ce qui signifie que la masse des prestations est en constante augmentation. Pour la quatrième année consécutive, les chiffres du CNIP sont noirs et de par la diversification des affaires, l'avenir se présente bien. Néanmoins, il sera très difficile de maintenir cet équilibre si une certaine autonomie n'est pas accordée au CNIP. En effet, avec un statut adapté au fonctionnement particulier du CNIP, encore plus de partenariat public/privé pourra voir le jour et contribuer ainsi à la vie économique de notre région en répondant aux besoins du secteur privé et en sortant les plus démunis de leur situation précaire!

Ressources en locaux, en matériel et en équipement

En 2008, le CNIP a vécu sans augmentation de ses surfaces de travail. A la fin de l'année, les installations du CNIP étaient composées de:

- 1,5 unité d'ateliers en observation/bilan représentant une capacité d'accueil de 12 places;
- 12,5 unités d'atelier de formation pratique et de production représentant une capacité d'accueil de 95 places;
- 1 unité d'atelier d'occupation au travail représentant une capacité d'accueil de 15 places.

A cela, il faut ajouter 2,5 unités d'atelier en appuis théoriques, en aide à la réinsertion, en mathématiques, en informatique et en français. Dans ce cas, ces unités sont utilisées en complément des structures d'atelier de formation pratique.

11.4. Evénements principaux

Parmi tous les événements qui ont jalonné l'année en cours, on relèvera:

- La mise en place d'un partenariat industriel avec les entreprises horlogères du Val-de-Travers qui a permis l'organisation de formations en micromécanique, en horlogerie de base et en anglage;
- Une participation active à l'édition 2008 du Festival de la formation en fête dont l'inauguration a eu lieu au Val-de-Travers;
- La présence du CNIP au comptoir du Val-de-Travers ainsi qu'au salon CapaCité'08;
- La mise en place d'un guichet unique de la formation continue neuchâteloise au travers du CEFNA dont le CNIP est partie prenante;
- L'audit de suivi de la certification ISO 9001 passé avec succès;
- En octobre 2008, une conférence de presse annonçant le dépôt officiel au Grand Conseil du projet de nouveau statut pour le CNIP;

- En novembre 2008, le renvoi en commission du projet de nouveau statut par le Grand Conseil;
- En décembre 2008, la fin de la première session de formation en anglage permettant à 9 adultes de retrouver un emploi.

11.5. Activités / Réalisations

Le CNIP participe à plusieurs groupes de travail actifs dans la recherche de solutions en matière de formation professionnelle et d'aide à la réinsertion professionnelle notamment au sein:

- Du CEFNA comme membre du comité directeur chargé d'étudier la mise en place d'un guichet unique cantonal de la formation continue;
- D'un groupe de travail transfrontalier chargé de la mise en place d'actions de formation franco-suisse;
- De la commission cantonale de formation professionnelle chargée de veiller à compléter et soutenir la politique de formation continue définie par le Conseil d'Etat.

11.6. Perspectives

Lors de sa dernière séance de l'année 2008, le comité de direction du CNIP a défini les objectifs à court terme (2009). Ils sont reportés dans le tableau ci-dessous:

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Maîtrise des finances par des comptes équilibrés.	écart sur moins de 2% des charges totales
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier.	- de 10% apprenants; - de 15% collaborateurs stagiaires; - de 3% collaborateurs.
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures .	minimum 90%
Garantir les unités de production et de rénovation participant à l'équilibre financier.	Production externe: minimum 650.000.–
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales. Intensifier la collaboration transfrontalière.	Effectifs hors canton 10%. Effectifs transfrontaliers 6%
Nouveau statut juridique pour le CNIP et pour son personnel.	Nouvelle loi accompagné de son règlement d'application
Mise en place de la solution de branche (Etat de Neuchâtel) dans le cadre des obligations en matière de santé, sécurité, travail.	Reconnaissance MSST
Capacité d'accueil (apprenants, collaborateurs-stagiaires, entreprise d'insertion).	140
Elargir le statut des participants aux cours : <ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyés par une entreprise ou dont la formation est financée par une entreprise; Adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" émergeant à l'AI; Adolescents en difficultés scolaires ou sociales dans le cadre des mesures cantonales (moins de 30 ans); Adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative. 	2 ateliers annuels 16-24 places 1 atelier annuel 8-10 places 1 structure d'encadrement de 8 adolescents 500 périodes
Répartition des effectifs: <ul style="list-style-type: none"> Adultes envoyé par l'AI; Adultes envoyé par le SEMP; Stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle); Apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles; Cours financés par le privé et les entreprises; Mesures cantonales. 	33% des effectifs totaux 30% 12% 10% 10% 5%
Modification de l'organisation de gestion du CNIP: <ul style="list-style-type: none"> Renforcement structure de rénovation des systèmes de production. 	2
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement structure administration. 	2

12. AVS / AI

12.1. Charges AVS / AI et prestation complémentaire AVS / AI

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération dès 2008.

Les prestations complémentaires AVS/AI restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons à (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2008 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Forfait fédéral AVS (solde 2007)	1.090.316.—	
Remise de cotisation AVS	<u>497.432,85</u>	
	1.587.748,85	
Forfait fédéral AI (solde 2007)	<u>147.240.—</u>	
Total chiffre 1	1.734.988,85	1.734.988,85

2. Dépenses relatives à l'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité:

	Fr.	
AVS	80.597.985,60	
./. subventions fédérales	<u>14.832.640.—</u>	
	65.765.345,60	65.765.345,60
Frais administratifs PC AVS	995.935,30	
./. subventions fédérales	<u>687.170.—</u>	
	308.765,30	308.765,30
	Fr.	
AI	40.792.405,90	
./.subventions fédérales	<u>14.594.503.—</u>	
	26.197.902,90	26.197.902,90
Frais administratifs PC AI	504.064,70	
./. subventions fédérales	<u>347.725.—</u>	
	156.339,70	156.339,70
Total chiffre 2		92.428.353,50

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2008:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	1.734.988,85	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>92.428.353,50</u>	
Total	94.163.342,35	94.163.342,35

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), service des établissements spécialisés.

12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

12.3. Office de l'assurance-invalidité

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

13. SERVICE DE L'AGRICULTURE

13.1. Missions

Le service de l'agriculture a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture (productions animale, viticole et végétale, promotion des produits et du tourisme rural, innovation, mesures sociales d'accompagnement, vulgarisation) et des améliorations structurelles.

13.2. Objectifs de l'année

En 2008, les principaux objectifs du service ont été:

- La mise en œuvre des premières mesures de PA 2011, avec en particulier la poursuite du programme SAU de la Confédération et les initiatives de la Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens avec la finalisation du projet Interreg IIIA " gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien"
- l'application de la politique agricole cantonale découlant de la loi sur la promotion de l'agriculture de 1997
- l'élaboration du projet de 2^e rapport quadriennal sur la situation de l'agriculture et l'adaptation de la législation agricole cantonale au nouveau cadre légal et économique découlant de PA 2011 et de la RPT, ainsi que du nouvel environnement administratif découlant de la réforme de l'Etat, soumis au Grand Conseil début 2009
- la mise à jour des dispositions réglementaires de la législation viti-vinicole neuchâteloise en fonction de la nouvelle politique agricole

13.3. Evénements principaux

PA 2011

L'application du premier volet de la politique agricole fédérale (PA 2011) a globalement permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de versement de contributions fédérales (paiements directs) aux exploitants, de suivi du droit foncier rural et du droit du bail à ferme agricole, ainsi que d'octroi d'aides à l'investissement.

Politique agricole cantonale

En matière de politique agricole cantonale (découlant de la loi sur la promotion de l'agriculture de 1997, modifiée en 2004), l'année a été influencée par les crédits budgétaires limités, suite aux décisions financières du Grand Conseil. Il s'agissait par ailleurs du premier exercice, depuis l'entrée en vigueur de la RPT, qui a touché divers domaines d'activités agricoles dès le 1^{er} janvier 2008.

Crédits d'améliorations structurelles

Le Grand Conseil a adopté en été 2007 des crédits d'améliorations structurelles agricoles à hauteur de 9,82 millions de francs pour les constructions rurales et les améliorations foncières. Des détails supplémentaires sur l'affectation de ces sommes figurent dans les chapitres spécifiques du rapport.

Réponse aux postulats OGM

En marge du débat agricole de 2004, le Grand Conseil avait adopté deux postulats, l'un intitulé "Un canton sans OGM: une chance pour l'agriculture, la recherche et la population" et l'autre intitulé "Bien identifier les cultures sans OGM".

L'instruction du dossier a finalement permis de dégager une position qui est exposée dans le 2^e rapport sur l'état de situation de l'agriculture et de la viticulture et qui se traduit par la proposition d'une disposition relative à la souveraineté alimentaire dans la loi sur la promotion de l'agriculture. Le Grand Conseil en débattit début 2009.

13.4. Activités / Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

L'année 2008 a été marquée par de grands changements au niveau du personnel de l'office. En effet, un collaborateur a quitté l'office fin décembre 2007 et a été remplacé en mars. Deux départs en retraite, dont celui du chef d'office, ont été enregistrés fin mars et fin juillet. Le Conseil d'Etat a fixé un délai de carence de 3 mois pour remplacer ces postes. L'office sera composé d'une collaboratrice et de cinq collaborateurs dès l'été 2009 pour mener à bien ses différentes tâches et missions.

Durant l'année écoulée, les travaux de construction des chemins se sont poursuivis à La Côte-aux-Fées et les travaux d'adduction d'eau à La Sagne. Après Les Roulets, les agriculteurs et les habitants des Entre-deux-Monts disposent maintenant aussi de l'eau courante.

Le syndicat de La Côte-aux-Fées a mis à l'enquête publique le nouvel état parcellaire au début de l'année et l'entrée en jouissance des nouvelles parcelles a eu lieu début novembre, après une phase importante de liquidation des réclamations.

A Bevaix-Cortailod, l'abornement des domaines publics et des parcelles privées est en cours. Le syndicat poursuit la réalisation des mesures de compensation écologique (plantation de haies).

A Gorgier, les agriculteurs sont satisfaits de leurs nouvelles parcelles et les travaux à entreprendre (assainissement et construction de chemins) sont à affiner.

Au Val-de-Ruz, la taxation des terres a été réalisée au printemps pour le syndicat de La Côtière (Fenin-Vilars-Saules). A Engollon, l'étude du nouvel état parcellaire a débuté. D'ici à quelques années, cela sera aussi le cas à Savagnier et à La Côtière.

Des comités provisoires ont été constitués pour étudier la nécessité d'améliorations foncières intégrales à La Sagne et aux Ponts-de-Martel. Des études préliminaires devront être réalisées.

L'office a transmis 6 dossiers de demandes d'octroi de subventions à la Confédération qui a accordé des subventions fédérales pour un montant total de 1.018.300 francs, représentant un volume total de travaux de 2.730.000 francs.

Quant aux drainages, 14 dossiers ont été réalisés et 7 dossiers non collectifs sont en travail.

Le montant total des subventions cantonales versées en 2008 s'élève à 1.164.177 francs. Pour ce qui est des subventions fédérales, un montant total de 889.136 francs a été encaissé et distribué aux divers bénéficiaires.

L'office a également porté assistance comme par le passé, à la station viticole cantonale, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain, suivies de la mise à jour des plans du registre viticole.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Fermages

Conformément au mandat confié par le service financier, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2008, 419.205 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont pu être rétrocédés aux Établissements et installations militaires de Colombier, 8.856 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 23.129 fr. 25 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 9948 fr. 75 pour la N5.

Entretien

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 274.000 francs.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Suite à la définition par la Confédération d'une nouvelle stratégie de l'approvisionnement économique du pays (AEP) en 2004, la Confédération a chargé le canton de poursuivre dans un nouveau contexte sa préparation pour une période de crise d'approvisionnement. Selon le programme de tâches défini par la Confédération pour 2008, les travaux exigés ont été réalisés et ont fait l'objet d'une appréciation positive de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. Une journée d'information des communes sur leurs tâches en matière de réglementation des carburants, de rationnement des aliments et de réglementation des huiles de chauffage sera agendée début 2009.

Commission foncière agricole

Généralités

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Les formules de requête concernant la LDFR peuvent être téléchargées à l'adresse www.ne.ch/sagr.

Baux à ferme

La modification du 5 octobre 2007 de la loi sur le bail à ferme agricole est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008. Dorénavant, les parcelles affermées situées entièrement en zone à bâtir ne sont plus assujetties à la loi (fermage, durée du contrat). De plus, dès le 1^{er} septembre 2008, le fermage des entreprises agricoles est majoré, le pourcentage de la valeur de rendement ayant passé de 3%

à 3,5%, ce qui se traduit par une hausse moyenne de 7% des fermages d'entreprises (domaines entiers). Le fermage des parcelles reste en revanche inchangé.

Vingt-deux cas, dont 21 concernaient des entreprises et 1 des champs, ont été soumis à examen, pour approbation. Aucune décision relative à l'affermage par parcelles n'a été rendue.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu quatre séances et a examiné 5 dossiers. La procédure de conciliation a abouti dans 1 cas, a échoué dans 2 cas et 2 dossiers sont encore en suspens.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole s'est réunie le 16 janvier 2008. Le secrétariat a examiné 20 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Dix-sept ont été reconnus conformes aux fermages licites. Deux dossiers sont en cours de traitement à fin 2008. Une opposition a été formulée au Département de l'économie.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles. Elle a été modifiée sur quelques points (définition de l'entreprise) avec effet au 1^{er} septembre 2008.

La commission foncière agricole a rendu 165 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 21 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en oeuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 35 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention "immeuble non agricole" au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Vulgarisation agricole

La tâche de vulgarisation agricole est déléguée conventionnellement à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) depuis le 1^{er} janvier 1995 qui l'assume par son secteur Conseil & formation. Une nouvelle convention définissant le but, l'organisation, le financement, les prestations et collaborations attendues a été signée pour une durée initiale de quatre ans, à partir de janvier 2008, en date du 25 janvier 2008. Le financement est dorénavant assumé seul par l'Etat, suite à la mise en oeuvre de la RPT qui reporte la totalité de la charge financière de la vulgarisation agricole cantonale sur les cantons et les utilisateurs.

Les prestations fournies en 2008 sont conformes au mandat de prestation donné par l'Etat. Le détail des activités du secteur Conseil & formation est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV (le dernier de juillet 2008).

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants sur les plans technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de

terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 79 contre 74 en 2007 et 72 à fin 2006. En 2008, l'office de l'équipement agricole a enregistré 24 demandes d'aides financières, soit 1 de plus que l'année précédente. Sur 19 requêtes examinées, enregistrées entre 2006 et 2008, 15 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière et 4 sont en suspens pour investigations complémentaires. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 16.

L'office a présenté 22 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 1.916.600 francs de subventions et de 14.821.500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 14 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 1.624.700 francs.

En outre, l'office a été appelé par le SAT à examiner 155 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements, aide aux exploitations paysannes et prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire

Crédits d'investissements

Cette année, 64 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. 47 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales, pour un montant total de 9.229.000 francs. Un crédit de construction a également été octroyé en faveur de l'interconnexion des réseaux d'eau Le Locle – SEVAB pour un montant de 888.000 francs.

44 crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 4 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes-courants s'élève à 10.245.213 fr. 20, dont 2.000.213 fr. 20 pour trois crédits de construction.

75 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 11 de moins qu'en 2007. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2009.

La Confédération a versé 2.400.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissements. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 57 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2008, 5 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 4 prêts pour un montant total de 335.000 francs. Le montant des versements s'élève à 240.000 francs pour 3 prêts.

15 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de moins qu'en 2007. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2009.

Les liquidités étant trop importantes, la Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux. Le montant total du Fonds s'élève à 3,9 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1.2 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2008, 8 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et, après examen, 5 d'entre elles ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total de 593.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 83.5 ha de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2008 s'élève à 50.194 fr. 50 et les amortissements se sont élevés à 279.350 francs. A fin 2008, 44 prêts d'un montant total de 2.484.300 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives. En plus, il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles et s'occupe de quelques tâches auxiliaires concernant la production animale, en particulier le placement du bétail. Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

L'année 2008, très chargée, a été marquée par le projet SAU mais aussi par quelques changements administratifs majeurs.

Projet SAU

L'office fédéral de l'agriculture (OFAG) exige des cantons de vérifier, à l'aide de la mensuration officielle, la surface agricole utile déclarée par les exploitations pour l'obtention des paiements directs (projet SAU). Jusqu'à fin 2007, le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) avait élaboré la couche SAU (carte de la couverture et d'utilisation du sol) sur la base de différentes sources de données disponibles. De janvier à avril 2008, cette couche SAU a été mise en consultation auprès des agriculteurs. Quelque 2500 contestations ont été déposées. Elle concernaient principalement la délimitation entre forêt, pâturages boisés et pâturages et ont été traitées durant l'été par une commission composée de représentants de la CNAV, du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et du SAGR.

Lors de la consultation, les agriculteurs devaient en même temps recenser les parcelles cadastrales exploitées afin de permettre la vérification des surfaces déclarées. Sur la base des 17.000 parcelles recensées, un plan parcellaire a été élaboré pour chaque exploitation. Les parcelles partagées posaient un problème particulier car il fallait délimiter les parts attribuées à chaque exploitation. Le calcul final de la SAU, y compris l'épuration de la SAU des pâturages boisés en fonction du taux de boisement, s'effectue par l'intersection de la couche SAU avec le plan parcellaire des exploitations et devrait être terminé fin février 2009.

Afin de pouvoir faire face à l'important travail supplémentaire engendré par le projet SAU, deux postes temporaires pour une durée de sept mois ont été accordés à l'office, dont un géomaticien.

Préposés agricoles régionaux

En réponse à la demande de plusieurs communes et à l'exigence de la Confédération de faire accréditer toutes les instances de contrôle concernant les paiements directs et de mieux coordonner ces contrôles, le système des préposés communaux à la culture des champs a été abandonné au 31

décembre 2007 en déchargeant ainsi les communes. Le nouveau système, pris en charge par l'Etat et confié par mandant à l'ANAPI (organisation de contrôles agricoles), comprend quatorze préposés agricoles régionaux soit deux à quatre par district. Les nouveaux préposés ont déjà été fortement sollicités et ont fait leurs preuves dans le cadre du projet SAU en assistant les agriculteurs lors de la consultation et du recensement des parcelles.

Gestion des adresses BDTA

Jusqu'à fin 2007, la gestion des adresses des détenteurs de bétail enregistrés à la banque de données pour le trafic des animaux (BDTA) incombait au SCAV. Depuis 2008, la BDTA reprend les adresses du système d'information sur la politique agricole (SIPA), c'est-à-dire de la banque de données fédérale des paiements directs. Comme le but et par conséquent la structure des données des deux systèmes ne coïncidaient pas, l'office, comme nouvel organe de coordination cantonal devait non seulement rajouter quelque 500 exploitations hobby dans sa banque de données des paiements directs, mais aussi régler d'innombrables problèmes liés à la fusion des deux systèmes peu compatibles.

Dissociation des exploitations d'estivage liées à une exploitation à l'année

Compte tenu de l'introduction pour 2009 du calcul des effectifs moyens déterminants pour les bovins sur la base des données de la BDTA, mais aussi pour les besoins de la campagne d'éradication de la BVD, les exploitations d'estivage liées jusqu'à présent à une exploitation à l'année ont dû en être complètement dissociées, ce qui a créé un surcroît de travail et des complications.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par l'ANAPI, organisme de contrôle cantonal principal mandaté par l'Etat, qui s'appuie sur deux types d'agents, à savoir les contrôleurs agricoles et les préposés agricoles régionaux. Les contrôleurs agricoles vérifient le respect des prestations écologiques requises, condition de base pour l'obtention des paiements directs, ainsi que la qualité de la détention des animaux et les programmes éthologiques. Les préposés agricoles régionaux contrôlent les surfaces et leur utilisation conforme à la culture déclarée ainsi que les conditions spécifiques aux compensations écologiques. En plus, ils surveillent le respect des bonnes pratiques agricoles.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires cantonal (SCAV) est compétent pour le contrôle des effectifs et des installations de détention des animaux.

Pour des cas particuliers, d'autres organisations accréditées effectuent les contrôles, telles que BIO-Inspecta pour les exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour les exploitations viticoles.

Ces contrôles font l'objet de rapports. Lorsque l'exploitant n'a pas respecté les conditions requises pour l'octroi des contributions ou a donné de fausses indications, des sanctions sont prises conformément à la directive sur la réduction des paiements directs du 27 janvier 2005, adopté par arrêté cantonal du 6 avril 2005.

Un comité ad hoc composé de représentants du SCAV, du SAGR et de l'ANAPI, assure la coordination des contrôles effectués par les différents organes, conformément à l'ordonnance fédérale sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles, du 14 novembre 2007.

L'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application de la législation sur les paiements directs par le canton.

Paiements directs

La vérification de la SAU des exploitations avec en particulier l'épuration de la SAU des pâturages boisés, imposée par la Confédération dans un délai trop bref, n'a pas pu être terminée avant le versement de la deuxième tranche des paiements directs mi-décembre. Par conséquent, le décompte 2008 a dû être déclaré provisoire, comme déjà en 2007. Afin d'éviter des restitutions

d'argent en fonction d'une éventuelle correction des surfaces à la baisse, une retenue provisionnelle de 5% a été effectuée sur le montant des paiements directs 2008. Dès que les surfaces définitives seront arrêtées, le décompte définitif sera établi et le solde des paiements directs versé, ce qui devrait être réalisé au courant du premier trimestre 2009.

Tous les montants indiqués ci-dessous sont basés sur le décompte provisoire 2007 et 2008 et sont sujet à des corrections en fonction de vérification des surfaces.

Tableau 1: Résumé des paiements directs et autres contributions

	Contrib. surface et garde des animaux	Contrib. écologiques et éthologiques	Contrib. culture des champs (oléagineux etc.)	Contrib. d'estivage	Contrib. qualité écologique et protection de la nature	Total contrib.	Nb de bénéf.
2008 (en francs)	54.919.486	7.866.010	827.042	1.348.806	586.000	65.547.344	869
2007 (en francs)	57.191.863	7.704.168	770.790	1.364.093	366.000	67.396.914	884

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs a de nouveau légèrement régressé, suivant ainsi la tendance générale en Suisse.

Les critères d'attribution et les types de paiements directs n'ont pas changé. Par contre, les tarifs des contributions à la surface et pour les animaux ont été réduits, ce qui explique la diminution du montant total des contributions.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 2: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente (sans la vigne)	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2008 (en francs)	34.506.360	10.490.177	8.467.643	1.292.956	162.350	54.919.486
2007 (en francs)	36.782.715	10.271.336	8.659.795	1.310.372	167.645	57.191.863
Bénéficiaires en 2008	869	775	723	569	51	869
Bénéficiaires en 2007	884	793	741	578	53	884

Tableau 3: Contributions écologiques et éthologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux (SST)	Sortie régulière des animaux en plein air (SRPA)	Montant total
2008 (en francs)	1.543.653	1.023.639	304.728	1.042.403	3.951.587	7.866.010
2007 (en francs)	1.657.670	978.418	312.254	978.135	3.777.691	7.704.168
Bénéficiaires en 2008	645	311	40	341	681	
Bénéficiaires en 2007	657	317	44	333	682	

Contributions à la culture des champs

Les conditions, charges et barèmes des conditions pour l'orientation de la production végétale sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 4: Contribution à la culture des champs

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux (hectares)	Pois (hectares)	Betteraves sucrières (hectares)	Matières premières renouvelables	Surface totale (hectares)	Montant (francs)
2008	136	472	50	37	7	566	827.042
2007	136	438	72	0	7	517	770.790

En compensation de la suppression de la subvention fédérale aux sucreries et de la forte réduction du prix des betteraves, une nouvelle contribution a été introduite pour les betteraves sucrières.

Contributions d'estivage

Les contributions, conditions, charges et barèmes concernant les contributions d'estivage sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000. Les contributions sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 5: Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
2008	148	8.063	1.348.806
2007	130	8.387	1.364.093

Quelques exceptions mises à part, les pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) ne peuvent bénéficier que de contributions d'estivage. Les pâturages en zone de surface agricole utile bénéficient en général des paiements directs à la surface (supérieurs aux contributions d'estivage), pour autant qu'ils se situent à une distance inférieure à 15 km de l'exploitation principale.

Contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature

Les contributions se basent sur l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE), du 4 avril 2001, ainsi que sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), du 1^{er} juillet 1966. Le financement est assuré conjointement par la Confédération et les cantons, qui y participent actuellement pour 20%.

En 2008, une nouvelle contribution pour des pâturages extensifs et boisés a été introduite, qui explique principalement l'augmentation des montants alloués.

Tableau 6: Contributions à la qualité écologique et à la protection de la nature

	Nombre de bénéficiaires	Montants en francs
2008	380	586.000
2007	348	366.000

Bétail

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Suite à la mise en vigueur de la nouvelle péréquation (RPT) en 2008, le canton ne contribue plus au financement du soutien à l'élevage. Les prestations maintenues se limitent à la prise en charge des indemnités pour les experts du menu-bétail et des chevaux ainsi qu'à des contributions ponctuelles à des manifestations d'élevage telles que des expositions de bétail et le traditionnel concours des taureaux.

Tableau 7: Prestations en faveur de l'élevage (en francs)

Espèce animale	2007	2008
Bétail bovin	262.823	6.533
Menu-bétail (porcs, moutons et chèvres)	17.218	1.100
Chevaux	44.568	1.761
Indemnités des experts (pour toutes les espèces)	7.099	5.775
Total	331.708	15.169

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

Tableau 8: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie

	2006	2007	2008
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3.611	3.296	3.004
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3.513	3.201	2.929
Total des contributions	389.000	383.200	360.000
Nombre d'animaux avec contribution	3.135	2.851	2.682
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	456	451	419

La fréquentation du marché de bétail aux Ponts-de-Martel a diminué une fois de plus de 10% par rapport à l'année précédente, avec une moyenne de 122 bêtes pour les 24 marchés (135 en 2007). Le marché de Prêles a été abandonné en 2008 au vu de la fréquentation trop faible. Quelques 75 bêtes neuchâteloises ont été commercialisées sur le marché de Provence (un marché par mois).

Les prix du bétail de boucherie se sont fortement tassés depuis fin août 2008. La moyenne des prix de toutes les catégories de bétail est en 2008 légèrement en-dessous d'une bonne année 2007. La surenchère par rapport aux prix de référence de PROVIANDE s'est élevée à 32 centimes par kg de poids vif en moyenne (36 en 2006), ce qui démontre l'effet positif du marché public sur le niveau général des prix aux producteurs.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

En 2008, l'activité de la commission a été un peu mise en veilleuse à cause de la forte sollicitation de son secrétaire dans le projet SAU. La commission a tenu deux séances pour traiter les affaires courantes.

CASEi

CASEi représente la concrétisation d'un engagement de la filière fromagère pour agir à titre préventif sous forme de conseil, ainsi que dans un but curatif afin de maintenir une qualité élevée des produits, principalement fromagers. La zone d'activité (NE, FR, BE, JU et SO) touche plusieurs sortes de fromage jouant un rôle prépondérant dans l'économie laitière suisse, en particulier les AOC Emmental, Gruyère, Vacherin fribourgeois et Tête de Moine. Les unités techniques et administratives sont installées à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve, avec des antennes à Zollikofen et à Cernier.

Au 31 décembre 2008, 89% des fromagers possèdent un contrat de consultation, dont 100% sur Neuchâtel. Ce ne sont pas moins de 218 contrats de base qui sont signés, auxquels s'ajoutent des contrats pour alpages, fromageries d'été, d'exploitations spécialisées, de centres collecteurs et d'industries laitières.

CASEi, porté par la branche laitière, notamment par les interprofessions du Gruyère, de la Tête-de-Moine et du Vacherin fribourgeois, et qui bénéficie également du soutien financier des cantons, est économiquement avantageuse pour l'Etat.

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques. Les diverses activités et prestations de l'office sont détaillées sur le site Internet www.ne.ch/sagr/opc.htm.

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 31 et englobent 70,8 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (76 et 24% des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (13) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures, d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. L'office a participé à une trentaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures de AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien: 2 plantes de cotonéaster salicifolius infectées ont été localisées dans la commune de Corcelles-Cormondèche, alors que 65 foyers de cette même espèce ont été éradiqués en 2007 dans diverses communes du Littoral et du Val de Ruz. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été découverte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

Les rendements des céréales et colza ont été légèrement inférieurs à 2007, mais l'année reste dans l'ensemble une bonne année agricole. De la météorologie, on retiendra des températures plus élevées que la normale avec des précipitations régulières, parfois problématiques, en particulier durant l'été.

Herbages de montagne

Lutte contre le Campagnol terrestre. Les populations de campagols terrestres sont en phase de déclin. Le dernier cycle de pullulation qui a culminé entre 2006 et 2007 s'éteint. Les pullulations auront été de faible ampleur dans la Vallée de la Sagne et dans la partie orientale de la Vallée de La Brévine, à partir des Joly. L'application d'appâts rodenticides (105 kg) a été autorisée pour une surface totale de 39 hectares.

Fondation pour la protection phytosanitaire:

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Plantes invasives

Ambroisie: elle est toujours rare; parmi une dizaine d'annonces, seulement trois se sont avérées correctes et les quelques plantes de ces foyers ont été détruites. Elle n'a jamais été signalée dans des parcelles agricoles. Collaboration à la création du site suisse: www.ambroisie.ch.

Formation: intervention dans plusieurs cours spécifiques dans le canton de Vaud pour des forestiers et des employés municipaux. Pour la 2^e année consécutive, collaboration avec l'office de la conservation de la nature aux cours destinés aux fonctionnaires communaux et cantonaux. Entre 2007 et 2008, 177 personnes, dont 39 en 2008, ont été formées pour reconnaître les plantes invasives, prendre connaissance des bases légales et des moyens de lutte. Parmi les communes, 32 ont envoyé au moins une personne aux cours. En outre, les entités suivantes ont participé à ces cours: le service des ponts et chaussées (93), l'ANAPI (organisation de contrôles agricoles -10-). Le Latenium et un indépendant.

Divers: la création du volet "Plantes invasives" sur le site SITN permet désormais d'annoncer une dizaine de plantes invasives directement sur Internet. Grâce aux cours dispensés, plusieurs communes ont commencé à lutter contre la berce du Caucase et d'autres plantes invasives.

Essais - enquête

En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques (Agroscope), un essai a été mené pour tester et comparer la résistance de 30 variétés de pomme de terre au mildiou, et nous avons aussi participé à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse Romande pour mieux cerner leur importance et leur évolution dans les cultures.

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

Introduction

Le rapport de l'année viticole 2007 de l'OFAG signale qu'une reprise de la consommation de vins s'est amorcée en 2007. L'augmentation de 96.353 hectolitres (+ 3,6%) s'explique tant par l'augmentation de la consommation de vins suisses (+ 5,7%) que de vins étrangers (+ 2,3%). Cette tendance nouvelle devra être confirmée par les données 2008.

Dans ce contexte, qui montre l'intérêt général des consommateurs pour les vins suisses, il est essentiel que le canton de Neuchâtel continue à se profiler, à travailler à l'augmentation de notoriété de ses vins, par des présences à des salons, mais également par des relations étroites avec les médias.

L'intérêt des consommateurs pour les produits du terroir est lui aussi très réel, l'année 2008 ayant traversé les hausses du prix du pétrole et le scandale de la mélamine pour ne parler que de ces deux cas. Les producteurs partenaires de l'OVPT collaborent de plus en plus, dans le cadre de l'OVPT, mais aussi, entre eux, par exemple, par la présence de plusieurs artisans lors de caves ouvertes de Noël chez un encaveur. Ceci renforce notablement l'image vis-à-vis de l'extérieur.

Promotion des vins de Neuchâtel

Notoriété et image: au cours de l'année 2008, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 9 concours de vins, nationaux et internationaux, soit 2 concours de plus qu'en 2007 et ont rapporté: 11 médailles d'or, 52 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.

Dans le courant 2008, l'OVPT a fait plusieurs envois de ces vins médaillés à une douzaine de journalistes spécialisés dans le vin. Ces derniers ont dégusté et apprécié les crus neuchâtelois et ont fait écho de leurs qualités dans différents journaux et revues, en Suisse allemande et en Suisse romande. Les encaveurs, de leur côté, soignent également leurs relations avec la presse. Les articles publiés dans la presse sont d'excellents ambassadeurs pour les vins de Neuchâtel.

Sélection régionale neuchâteloise : en 2008, ce sont 257 vins provenant de 32 encavages qui ont été soumis à la dégustation de la Sélection régionale, entre le 20 et le 22 mai, à Evologia. La Sélection régionale 2008 a permis de décerner 21 Sélections d'Or: 7 Pinot noir, 4 Chasselas, 3 Oeil-de-perdrix, 2 Chardonnay, 2 liquoreux, 1 Perdrix blanche, 1 assemblage rouge, 1 Viognier.

Produits du terroir neuchâtelois

En 2008 les dossiers de certification des produits du terroir neuchâtelois ont été remplis et remis à l'Organisme Intercantonal de Certification en vue de la certification. La revue de la Fédération Romande des Consommateurs a relevé que *"La marque Produits du terroir Neuchâtel respecte les critères de la CiT (Commission intercantonale Terroir). En collaboration avec le Jura et le Jura bernois, elle mène un projet pilote de certification – contrôle par un organisme indépendant – pour vérifier sur le terrain l'application des critères du cahier des charges"*.

Partenariats

Les activités avec les organisations faîtières suisses et romandes se sont poursuivies.

Swiss Wine Promotion, dont l'OVPT est membre et auquel il participe financièrement a organisé en collaboration avec deux grandes surfaces une campagne promotionnelle pour le vignoble helvétique, participant à la rédaction d'un encart sur les vins suisses dans le journal de la Coop et contribuant à la réalisation de pages "vins suisses" dans la publication de Manor.

Swiss Wine Promotion a également coordonné une présentation des lauréats de toutes les Sélections régionales des différentes régions, le jour de l'ouverture d'Expovina, sur un bateau du Lac de Zurich.

En 2008, Pays Romand Pays Gourmand (fédération des produits du terroir romand) a permis aux producteurs de produits labellisés "Neuchâtel – Produit du Terroir" d'être présents s'ils le souhaitent à la Gourmesse à Zurich, à la Braderie de Porrentruy, au marché d'inauguration du métro M2 à Lausanne. La collaboration avec Pays Romand Pays Gourmand et le cofinancement qui en découle ont permis de maintenir le grand stand neuchâtelois au Salon des Goûts et Terroirs à Bulle.

Activités promotionnelles et représentations

En 2008, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois ou les vins neuchâtelois sur 16 manifestations, dont 9 hors du canton. Sept de ces plate-formes étaient essentiellement dévolues à la promotion des vins et dix présentaient à la fois les vins et les produits du terroir.

Un bon équilibre entre les présentations dans le canton et hors canton permet à l'OVPT de proposer à ses partenaires, encaveurs et producteurs, des plate-formes de promotion diverses, ce qui est apprécié par ces derniers. En effet, chaque entreprise a des objectifs commerciaux différents, d'autres produits à offrir et d'autres possibilités de distribution des produits.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

Le conseil aux professionnels demeure l'activité principale de la station viticole cantonale. Ce soutien technique se compose principalement de séances techniques (salle et terrain), de notre participation aux assemblées des différentes associations professionnelles et de l'édition d'un bulletin d'information viti-vinicole (8 numéros en 2008). En plus de la vulgarisation viticole, le laboratoire d'analyses œnologiques continue à analyser les vins et à promulguer des conseils personnalisés.

La station viticole est également responsable de la vulgarisation viti-vinicole sur le vignoble fribourgeois.

Sur le plan suisse, la station viticole cantonale représente le canton de Neuchâtel en participant régulièrement à différents groupes de travail et séances comme la rédaction des fiches techniques

Agridea en viticulture, la commission technique de Vitiswiss, la conférence des chefs de service de la viticulture des cantons viticoles romands et du Tessin, etc.

Blocage financement des vins

Le nombre d'encaveurs ayant recouru au blocage est resté le même depuis 4 ans. Instauré par l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 novembre 2008, il a été sollicité cette année par 6 encaveurs pour une somme bloquée totale de 2.620.000 francs représentant quelque 822.500 litres.

Les contrôles, effectués en mars 2008 sur les vins du millésime 2007, ont montré que tous les vins bloqués étaient de qualité; nous n'avons eu à déplorer aucun défaut de couverture.

Législation

L'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2011) a été l'occasion de revoir le classement des cépages Gamaret et Garanoir pour le canton de Neuchâtel. Jusqu'à présent ces deux variétés étaient classées sous la dénomination Vins de pays des coteaux neuchâtelois (catégorie 2). Ce nom n'ayant pas été reconnu comme dénomination traditionnelle par la Confédération, le canton a donc opté pour le classement en AOC de ces deux variétés. Il en a été de même pour le Charmont ainsi que le Viognier. Désormais, les cépages permettant d'obtenir une AOC neuchâteloise sont au nombre de 13:

Cépages blancs AOC	Cépages rouges AOC
Chasselas	Pinot Noir
Chardonnay	Gamaret
Charmont	Garanoir
Doral	
Gewürztraminer	
Muller-Thürgau	
Pinot Blanc	
Pinot Gris	
Sauvignon	
Viognier	

Les limitations de rendement pour les AOC restent quant à elles inchangées depuis 2003, à savoir:

- 800 gr/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches
- 900 gr/m² pour le Chasselas, le Müller-Thurgau, le Doral et le Charmont

Bilan phytosanitaire, climat et développement de la vigne

La vigne ne déboussa que le 26 avril, plaçant 2008 parmi les années les plus tardives de cette décennie. Le climat ne devint réellement printanier qu'à partir du 24 avril, alors qu'au début du même mois on enregistrait encore, çà et là, des températures négatives au petit matin.

Le mois de mai, très doux et relativement peu arrosé, permit à la vigne de rattraper son retard. Le mildiou fit une apparition redoutable au début juin, se fixant directement sur grappes dans les parcelles les plus fortement attaquées, détruisant du même coup une partie de la récolte. Il fut par endroits très difficile à combattre et obligea de nombreux vigneron à resserrer les intervalles entre les traitements. La situation resta assez préoccupante jusqu'au début août.

Les toutes premières fleurs furent observées sur Pinot noir le 14 juin en pleine vigne, mais le bref retour du froid survenu le 12 juin ralentit considérablement la floraison, provoquant par endroits une importante coulure. La pleine floraison ne fut atteinte que le 20 juin sur le Pinot noir et 3 jours plus

tard sur Chasselas. Par rapport à la moyenne des 10 dernières années, 2008 accusait à cette période, une petite semaine de retard.

Juillet et août furent bien arrosés par une série d'orages, parfois accompagnés de grêle. Ce fléau climatique toucha le vignoble neuchâtelois à plusieurs reprises mais ce furent surtout les orages du 3 juillet puis du 1^{er} août qui causèrent le plus de dégâts. On nota jusqu'à 45% de grains touchés dans certaines parcelles du centre du vignoble et de la région de l'Entre-deux lacs. Heureusement, à ce stade, les grains n'étaient pas encore chargés en sucre et la cicatrisation se fit assez rapidement sans provoquer d'attaques précoces de Botrytis Cinerea.

Les premiers grains vérés sur Pinot noir ont été observés le 11 août dans les secteurs les plus précoces. Le stade mi-véraison fut atteint le 19 août dans la majorité des secteurs, laissant présager une date de début des vendanges située aux alentours du 6 octobre.

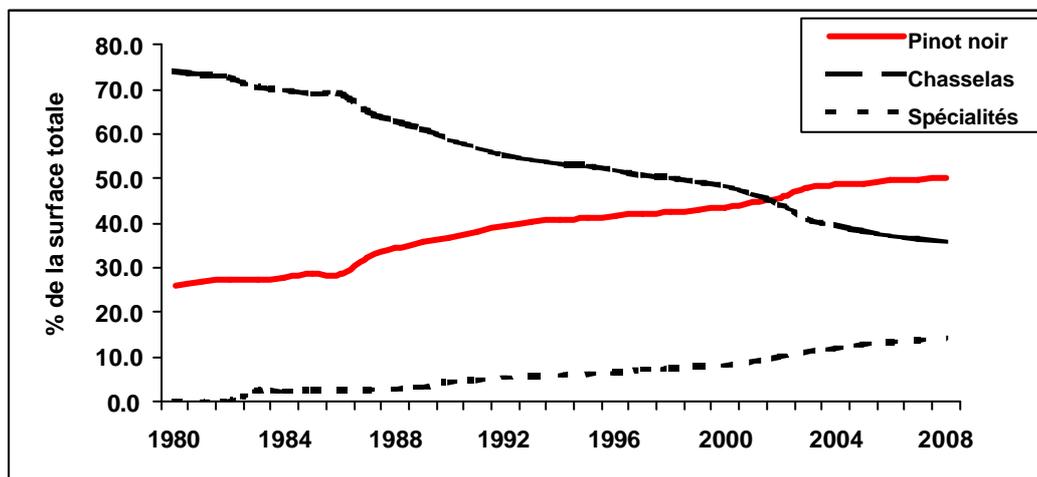
Malgré un mildiou quasi omniprésent et deux grosses chutes de grêle, l'état sanitaire général du vignoble est resté bon jusqu'aux vendanges. Cela n'aurait probablement pas été le cas si nous n'avions pas eu cette période de bise qui s'installa sur le pays à la mi-septembre, pour ne nous quitter qu'au début octobre.

Les premiers coups de sécateurs ont finalement été donnés le 3 octobre. Après une série d'années précoces, la date des vendanges est donc revenue dans la norme.

Evolution des surfaces

Les cépages rouges continuent leur progression

Comme beaucoup d'autres vignobles suisses, Neuchâtel subit de plus en plus la pression de l'urbanisation. Les vignobles périurbains non classés en zone viticole sont les plus durement touchés et cette année encore, ce sont près de 2 hectares de vigne qui ont été arrachées au profit de nouvelles constructions. La vigne occupe à ce jour 596.84 hectares (dont 4.97 hectares de jachères). Les cépages rouges représentent à présent 54% de la surface viticole neuchâteloise; leur surface continue encore de progresser (+ 2.5 hectares), de même que celle des spécialités blanches (+ 2.4 hectares). Cette évolution de l'encépagement continue à se faire au détriment du Chasselas qui voit sa surface diminuer à 211 hectares. Depuis 10 ans, cette dernière a ainsi perdu près de 30% (304 hectares en 1998).



Vendanges et rendement financier

Après les récoltes très modestes des années 2005, 2006 et 2007, la situation semble à nouveau se normaliser en 2008 avec des rendements proches des quotas autorisés.

Bien que la floraison ait été parfois difficile selon les cépages et les secteurs, nous avons obtenu un rendement moyen de 824 gr/m² pour le Chasselas et 757 gr/m² pour le Pinot noir. Nous arrivons de ce fait à un rendement moyen, tous cépages confondus, de près de 765 gr/m², soit 122 grammes de plus qu'en 2007. A noter, cette année, la plus grosse récolte de Pinot noir de l'histoire du canton, avec plus de 2.2 millions de kilos encavés. Ce record est dû principalement à une surface de Pinot

noir en constante augmentation depuis les années 80 (nombreuses jeunes vignes qui sont entrées en production), mais aussi à des rendements proches du quota.

Malgré une météo parfois capricieuse qui nous laissait craindre pour la qualité de la vendange (phénomène de dilution des sucres assimilés), les moyennes cantonales se maintiennent à un très bon niveau avec près de 71°Oe pour le Chasselas et 87°Oe pour le Pinot noir.

Bien que moins concentré que le millésime précédent, 2008 nous offrira des vins fins avec une belle vivacité. Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du contrôle officiel de la vendange disponible sur notre site www.ne.ch/viticulture (source: service de la consommation et des affaires vétérinaires).

Cépages	m²	kg	° Oe	kg/m²
Chasselas	2.115.585	1.744.060	70.8	0.824
Pinot noir	2.959.975	2.240.190	86.8	0.757
Spécialités	843.166	544.264		0.646
Total	5.918.726	4.528.5140		0.742

Avec 19,44 millions de francs, soit 3,28 francs par m², le rendement brut de cette année n'est que légèrement supérieur à la moyenne (3 francs) mais tout de même nettement au-delà des 3 millésimes précédents où de petites récoltes avaient été enregistrées. La hausse générale des prix (matières premières, services) n'a finalement pas eu une influence si importante que prévu sur les frais de production qui, en 2008, sont de l'ordre de 3,17 francs/m² (contre 3.14 francs/m² en 2007).

Encavage de l'Etat

L'encavage de l'Etat concerne 5,8 hectares répartis sur les communes de Neuchâtel, Auvonnier, Colombier et Bevaix. Les vendanges 2008 ont débuté le lundi 6 octobre sur le vignoble d'Auvonnier. Les très bonnes conditions météorologiques des 15 jours qui ont précédé le début de la récolte (régime de bise), ont permis d'encaver un raisin de bonne qualité, sans pourriture, avec des quantités plus importantes qu'en 2007. Le millésime 2008 s'annonce tout en finesse avec une belle diversité aromatique.

Décompte des vendanges 2008

	Kilos	% Brix	Degrés Oechsles
Chasselas	19.434	16,2	66,31
Chardonnay	1954	19,63	81,33
Doral	492	17,96	73,98
Garanoir	696	20,4	84,76
Gamaret	629	20,6	85,65
Gewurztraminer	159	20	82,98
Müller-Thurgau	90	19	78,54
Pinot Blanc	468	20,2	83,87
Pinot Gris	1018	21,27	88,66
Pinot Noir	17.101	20,84	86,73
Sauvignon	401	19,8	82,09
Divers blancs	1070	20,18	83,76
Divers rouges	3002	20,74	86,27
Total	46.514		

Chiffre d'affaire 2008

Vins blancs	112.210 fr. 81
Vins rouges	191.833 fr. 59
Spécialités	71.061 fr. 16
Eaux de vie	1.106 fr. 50
Analyses	9662 fr. 88
Ventes diverses	15.527 fr. 53
Total	401.402 fr. 47

14. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

14.1. Missions

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est né le 1^{er} janvier 2007 de la fusion du service de la consommation (SNCO) et du service vétérinaire (SVET). Il est chargé de diverses missions de protection des consommateurs et des animaux.

En premier lieu, la sécurité alimentaire implique une surveillance des exploitations de production primaire et des commerces de transformation et de distribution par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Dans ce cadre, le SCAV veille aussi à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux normes.

En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient.

La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à leur usage sur des animaux.

Enfin, le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

Le SCAV est aussi chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse.

14.2. Objectifs de l'année

Des objectifs de législature ont été élaborés en 2006 dans le cadre du projet de fusion, ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations. Le nouveau service a adopté dès sa création une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente en continuité avec les pratiques utilisées par le SNCO depuis la fin des années 90. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 27 prestations. Un contrôle de gestion semestriel permet de s'assurer de leur réalisation.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2008, ces objectifs étaient les suivants:

- Concrétiser le système de management intégré (SMI) du service par une certification ISO 9001;
- Consolider l'acquis de la fusion;
- Former et intégrer les nouveaux collaborateurs;
- Planifier la relève en vue des futurs départs en retraite;
- Réaliser une revue de direction à la fin du premier semestre.

14.3. Ressources

Ressources humaines

Après un exercice 2007 placé sous le signe des départs, la plupart pour cause de retraite anticipée, l'exercice 2008 a été celui de la formation et de l'intégration des nouveaux et nouvelles collaboratrices. Formation aussi pour les anciens employés ayant changé de fonction. Deux départs cependant. Le service a dû se séparer d'un contrôleur engagé en 2007; malgré ses efforts d'apprentissage, ce collaborateur n'était pas fait pour cette fonction. Monsieur Yves Fatton, vérificateur en métrologie, a quittés pour reprendre une fonction de conseiller communal de la nouvelle commune de Val de Travers.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences aussi bien dans les domaines technique qu'administratif et relationnel.

Le service a accueilli divers stagiaires dans ses unités. Une nouvelle apprentie laborantine en biologie a commencé sa formation en août.

De très nombreux postes temporaires ont été créés pour mener les campagnes d'éradication de 2 maladies bovines (BVD et langue bleue). Onze collaboratrices et collaborateurs temporaires engagés et formés par le service ont magnifiquement rempli leurs tâches.

Ressources matérielles et locaux

Le montant budgété pour l'acquisition et le remplacement des équipements d'analyse a dû être augmenté pour faire face aux charges supplémentaires liées au projet national d'éradication de la BVD (diarrhée bovine virale). L'augmentation a été compensée par une diminution des charges dans d'autres rubriques. Les principales acquisitions sont:

- Un échantillonneur head-space d'une valeur de 40.000 francs pour la section analyses chimiques;
- Un détecteur à fluorescence d'une valeur de 28.000 francs pour la section d'analyses chimiques;
- Une machine à laver la verrerie en remplacement d'une ancienne défectueuse;
- Divers équipements nécessaires aux analyses de la BVD pour la section d'analyses vétérinaires d'une valeur de 69.000 francs.

Quelques petits travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés pour permettre la création d'une petite salle de réunion, l'amélioration de la sécurité incendie et l'intégration de l'ouverture des portes dans le système Interflex.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée pour les budgets de fonctionnement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique.

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant total des dépenses est inférieur de 34.021 francs aux prévisions budgétaires;
- Le montant des recettes est inférieur de 69.105 francs aux prévisions budgétaires.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 4.369.200 francs est dépassé de 35.084 francs (représentant 0.8% du montant budgétisé); ce résultat est satisfaisant sachant que le service a dû mettre sur pied une campagne de vaccination urgente et imprévisible contre la

maladie de la langue bleue, ayant entraîné des dépenses supplémentaires de l'ordre de 445.000 francs.

14.4. Evénements principaux

L'exercice 2008 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Entrée en vigueur de multiples modifications du droit fédéral alimentaire pour l'harmoniser au droit européen;
- Entrée en vigueur d'une nouvelle législation fédérale sur la protection des animaux (loi et ordonnances);
- Mise en œuvre d'un système de management intégré (SMI) du service et certification ISO 9001;
- Mis en oeuvre des inspections de la production primaire dans le domaine laitier et élaboration du concept d'inspection pour les autres domaines de la production primaire;
- Révision complète de la législation cantonale sur les appellations des vins;
- Conception et mise en œuvre d'un nouveau système pour le contrôle des vendanges;
- Mise en place des vaccinations du bétail contre la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) apparue en Suisse;
- Organisation des prélèvements et réalisation des analyses pour l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD);
- Participation à l'élaboration d'un système de certification pour les "produits du terroir";
- Planification et mise en œuvre du plan de relève pour le remplacement du chimiste cantonal, de son adjoint et du responsable qualité du service.

14.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 9 groupes de prestations. La comptabilité analytique n'étant pas bouclée lors de la rédaction du rapport, les coûts détaillés ne sont pas encore connus. Seuls les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant:

Groupe de prestations	2008 (2007) Heures de travail	2008 (2007) Répartition des heures
Sécurité alimentaire	22.332 (19.116)	45,4 % (61,1 %)
Santé animale	13.003 (4094)	26,5 % (11,1 %)
Police des chiens	3540 (3662)	7,2 % (10,1 %)
Protection des animaux	3184 (2884)	6,5 % (7,9 %)
Météorologie	2800 (2350)	5,7 % (6,5 %)
Prestations vétérinaires mixtes	2063 (1595)	4,2 % (4,4 %)
Mandats pour tiers	1304 (1457)	2,6 % (4,0 %)
Eaux de baignade	878 (1174)	1,8 % (3,2 %)
Affaires vétérinaires	41 (66)	0,1 % (0,2 %)

Les heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Sécurité alimentaire

Inspections de commerces de denrées alimentaires, d'objets usuels et de la distribution de l'eau potable

Quelques 10.608 heures (8610 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation qui représente environ le 21% de l'activité du service.

Les entreprises faisant commerce de denrées alimentaires font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des risques faite au terme de chaque inspection. L'analyse selon un système intégrant six paramètres utilisés à l'échelle nationale, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 18 ou 36 mois. Sur l'ensemble du canton 1254 (1179 en 2007) inspections ont été réalisées. Malgré le départ de trois des sept collaborateurs dédiés à cette tâche, le fléchissement du nombre d'interventions reste faible. Le bilan annuel montre que 375 (65 en 2007) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 26 (14 en 2007) cas ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 12.750 francs (8500 francs en 2007). Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions de peu de gravité se monte à 27.830 francs (12.300 francs en 2007).

Le nombre d'infractions relevées lors d'inspection est important. Dans 29,9% des inspections, des contestations ont été prononcées, des mesures de correction ordonnées et des émoluments facturés. Dans de très nombreux cas mineurs, le service renonce à contester des manquements à l'hygiène et préfère une approche moins policière en apportant des conseils et exigeant des améliorations. Il est donc très rare que les inspections se concluent par un rapport qui constate que tout est en ordre. Les inspections des commerces de denrées alimentaires mettent en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. Le constat est particulièrement préoccupant dans le cas des établissements publics.

Le service a repris les activités de contrôle de la production laitière dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière. Durant l'année, 160 (159 en 2007) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés au niveau de la qualité de l'eau, de la propreté du bétail, des installations et des relevés à documenter. 8 (6 en 2007) interdictions temporaires de livrer le lait ont été édictées, dont cinq suite à la mise en évidence d'antibiotiques dans le lait. Le problème de la qualité de l'eau utilisée pour le nettoyage des installations de traite est important dans les fermes qui ne sont pas reliées au réseau de distribution d'eau potable. L'eau des citernes ou des sources privées doit être impérativement désinfectée. Nous avons mené des discussions avec les représentants des producteurs et décidé d'exiger un assainissement dans les prochaines 4 années.

Le contrôle des distributeurs d'eau potable est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs. Durant l'exercice 2008, le nouvel inspecteur des eaux a pris contact avec tous les distributeurs. Une évaluation de leur système d'autocontrôle a été entreprise systématiquement et des mesures d'amélioration ont été dictées. Près de 100 inspections, entretiens et visites locales ont été réalisés.

Analyses officielles

La collaboration mise sur pied avec les chimistes cantonaux de Vaud, Genève et Jura a permis de mettre en place 38 campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les trois cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 1005 échantillons (510 en 2007) dont 427 (437 en 2007) ont été analysés par les services vaudois et genevois.

Les campagnes intercantionales d'analyses réalisées par le service ont porté sur 348 échantillons (221 en 2007) prélevés dans les cantons de Vaud, Genève et Jura et 531 (145 en 2007) prélevés dans le canton de Neuchâtel, elles se résument ainsi:

- Substances naturelles allergènes dans les huiles essentielles à usage alimentaire ou cosmétique. Sur 23 échantillons analysés, 11 ne répondaient pas aux exigences légales en raison de l'absence d'indication sur l'étiquette de la présence de ces allergènes;
- Fraicheur des poissons. Sur 85 échantillons, 5 ont été contestés pour une teneur en azote basique volatil supérieur à la valeur limite.
- Substances naturelles allergènes dans les produits pour soin de la peau. Sur 45 échantillons analysés, 20 ne répondaient pas aux exigences légales en raison de l'absence d'indication sur l'étiquette de la présence de ces allergènes;
- Teneur des vins en agents conservateurs. Sur 59 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales. Cependant 9 vins ont été contestés pour étiquetage incomplet;
- Toxines marines dans les moules et les huîtres. Sur 45 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des poissons. L'examen de l'ADN pour déterminer si le poisson commercialisé est bien celui dont le nom figure sur l'étiquette ou la carte du restaurant. On constate encore souvent une méconnaissance des noms à utiliser tant chez les poissonniers professionnels (importateurs, grossistes, détaillants) que chez les restaurateurs qui préparent ces poissons. Sur 157 échantillons analysés, 26 (17%) n'étaient pas déclarés correctement. La situation s'est cependant améliorée, le taux de non conformité était de 33% en 2007;
- Colorants et teneur en thuyone des absinthes et liqueurs à base d'absinthe. Cette campagne a été organisée à l'échelle nationale pour contrôler tous les distillateurs et les importateurs de ces boissons. Sur 82 échantillons, 8 échantillons ont été contestés pour une teneur en alcool inférieure à celle déclarée et 6 pour la présence de colorants interdits ou non déclarés.

Certains contrôles, dont ceux liés à la qualité microbiologique et à la conformité de l'étiquetage, ne sont pas centralisés à l'échelle intercantonale, le service a analysé dans ce cadre 935 (866 en 2007) échantillons officiels.

- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boulangeries-pâtisseries. Des 74 échantillons prélevés dans 32 boulangeries-pâtisseries, 8 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en fromageries. Des 19 échantillons prélevés dans 9 fromageries, 1 seul a été contesté pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective. Des 868 échantillons prélevés dans 229 établissements de restauration collective, 174 (20%) ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante, dont 22 considérés comme gravement altérés et impropres à la consommation;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boucheries et poissonneries. Des 72 échantillons prélevés dans 15 boucheries et poissonneries, 5 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
- Qualité microbiologique des denrées prélevées dans les épiceries et dans les magasins de la grande distribution. Des 52 échantillons prélevés dans 46 commerces, 11 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante.

La section d'analyses vétérinaires a quant à elle procédé à 625 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir.

Dans tous les cas lorsque les analyses montrent un dépassement des normes, les frais d'analyse sont facturés. Le montant total de ces émoluments facturés en 2008 est de 44.924 francs. De plus tous les cas de dépassement de valeurs limite ont été sanctionnés par des ordonnances pénales, le montant des amendes prononcées se monte à 6900 francs.

Environ 10976 heures (9420 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à l'ensemble des activités liées à cette prestation qui représente environ le 22% de l'activité du service.

Autres prestations

Le service fournit un certain nombre de prestations scientifiques et techniques principalement sous la forme d'examen de plans, d'expertises, de conférences et de cours.

Environ 748 heures (1080 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à ces autres prestations effectuées dans le cadre général de la sécurité alimentaire.

Santé animale

Autorisations

Deux autorisations de pratiquer en tant que technicien-inséminateur ont été attribuées.

Environ une heure a été consacrée par les collaborateurs du service à cette prestation.

Analyses

Le service procède aux analyses vétérinaires officielles requises par la législation fédérale en matière d'épizooties, ainsi qu'à l'examen des laits provenant de vaches mammitesuses prélevés par les vétérinaires du canton. Au total, 6310 (8135 en 2007) analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes: brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszky, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline.

S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative. 3 cas de coxiellose et 1 cas de salmonellose ont été détectés.

Dans le cadre de la campagne d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 43.554 analyses ont été effectuées sur des biopsies d'oreilles: 11.798 durant la phase précédant l'estivage et 31.756 durant la phase initiale. 296 bovins ont été diagnostiqués infectés permanents (IP), donnant un taux de positivité de 0,75 %. Durant la phase secondaire (analyses des veaux nouveau-nés), 3385 veaux ont été analysés, dont 46 se sont avérés positifs (1,36 %).

Environ 8600 heures (1730 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Elimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 361 tonnes de cadavres d'animaux (352 tonnes en 2007), dont 325 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 36 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 5441 cadavres d'animaux (5276 en 2007), dont 2321 bovins, 1147 porcs, 301 chiens, 750 chats, 292 renards, 117 chevreuils et 21 sangliers ont été pris en charge.

Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss ont une nouvelle fois diminué à 116.391 francs (122.823. francs en 2007, mais encore 269.764 francs en 1997 suite à la crise de la vache folle), malgré une augmentation du tonnage traité.

Environ 2280 heures (1690 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Surveillance et interventions

L'arrivée pour la première fois en Suisse de la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue), épizootie classée hautement contagieuse, véhiculée par des moucheron, à fin 2007, a nécessité la mise sur pied rapide des instruments et des mesures de lutte adéquats. Ainsi, l'ensemble du cheptel bovin, caprin et ovin du canton a été vacciné entre début juin et fin août. Les bovins devaient être vaccinés à deux reprises, les ovins et les caprins à une seule reprise. Au total, les vétérinaires mandatés ont procédé à 73.400 injections sur 38.100 animaux. La Confédération a pris en charge les vaccins, le canton la logistique ainsi que les taxes de base par exploitation versées aux vétérinaires (86.000 francs) et les détenteurs bénéficiaires du programme les frais de vaccination à hauteur de 4,50 francs par injection.

Décidée en 2007, l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD) est entrée dans sa phase active en 2008. Dans un premier temps, tous les bovins destinés à être estivés sur des pâturages communs ont été testés avant la montée. Puis, de fin septembre à fin décembre, tous les autres bovins ont à leur tour été examinés. Au total, 46.939 analyses ont été effectuées. Les 342 animaux infectés permanents (IP) découverts ont tous été éliminés et indemnisés d'un forfait de 300 francs par animal. Les coûts de cette campagne se répartissent entre le canton pour un tiers et les détenteurs de bovins bénéficiaires pour deux tiers.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, LBE, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, trois cas de coxiellose, quatre cas de salmonellose, trois cas de métrite équine contagieuse, un cas de pneumonie enzootique et un cas de loque américaine des abeilles (épizooties à combattre) ont été diagnostiqués.

Environ 1290 heures (220 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

La mise sur le marché rapide en mai d'un vaccin contre le sérotype 8 de la fièvre catarrhale ovine (maladie de la langue bleue) a nécessité la mise sur pied en urgence d'une campagne de vaccination nationale. Le SCAV a engagé une collaboratrice scientifique à 50% pour faire face à la surcharge de travail engendrée. Les exploitations ont été réparties par région entre les vétérinaires vaccinateurs; le vaccin distribué à chacun d'entre eux; chaque vaccination a été enregistrée individuellement dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA); finalement, il s'est agi de vérifier les fiches de travail et d'engager la facturation auprès des bénéficiaires.

Environ 850 heures (450 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Protection des animaux

Autorisations

Sept nouvelles autorisations de détention d'animaux sauvages (trois iguanes, trois serpents venimeux, trois daims, quatre mouflons) ont été délivrées.

Trois nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées par la commission cantonale ad hoc, qui a siégé à une seule reprise. Onze expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport.

Environ 150 heures (45 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Inspections

159 contrôles d'exploitations agricoles (230 en 2007) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont dix-huit (11%) ont fait l'objet d'une lettre d'avertissement et/ou d'un contrôle subséquent du SCAV suite à la constatation d'infractions. Quarante-neuf seconds contrôles ont été en outre effectués par le SCAV, dont six ont à nouveau révélé des non-conformités.

Le service a d'autre part diligenté 116 enquêtes (111 en 2007) suite à des dénonciations, dont septante et une concernaient des chiens, quatorze des chats, trente-quatre des animaux de rente et six d'autres animaux (serpents, oiseaux, rongeurs). Dans soixante-sept cas, aucune suite n'a été donnée. Vingt avertissements, quatre interdictions de détenir des animaux et treize séquestres d'animaux (concernant vingt-six chiens, vingt-cinq chats, un lapin, trois rats, un chinchilla et une tortue) ont été prononcés, alors que cinq détenteurs ou détentrices étaient dénoncés à la justice. La sanction prononcée la plus élevée s'est traduite en quarante heures de travail d'intérêt général.

Environ 1070 heures (530 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Animaux trouvés

En 2008, 272 animaux trouvés ont été recensés (247 en 2007), dont 164 chats (60%), 94 chiens (35%), 5 oiseaux, 4 petits mammifères et 5 reptiles. Dans 79 cas (29%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que 193 bêtes (71%) étaient cédées aux refuges ou aux particuliers qui les avaient recueillies. Au 31 décembre, 18 animaux trouvés étaient en attente de l'échéance légale de deux mois ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Environ 260 heures (120 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Autres prestations

Le service fournit un nombre important d'expertises et de conseils techniques, principalement sous la forme d'examens de plans (32 en 2008) ou de réponses à des cas concrets transmis par des particuliers, d'autres services de l'Etat ou la vulgarisation agricole.

Environ 1700 heures (2190 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- Contrôle des instruments de mesure utilisés pour le commerce.
Les vérificateurs ont visité 883 (436 en 2007) commerces et ont contrôlé 2369 (2107 en 2007) instruments (balances, camions-citernes, pompes à essence, etc.) sur 3659 instruments répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 180 (192 en 2007) non-conformités et un commerce a reçu un avertissement.
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées.
En 2008, 67 (52 en 2007) produits conditionnés par 14 (8 en 2007) entreprises ont été contrôlés. 10 infractions aux exigences légales ont été constatées et 4 entreprises ont reçu un avertissement.
- Surveillance du marché et inspection générale.
En 2008, 34 nouvelles balances ont été découvertes sans que nous ayons été avisés de leur utilisation. 2 ont été refusées pour identification insuffisante et 4 pour erreur métrologique trop grande. Lors de nos passages dans les magasins et commerces de détail, 558 préemballages ont fait l'objet d'un contrôle de la quantité déclarée et 25 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché pour mise en conformité.

Les collaborateurs du service ont consacré 2800 heures (2350 en 2007) pour les prestations de la métrologie et ont facturé des émoluments et des débours pour un montant global de 274.368.95 francs

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins sont tenus d'annoncer les blessures dues à des morsures de chiens qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession, ceci depuis 2002 dans notre canton. En 2008, 72 cas ont été annoncés (68 cas en 2007). Le SCAV constate avec grande satisfaction que les mesures neuchâteloises ont un impact important sur la sécurité publique, dans la mesure où le nombre de morsures a pratiquement été divisé par deux depuis l'introduction des mesures cantonales. Deux morsures graves sont toutefois à déplorer, provoquées par un Saint-Bernard et par un Bouvier bernois.

Treize cas ont fait l'objet de mesures, dont trois expertises comportementales, deux euthanasies et un séquestre de chien. Un recours a été déposé auprès du Département de l'économie, puis après son rejet au Tribunal administratif; le cas n'était pas réglé au 31 décembre.

Les morsures de chiens sur d'autres animaux doivent également être annoncées depuis 2007. Vingt-neuf cas ont été signalés; dans huit cas, des mesures ont été ordonnées par le service, alors que cinq cas faisaient l'objet d'un avertissement. Deux chiens ont été séquestrés, puis euthanasiés.

Environ 550 heures (450 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM), introduit en 2002 dans les classes de deuxième primaire et de deuxième enfantine du canton, continue de bénéficier d'un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 206 classes (185 classes en 2007) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 1786 élèves de classes enfantines et 1532 élèves de classes primaires, soit au total 3318 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé représente le 84% des élèves du canton scolarisés dans les deux années concernées par le PAM.

Tous les coûts du programme PAM sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. 306.750 francs ont été encaissés en 2008, dont 51.150 francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat. Cette année, 10.225 chiens ont été soumis à la taxe. Tous les chiens du canton sont désormais enregistrés dans la banque de données nationale des chiens ANIS SA.

Environ 3000 heures (3200 en 2007) ont été consacrées par le personnel auxiliaire et les collaborateurs du service à cette prestation.

Eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

Les 74 piscines soumises au contrôle ont été inspectées durant l'exercice 2008. En règle générale chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées. 181 (171 en 2007) échantillons d'eau ont été analysés. Seuls 4 échantillons (13 en 2007) présentaient des défauts mineurs qui ont fait l'objet de contestations.

Environ 793 heures (1080 en 2007) ont été consacrées à cette prestation.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau de 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Biemme et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 120 échantillons analysés ont montré des eaux qui sont toutes de qualité suffisante pour ne pas présenter de risque pour la santé des baigneurs. Les seuls endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 85 (100 en 2007) heures ont été consacrées à cette prestation.

Affaires vétérinaires

Surveillance des médicaments

L'ouverture d'une pharmacie privée de vétérinaire est soumise à autorisation; cette année, une nouvelle autorisation a été délivrée. L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires continue de faire l'objet d'une surveillance attentive, dans la mesure où de nombreuses infractions sont encore constatées. En 2008 pour la première fois ont été introduites des inspections routinières de cabinets vétérinaires; deux inspections ont été conduites par le vétérinaire cantonal genevois, dont une a fait l'objet de mesures correctives, alors que le vétérinaire cantonal neuchâtelois inspectait deux cabinets genevois.

En décembre, une action conjointe des douanes suisses et françaises, des autorités vétérinaires françaises, fribourgeoises et neuchâteloises permettait la mise à jour d'un trafic illégal de médicaments vétérinaires en provenance de France écoulés aussi bien dans notre canton que dans d'autres cantons.

Environ 35 heures (20 en 2007) ont été consacrées à cette prestation.

Professions de santé animale

Quatre autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année à Mmes Anne Blecha et Danielle Adoutte, ainsi qu'à MM. Steve L'Eplattenier et Sebastien Hadorn.

Moins de 10 heures (40 en 2007) ont été consacrées à cette prestation.

Prestations vétérinaires mixtes

Contrôles vétérinaires officiels

Nonante et un contrôles vétérinaires officiels (92 en 2007) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont vingt-trois ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine du marquage et de l'enregistrement du bétail; les manquements constatés les années précédentes au niveau de l'utilisation des médicaments vétérinaires sont par contre en diminution. Trois exploitations ont été mises sous séquestre en raison de lacunes graves au niveau de la gestion du trafic des animaux.

18 seconds contrôles (48 en 2007) ont également été diligentés.

Environ 550 heures (800 en 2007) ont été consacrées à cette prestation.

Autres prestations

L'estivage a fait l'objet d'un suivi attentif: 101 lieux d'estivage (100 en 2007) ont été inspectés par les inspecteurs du bétail. 6765 bovins, 78 chevaux, 16 bufflonnes et 12 porcs ont été estivés.

Environ 1510 heures (790 en 2007) ont été consacrées à cette prestation.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le service de la protection de l'environnement nous a soumis 137 échantillons pour des analyses microbiologiques. Le laboratoire cantonal de Fribourg nous a soumis 15 échantillons et celui du Valais 26 échantillons pour diverses analyses d'absinthe et de poissons. Les laboratoires cantonaux de Suisse alémanique nous ont soumis 22 échantillons d'absinthe pour analyse dans le cadre de la campagne nationale que nous avons proposée. Diverses entreprises et quelques particuliers nous ont soumis 34 échantillons à analyser.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les porcs et les chevaux abattus dans les grands abattoirs doivent être soumis à un examen de dépistage des trichinelles, parasites intramusculaires pouvant contaminer l'être humain. 8879 analyses ont été effectuées en 2008 (8491 en 2007), qui se sont toutes révélées négatives. En outre, 199 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

L'ensemble de cette prestation représente environ 410 (560 en 2007) heures.

Analyses de santé animale

Dans le cadre d'un accord en vigueur depuis 2000, le service procède aux analyses vétérinaires officielles du canton du Jura. D'autre part, quelques échantillons sont testés pour le compte du canton de Berne ou de particuliers. Au total, 3915 analyses ont été effectuées (6247 en 2007), portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier. Deux examens positifs à l'égard de la coxiellose sont à relever.

Dans le cadre du programme d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 65.839 échantillons en provenance du canton du Jura ont été examinés, dont 508 se sont révélés positifs.

Environ 333 heures (310 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prestations pour l'OIC

Nous avons conclu un accord de prestation avec l'OIC (Organisme intercantonal de certification) pour les contrôles du respect du cahier des charges du Gruyère AOC chez les producteurs laitiers et les fromagers. Cela permet d'éviter à ces usagers de subir un double contrôle puisque nos contrôleurs les inspectent régulièrement dans le cadre de la sécurité alimentaire. Seul le temps consacré aux contrôles lié directement à l'AOC est facturé à l'OIC. Durant l'exercice 2008, 16 fromageries et 125 producteurs laitiers ont été audités. Un montant de 6343 francs a été facturé à l'OIC pour l'exécution de ce mandat.

Un accord similaire a été conclu en fin d'année dans le cadre de la certification des "produits du terroir" labellisés par l'OVPT (office des vins et des produits du terroir). Il s'agit d'un essai pilote qui sera généralisé à l'ensemble des cantons romands dès 2010.

D'autre part, le chimiste cantonal neuchâtelois, a été appelé à siéger au bureau de l'OIC comme représentant des chimistes cantonaux des cantons (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS et TI) qui ont créé cette institution.

Autres prestations

Dans le domaine viti-vinicole, 404 heures (450 en 2007) ont été consacrées au contrôle de la vendange. Le contrôle de la vendange a été réorganisé en raison des modifications du droit fédéral. Les subventions fédérales étant fortement réduites et le principe de l'autocontrôle recommandé, nous avons convenu avec les organisations professionnelles que les vigneron-caveurs pourront, s'ils le souhaitent, pratiquer l'autocontrôle. Le nombre de contrôleurs temporaires a ainsi pu être diminué de 57 à 27 et les coûts réduits d'environ 30.000.- francs.

Environ 154 heures ont été consacrées à diverses autres expertises.

Environ 560 heures (580 en 2007) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

14.6. Perspectives

La fusion du service de la consommation et du service vétérinaire effective depuis le 1^{er} janvier 2007 a permis de mettre en place une nouvelle structure efficiente et efficace. Cette structure est gérée selon des principes de qualité qui obligent une amélioration continue et permanente.

Pour l'exercice 2009, les objectifs stratégiques du service sont:

- Définir les objectifs stratégiques pour la prochaine législature. En mai débute la nouvelle législature. Le SCAV doit fixer, d'entente avec le nouveau chef du département, ses objectifs stratégiques pour les quatre prochaines années.
- Développer les relations intercantionales. Les modèles possibles de collaboration avec le canton du Jura doivent être définis et évalués. L'extension du réseau analytique aux analyses vétérinaires est à discuter avec nos partenaires, de même qu'une éventuelle spécialisation pour l'inspection des grandes entreprises agro-alimentaires.
- Poursuivre le déploiement du système de management intégré et de l'excellence. Effectuer une auto-évaluation CAF/EFQM, mener une ou des enquêtes de satisfaction interne et externe, implémenter un concept de controlling, terminer les travaux liés à la certification.
- Poursuivre la formation de la relève. Outre l'achèvement de la formation des collaborateurs entrés en fonction en 2007/08, il y a lieu de préparer la relève des collaborateurs partant en retraite en 2009.

Des modifications importantes dans les relations du service avec les offices fédéraux vétérinaires, de l'agriculture et de la santé publique vont se mettre en place. L'établissement d'un plan national de contrôle pour répondre aux exigences de l'UE et le renforcement des tâches de surveillance de la Confédération vont modifier le fonctionnement du service. L'autonomie de décision des organes cantonaux risque d'être fortement réduite.

Un nouveau droit alimentaire fédéral est en projet. Ce nouveau droit reprendra exhaustivement le droit européen en la matière et entraînera des modifications importantes dans les pratiques actuelles.

Le service devra savoir s'adapter à ces changements.

SECTEUR MIGRATIONS

15. SERVICE DES MIGRATIONS

15.1. Missions

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur des étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérale et cantonale régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

15.2. Objectifs de l'année

Les objectifs essentiels de l'année sous revue consistaient à assurer, avec des effectifs en personnel restreints, la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers ainsi que l'application du cortège d'ordonnances et de directives qui les accompagnent. A ce nouveau régime légal et réglementaire, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, est notamment lié un changement fondamental du système de financement du domaine de l'asile qu'il s'est agi d'introduire et de gérer en étroite collaboration avec différents partenaires, dont l'Office fédéral des migrations en particulier.

15.3. Ressources

Composé d'une direction administrative et financière, d'une direction juridique (DJUS) et de trois offices, l'office social de l'asile (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupe quelque 80 personnes pour près de 65 postes équivalents plein temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: un Centre d'hébergement à Couvet, un Centre d'aide d'urgence aux Hauts-Geneveys, un Bureau d'accueil à la Chaux-de-Fonds, un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

15.4. Activités / Réalisations

Direction juridique (DJUS)

Durant l'année 2008, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 525 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études;
- 505 dossiers d'autorisation de séjour pour études en cours;
- 314 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour (154) et d'établissement, sans compter les dossiers en cours;

- 50 dossiers relevant de l'office social de l'asile;
- 5 dossiers de main-d'œuvre étrangère.

Un total de 208 décisions de refus ont été rendues, tout dossier confondu, dont 68 décisions en matière d'autorisation de séjour pour études. 83 décisions ont fait l'objet d'un recours auprès du Département de l'économie alors que 39 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif et 4 recours auprès du Tribunal fédéral.

L'application de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), du 16 décembre 2005, ainsi que les modifications de la loi sur l'asile, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, ont nécessité une information aux collaborateurs du service, la mise en place de nouveaux processus, l'élaboration de nouvelles pratiques et un examen différent de certains dossiers exigeant un temps d'instruction supplémentaire générant une augmentation de la charge de travail de la direction juridique.

Au titre des nouveautés, on peut citer:

- Le transfert de compétence de l'Office fédéral des migrations (ODM) aux cantons de prononcer le renvoi de Suisse lors de refus d'octroi d'autorisation de séjour et d'autorisation d'établissement, de refus de prolongation d'autorisation de séjour ou de révocation d'autorisation de séjour et d'établissement, sans pour autant que les cantons disposent des connaissances et des outils nécessaires à l'examen de l'exécutabilité du renvoi;
- La collaboration sur la base de la LEtr avec les autorités judiciaires, les autorités de tutelle, d'état civil et d'aide sociale (art. 97 LEtr et 82 OASA) qui a nécessité des entrevues et la mise en place de nouveaux processus;
- L'octroi de l'aide d'urgence qui a impliqué de nouveaux processus et de nouvelles pratiques à mettre en œuvre et un examen individuel de chaque dossier ainsi qu'un soutien juridique accru à l'OSAS;
- Le nouveau système des forfaits globaux en matière d'asile qui a également entraîné un soutien juridique accru en matière d'octroi de l'aide sociale pour l'examen individuel des dossiers, en particulier en relation avec le principe de la subsidiarité, et une nouvelle collaboration avec le Centre social protestant et Caritas dans le cadre de deux nouvelles conventions;
- Les interactions entre les procédures d'asile et du droit des étrangers, de même que la complexification de ces procédures;
- L'entrée en vigueur, le 12 décembre 2008, de l'accord de Schengen, qui a entraîné des modifications des pratiques en vigueur notamment pour l'octroi des visas et des visas de retour;
- L'entrée en vigueur, le 12 décembre 2008, de l'accord de Dublin dont les effets dans le domaine de l'asile ne sont pas encore mesurables;
- L'entrée en vigueur, le 12 décembre 2008, du nouveau titre de séjour pour les ressortissants étrangers d'États non européens, qui a engendré des changements de processus.

La mise en œuvre de ces nouveautés, conjuguée avec des procédures et des instructions de dossiers toujours plus complexes, a engendré un important surcroît de travail pour les collaboratrices et collaborateurs de la direction juridique qui ne sont plus en mesure d'absorber, en l'état actuel, l'ensemble de leurs tâches et doivent faire face à des retards non négligeables.

La direction juridique a aussi eu à traiter 7 demandes d'octroi d'assistance administrative, alors qu'auparavant ce genre de demande constituait une exception. La décision d'assistance administrative nécessite un examen de la situation financière de la personne requérante, mais aussi du conjoint, du partenaire ou du concubin (indigence et principe de la subsidiarité), des chances de succès de la procédure et de la nécessité du recours à un avocat chargé du mandat. La rémunération de l'avocat chargé du mandat entraîne une seconde décision exigeant un examen du mémoire d'honoraires, l'exercice du droit d'être entendu du requérant et du service de la justice.

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007, de l'art. 14 al. 2 LAsi permettant au canton de proposer à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) l'octroi d'une autorisation de séjour à des requérants d'asile (permis N, RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et le 1^{er} janvier 2008, de l'art. 84 al. 5 LEtr, concernant l'octroi d'une autorisation de séjour à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué à générer un nombre très important de nouvelles demandes:

Détail des dossiers selon le statut du séjour

Nombre de dossiers	2008	2007	2006
Permis N	14	28	
Requérants d'asile déboutés (RAD)	25	62	5
Non-entrée en matière (NEM)	1		
Permis F	95	105	46
Total	135	195	51

135 demandes d'octroi d'autorisation de séjour ont été déposées en 2008 (195 en 2007), ce qui représente 30% de moins qu'en 2007, mais ce qui reste encore très supérieur au nombre enregistré en 2006. Le surcroît de travail dans ce domaine motive la poursuite du recours à une aide supplémentaire pour le juriste en charge de ces dossiers et employé à 70%. Toutefois, le renfort temporaire (1EPT pour 12 mois) octroyé au SMIG en 2007 afin de lui permettre de faire face à l'explosion du nombre de demandes, n'a pas suffi eu égard à la constante augmentation des requêtes présentées et à la complexité de certains cas. De plus, un dossier peut concerner plusieurs personnes et générer plusieurs propositions à établir.

C'est un total de 239 permis B pour cas de rigueur qui ont été octroyés en 2008 (126 en 2007), dont 175 à des personnes admises à titre provisoire et 64 à des requérants d'asile. Actuellement, deux recours sont pendants devant le Tribunal administratif fédéral contre des décisions de refus de l'ODM.

La direction juridique a aussi délivré des visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service ou des autorités de recours et des garanties de retour aux titulaires d'autorisation d'établissement. Ces octrois nécessitent une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie, et au Tribunal fédéral sur requête, suite au dépôt de recours contre les décisions du service des migrations et a aussi rédigé différents mémoires, des requêtes auprès de l'autorité régionale de conciliation en matière de bail, des plaintes, des dénonciations, des demandes en reconnaissance de dettes et des conclusions civiles, ainsi que des avis de droit et a assisté par ses conseils les offices et la direction du service.

La direction juridique a en outre élaboré un arrêté fixant les émoluments pour l'octroi d'autorisations en matière de main-d'œuvre étrangère, un arrêté d'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers et un arrêté temporaire d'application de la loi fédérale sur les étrangers, le règlement interne du centre d'hébergement des Hauts Geneveys, deux conventions relatives à la gestion des dossiers d'aide sociale des réfugiés statutaires avec le Centre social protestant et Caritas, et a participé au groupe de travail chargé d'élaborer un projet de loi relative à l'harmonisation des registres et au contrôle des habitants.

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 4 reprises et a examiné 39 dossiers de propositions d'octroi d'autorisation de séjour présentés par le service des migrations.

La direction juridique a enfin répondu ou participé à l'élaboration de réponses à de nombreuses enquêtes de l'ODM, dans des délais souvent très courts, ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'association des services cantonaux de migration.

Office social de l'asile (OSAS)

Considérations générales

L'année 2008, dans le domaine de l'asile à Neuchâtel, a été marquée par plusieurs facteurs qui ont fortement influencé le travail des collaborateurs de l'Office social de l'asile. En premier lieu, la période de vacance (de cinq mois) à la direction de l'office, entre le départ de l'ancien et l'arrivée du nouveau responsable, a compliqué la mise en œuvre de la nouvelle législation fédérale sur l'asile. Cette mise en œuvre a d'ailleurs accaparé une bonne partie des tâches des collaborateurs administratifs de l'OSAS durant l'année 2008, ayant pour conséquence une accumulation de retards au niveau des activités usuelles. A cela est venue s'ajouter une très forte augmentation des demandes d'asile, constatée dès l'été 2008. Globalement sur l'année écoulée, on observe ainsi une augmentation des arrivées de requérants dans le canton de l'ordre de + 57 % par rapport à 2007. Cette situation tendue a eu de lourdes conséquences pour tous les cantons suisses au niveau de l'accueil et de l'hébergement. Neuchâtel n'a évidemment pas été épargné et a dû ouvrir en urgence un second centre d'accueil en abri de protection civile afin de pouvoir héberger aussi décentement que possible les personnes de l'asile accueillies dans le canton.

L'accumulation de ces différents facteurs, à savoir la surcharge administrative engendrée par la nouvelle loi sur l'asile et le nombre important des arrivées dans le canton, a lourdement affecté certains collaborateurs-clé de l'OSAS dans leur travail et leur santé. Plusieurs d'entre eux ont en effet été contraints de prendre des congés maladie de longue durée pour se rétablir, avec pour corolaire, une augmentation de la masse de travail et du stress pour les collaborateurs toujours en place. A terme, cette situation alarmante n'est pas tenable et des solutions concrètes (augmentation des effectifs de manière ciblée) sont heureusement en voie d'être trouvées.

Administration et finances

L'entrée en vigueur totale des nouvelles dispositions de la loi fédérale sur l'asile en 2008 a engendré, pour tous les cantons, une surcharge administrative importante, à l'exemple de l'introduction du nouveau système de financement appelé plus communément "forfait global". Ce dernier, qui recoupe en fait le mode de subventionnement de la Confédération aux cantons pour couvrir une part des dépenses de l'asile (aide sociale, nourriture, hébergement, frais de santé), bien loin de simplifier la tâche des cantons dans leur travail de gestion quotidienne, l'a négativement affectée durant l'année écoulée. L'introduction d'un tel mode de subventionnement nécessite bien évidemment une période d'adaptation et de mise au point de la part des cantons et de la Confédération. Il n'en demeure pas moins que certaines tâches, telles que le contrôle des listes de présence des personnes de l'asile, le calcul des financements octroyés au canton, la mise à jour des personnes au bénéfice d'une activité lucrative, sont vouées à être des tâches incontournables ces prochaines années aussi. Elles nécessiteront un suivi important de la part de l'OSAS et une collaboration accrue avec l'Office fédéral des migrations (ODM), notre partenaire au niveau fédéral, afin de remplir nos objectifs tant au niveau administratif que financier.

Sur ce dernier point, l'estimation des comptes du SMIG pour 2008 (la version définitive n'étant pas encore connue dans le détail à ce jour) montre que le cap des importants changements survenus dans le mode de financement du domaine de l'asile entre la Confédération et le canton a été géré avec succès. Les craintes et les inconnues logiquement liées à l'introduction d'un nouveau système de cette ampleur pouvaient laisser entrevoir le pire, à savoir d'éventuelles pertes financières lors de l'année "introductive". Il n'en est rien et les comptes 2008 devraient ainsi plutôt laisser apparaître des résultats positifs et encourageants pour les années suivantes. Un gros travail reste néanmoins à accomplir afin de pérenniser la complémentarité de notre système de gestion informatique Lora avec celui de la Confédération, Symic, et de pouvoir s'y fier totalement, tant au niveau de la gestion des personnes de l'asile que des aspects administratifs, financiers et comptables.

Augmentation des demandes d'asile

355 nouvelles arrivées ont été observées dans le canton en 2008, contre 225 durant l'année précédente, soit une augmentation de plus de 55 % en moyenne. A titre informatif, au niveau suisse, 10'844 demandes d'asile ont été déposées en 2007 contre plus de 16.606 (+ 53%) en 2008. La situation de Neuchâtel est logiquement conséquente du nombre global de demandes déposées en Suisse puis attribuées par canton selon une clé de répartition (basée sur la proportion de population du canton en relation avec celui de toute la Suisse: 2.4 % pour Neuchâtel).

Si l'effectif global des personnes administrées par l'OSAS a même paradoxalement diminué en 2008 (baisse de 6 % environ entre décembre 2007 et décembre 2008) pour atteindre 1425 personnes à la fin de l'année, il faut toutefois observer attentivement la répartition de cet effectif pour mieux saisir les nouveaux enjeux de l'asile dans le canton. La structure de cet effectif s'est en effet passablement modifiée durant l'année. L'OSAS a ainsi constaté que le nombre de réfugiés avec permis B et F est resté stable (environ 160 personnes en moyenne), mais que le nombre de personnes admises provisoirement avec permis F a diminué. Cela s'explique par l'octroi de permis B pour cas de rigueur, soit 175 personnes au total pour 2008, à une part de ces personnes avec admissions provisoires, sortant de ce fait de la compétence de l'OSAS et du SMIG. En revanche, il faut relever l'augmentation importante du nombre de personnes en phase de procédure (demandeurs d'asile), soit environ 13 % de plus entre décembre 2007 et 2008, une situation engendrée directement par le flux important d'arrivées. Ce nombre conséquent de personnes en procédure génère une surcharge de travail non négligeable pour l'OSAS, puisque ces personnes nécessitent d'être encadrées avec soin dès leur venue dans le canton et requièrent plus d'attention que les personnes déjà présentes depuis plusieurs années, tant au niveau des diverses procédures que de leur hébergement et de leur encadrement social. Cela affecte donc les tâches quotidiennes tant du centre de premier accueil de Couvet que celui des bureaux de second accueil de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Hébergement

La hausse des arrivées dans le canton influence tout le processus de prise en charge des personnes relevant de la compétence de l'OSAS, tant au niveau administratif que du point de vue de l'hébergement et de l'encadrement (aide sociale, soutien quotidien, suivi sanitaire, occupation et formation). La situation a été telle en fin d'année que le seul centre de premier accueil de Couvet n'a plus suffi à accueillir tous les primo-arrivants du domaine de l'asile dans le canton. Il a fallu entreprendre de longues démarches pour pouvoir ouvrir une nouvelle structure temporaire, celle de l'abri de protection civile sis dans la commune des Hauts-Geneveys. La réalité concernant les flux de demandeurs d'asile en Suisse et en Europe est aujourd'hui telle que cette seule structure ne pourra certainement pas faire face à l'augmentation des arrivées prévisibles pour le début de l'année 2009 déjà. Aussi, la priorité principale est de rechercher et trouver rapidement une nouvelle structure adaptée permettant d'absorber et d'héberger les personnes qui seront prochainement attribuées par la Confédération au canton. En parallèle, la recherche incessante d'appartements pour le second accueil a d'ailleurs d'ores et déjà pris une proportion de plus en plus importante, notamment en raison de la difficulté à trouver des régions disposées à louer des logements aux personnes de l'asile et de la situation tendue dans le bas du canton au niveau des objets disponibles et à des prix raisonnables.

NEM et déboutés

La législation actuelle dans le domaine de l'asile a créé une catégorie particulière de personnes, celles frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM) et les requérants d'asile déboutés (RAD). Ces personnes n'ont, en théorie, plus le droit de rester et résider en Suisse. Néanmoins, elles peuvent solliciter une aide d'urgence, selon l'article 12 de la Constitution fédérale, à savoir une aide minimale qui comprend de la nourriture, un logement, des vêtements et, si nécessaire, des soins médicaux. Neuchâtel a fait le choix de placer en centre de premier accueil ce type de population avec celle composée des personnes arrivants en Suisse et au bénéfice d'une procédure d'asile ouverte. Cela a notamment permis au canton de limiter les coûts de prise en charge des NEM et RAD en évitant de devoir ouvrir une structure spécifique pour eux. Si certaines de ces personnes NEM et RAD disparaissent dans la clandestinité après quelques semaines de présence

en Suisse, d'autres prolongent néanmoins leur séjour sur sol neuchâtelois sur des périodes parfois importantes.

Formation et occupation

L'année 2008 a été marquée par un changement de paradigmes dans le domaine de l'intégration des personnes de l'asile. Jusqu'en 2007, seuls les réfugiés pouvaient normalement bénéficier de mesures d'intégration et profiter des programmes mis en place soit par les cantons et les œuvres d'entraides, soit par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Depuis 2008, les cantons bénéficient d'un forfait d'intégration (6000 francs au maximum) pour chaque nouvelle admission provisoire et chaque nouveau réfugié réparti par la Confédération dans un canton. Chaque canton a établi sa propre manière de gérer ces montants d'intégration et, contrairement aux autres cantons romands, Neuchâtel a fait le choix de déléguer la gestion de cette manne au service du délégué aux étrangers et non pas de laisser cette gestion à l'OSAS, office assumant le suivi global des personnes de l'asile.

Néanmoins, les deux services collaborent afin de mettre en place des mesures devant permettre essentiellement une intégration par la langue et sur le marché du travail.

De son côté, l'OSAS, a pu bénéficier d'une compensation spéciale de 2,8 millions de francs reçue de l'ODM, et octroyée pour l'intégration. Cette somme a été versée sous forme de montant unique afin de "dédommager" le canton en raison du changement de paradigme quant à la prise en charge financière des personnes admises à titre provisoire et séjournant depuis plus de sept ans en Suisse. Ce montant a été découpé en quatre tranches de 700.000 francs annuels afin de pouvoir continuer le travail de longue haleine entrepris depuis plusieurs années par l'OSAS. Ce travail vise à intégrer les admis provisoires et les réfugiés et à occuper les personnes en procédure par le biais des POF ou Programmes d'occupation et de formation. En 2008, 517 personnes (N et F) ont ainsi pu prendre part à l'une ou l'autre des 21 mesures cibles proposées. Cela signifie une augmentation de la participation d'environ 10% par rapport à 2007.

Quels principaux enjeux pour l'année 2009?

La principale question, celle qui hante les offices de chaque canton suisse en charge de l'asile, reste l'évolution future du nombre de demandes d'asile qui seront déposées sur le territoire. Depuis l'été 2008, les demandes d'asile progressent de façon significative. Pour le moment, cette tendance ne semble pas pouvoir être infléchie, même avec l'accès, depuis décembre dernier, de la Suisse à la banque de données Eurodac. Cet outil, issu des accords de Schengen-Dublin, permet la reconnaissance immédiate d'une deuxième demande d'asile déposée en Suisse après une première dans un État tiers. Il faudra donc suivre attentivement l'évolution des demandes d'asile sur les premiers mois 2009 pour être fixé réellement sur l'ampleur de cette tendance inquiétante. Si elle devait se confirmer, voire se renforcer, alors le canton devrait pouvoir assumer rapidement son devoir d'hébergement et de prise en charge de ces personnes. Cela impliquera l'ouverture d'une nouvelle structure pérenne dont les coûts et toute la logistique nécessaire restent à définir.

Cette évolution des demandes d'asile renforce encore le besoin de l'OSAS, déjà précédemment mentionné, de pouvoir bénéficier d'une dotation en personnel adaptée aux conditions dictées par l'urgence de la situation. L'expérience de l'ouverture de l'abri des Hauts-Geneveys, riche d'enseignements, a démontré que les processus de l'État (dotation de personnel supplémentaire, financement extraordinaire) sont parfois peu adaptés aux nécessités de certaines urgences observées, exigeant des décisions rapides et une certaine liberté d'action. Il est souhaitable qu'à l'avenir, et fort de cette expérience, le SMIG puisse bénéficier de d'avantage d'autonomie dans les démarches qu'il pourrait être appelé à entreprendre en pareille situation.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: Les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année, d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B est passé de 10'809 au 30 novembre 2007 à 11.646 au 30 novembre 2008. Cela revient à dire que 7192 titulaires de cette catégorie de livret sont ressortissants de l'Union européenne et 4454 sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (cas de rigueur) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2008, était de 29.345 (28.741 personnes au 30 novembre 2007). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C (24.719 personnes pour 4626 ressortissants d'Etats tiers). On notera qu'au cours de l'année sous revue 976 détenteurs de permis B ont obtenu la transformation de leur autorisation au profit d'un permis d'établissement (livret C).

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans.

Au 31 décembre 2008, on dénombrait 9446 frontaliers, contre 9283 au 31 décembre 2007.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'Etats tiers sont soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

Un régime spécifique et transitoire est applicable aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union européenne suite à l'entrée en vigueur du protocole d'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes le 1^{er} avril 2006.

A la fin de l'année sous revue, quelque 239 personnes ressortissantes de l'Union européenne (232 en 2007) et 213 ressortissantes d'Etats tiers (200 en 2007) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 124 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (162 en 2007). Au total, on comptait ainsi 576 livrets L contre 594 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2008, l'office du séjour et de l'établissement a examiné 546 déclarations de garantie (556 en 2007), dont 434 ont été préavisées favorablement (445 en 2007) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Octroi de visas de retour, prolongations et business

L'office du séjour et de l'établissement a délivré 235 visas (236 en 2007) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 524 autorisations (609 en 2007) ont été établies à l'intention de 12 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2008. Cette diminution de 85 unités s'inscrit toujours dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de 125 unités) et trouve son explication dans l'application rigoureuse faite par le service des migrations de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005, d'autre part. Enfin, 12 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour ont été rendus concernant des danseuses de cabaret.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2004	8275	29.577	5974	pas d'info
2005	8829	29.631	6841	906
2006	9516	29034	8003	863
2007	10.809	28.841	9283	594
2008	11.646	29.345	9446	576

Analyse de dossiers en vue de l'octroi ou de prolongation d'une autorisation de séjour

L'OSET a examiné 120 dossiers en vue d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour. De ces examens particulièrement approfondis il est ressorti que 21 autorisations pouvaient être prolongées sous diverses conditions, 63 dossiers devaient faire l'objet de propositions de refus d'octroi ou de prolongation d'autorisation de séjour et être transmis à la Direction juridique pour décision. Le solde des dossiers examinés, à savoir 36, correspond aux auditions de citoyens suisses ou étrangers établis dans notre canton qui désirent faire venir dans notre pays des ressortissants extra européens en vue de mariage.

Le bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de logement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des

migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2008 se présentent ainsi:

- 14 départs volontaires (26 en 2007);
- 5 départs autonomes (sans bénéficiaire de l'aide au retour), pour le même nombre en 2007.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 74 décisions de renvoi ont été rendues (72 en 2007). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'Office du séjour et de l'établissement, 37 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (31 en 2007), dont 7 ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. Il a été organisé 42 renvois par avion, à destination des pays d'origine des personnes détenues (34 en 2007). L'office du séjour et de l'établissement a proposé 103 interdictions d'entrées en Suisse à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (82 en 2007).

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de service indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 15 Etats membres initiaux de l'UE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres Etats membres de l'UE demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2007	2008
Total annonces	4027	4131
Travailleurs détachés	618	508
Prestataires de service indépendants	170	210
Agences de placement et de travail temporaire suisses	2121	2134
Autres employeurs suisses	1118	1279

Collaboration avec l'Office de surveillance du Service de l'emploi (OSUR)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OSUR s'est intensifiée. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service. En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et l'OSUR dispensent ensemble une demi-journée de cours pour chaque volée des participants au cours de cafetiers.

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1^{er} juin au 31 mai et concerne uniquement les ressortissants des nouveaux Etats ayant intégré l'Union européenne au 1^{er} avril 2006 (ressortissants CE 8), les contingents ayant été abrogés pour les travailleurs issus des Etats membres initiaux de l'UE/AELE ainsi que Chypre et Malte (ressortissants CE 17).

Ce sont ainsi quelque 700 unités de longue durée et 2500 unités de courte durée qui ont été mises à disposition des cantons pour les ressortissants CE 8. Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Il n'a pas eu d'incidence particulière pour le canton, les contingents fédéraux n'ayant pas été totalement utilisés.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 20 dossiers de ressortissants CE 17. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents Etats tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'Etats tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 45 unités annuelles (permis B) et 78 unités de courte durée (permis L).

En 2008, le contingent des unités annuelles et de courte durée n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 45 unités supplémentaires de courte durée et 30 unités annuelles auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. Cela est dû notamment au fait que les travailleurs CE AELE détachés en Suisse par leur employeur étranger pour une durée supérieure à 90 jours par année civile sont imputés sur les contingents en principe réservés pour les travailleurs extra-européens, ainsi qu'aux besoins importants de l'économie neuchâteloise durant l'année écoulée.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	34	1	4	39
Machines	96	21	90	207
Tertiaire	247	48	194	489
Horlogerie, microtechnique	84	27	109	220
Bâtiment	29	20	42	91
Restauration	153	24	143	320
Santé, enseignement	162	15	121	298
Cabaret (procédure spéciale)	---	---	---	501
Total	805	156	703	2165

En 2008, l'OMOE a donc traité **2165 dossiers**. Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

Dossiers traités par l'Office de la main-d'œuvre de 2004 à 2008

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Total dossiers	4572	4059	4051	4184	2165

La diminution marquée du nombre de dossiers traités par l'OMOE s'explique bien entendu par l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), mais aussi par un changement de régime découlant de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En effet, les employeurs ne doivent plus désormais solliciter l'octroi d'une autorisation de travail pour pouvoir occuper les ressortissants extra-européens déjà titulaires d'une autorisation de séjour (permis B).

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de "l'Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à la fermeture d'une dizaine d'établissements de ce type dans le canton, ce qui explique la diminution des demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante et des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé environ 80 avertissements (au sens de l'art. 122 LEtr) aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.). Des manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) font également partie du lot des infractions constatées.

15.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives se déclinent prioritairement avec la recherche d'une ou de plusieurs structures à caractère pérenne propres à garantir l'accueil et l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile et dont le nombre ne cesse d'augmenter de manière inquiétante depuis plusieurs mois. D'autre part, et quel que soit le résultat des urnes, la votation populaire sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie ne manquera pas d'avoir des incidences directes sur les activités du SMIG. L'introduction de la biométrie pour les titres de séjour et de voyage, la révision de la loi sur les étrangers et les nouveaux projets de durcissement de la loi sur l'asile, récemment mis en consultation par le Conseil fédéral, viendront en outre dicter le rythme, la variété et le contenu des tâches auxquelles le service devra faire face à court et moyen termes.

16. SERVICE DU DELEGUE AUX ETRANGERS

16.1. Missions

Le service du délégué aux étrangers (SDE) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le SDE combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants:

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le service du délégué aux étrangers assume les groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile).

Les missions et prestations du service du délégué aux étrangers correspondent aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997, a été mis à jour pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat et à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (Letr) au 1^{er} janvier 2008. Comme annoncé par le Conseil d'Etat dans son rapport sur la politique d'intégration, le nom du service du délégué aux étrangers a été changé en service de la cohésion multiculturelle. Le but est de souligner la finalité de cohésion sociale des missions attribuées par l'autorité à ce service. L'entrée en vigueur du changement de nom a été fixé au 1^{er} janvier 2009.

16.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2008 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législation du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme et l'élaboration de projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants.

16.3. Ressources

L'effectif du service du délégué aux étrangers (SDE) se composait à fin décembre 2008 d'une équipe interdisciplinaire de 15 personnes (12,3 postes). De plus, un poste supplémentaire a été affecté au SDE dont le financement est assuré par le secrétariat du DEC/Filière sociale pour l'établissement des rapports de naturalisation. En outre, 6 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du SDE dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 24 personnes interviennent régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le service du délégué aux étrangers et l'Office fédéral des migrations (ODM) a été renouvelé en 2008. Ce contrat prévoit qu'en contrepartie d'une subvention fédérale de 150.000 francs, le SDE fournit un certain nombre de prestations d'information, de consultation et de coordination. Ces prestations figurent au catalogue de celles du SDE. Un contrat de prestation supplémentaire a été conclu avec le même partenaire d'un montant de 45.000 francs pour la fonction de centre de compétence d'interprétariat communautaire du SDE.

16.4. Evénements principaux

Eurofoot 2008

A l'occasion de l'Eurofoot 2008, organisé du 7 au 29 juin en Suisse et en Autriche, et de l'accueil à Neuchâtel de l'équipe du Portugal, les Jeunes-Rives se sont transformées en village multiculturel. Ainsi à l'occasion de chaque jour où un match se déroulait, les associations, groupements sportifs ou culturels des communautés étrangères ont animé ce village par des stands gastronomiques et festifs destinés tant aux amateurs de football qu'à l'ensemble de la population autochtone. Un programme de musique d'ici et d'ailleurs, de spectacles variés a également été organisé par l'Association Euroculture.ne dans les rues de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat et le Conseil communal de la ville de Neuchâtel ont créé un groupe de travail mixte dans lequel le service du délégué aux étrangers ainsi que la représentante de la communauté portugaise au sein de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers ont étroitement collaboré.

D'autres événements culturels, gastronomiques et sportifs en lien avec les communautés du Portugal ont également été organisés pendant l'Eurofoot 2008, auxquelles le SDE a apporté son concours. Ils ont permis à la population neuchâteloise et aux visiteurs de mieux connaître les

différentes facettes de l'importante communauté portugaise de Neuchâtel dans un cadre festif et convivial.

Cet événement a été une grande réussite et une contribution importante à la consolidation des liens entre les populations portugaises et neuchâteloises.

Eligibilité des étrangers

A la suite d'une votation cantonale en 2007, les électeurs étrangers du canton de Neuchâtel sont devenus aussi éligibles à toutes les autorités communales. Lors des élections communales de 2008, plusieurs candidats étrangers ont utilisé cette possibilité.

Pour la ville de Neuchâtel, sur 21 candidats étrangers, une candidate a été élue au législatif. A La Chaux-de-Fonds, sur 9 candidats étrangers, une candidate a été élue au législatif. Au Locle, sur 5 candidats étrangers, 3 ont été élus au législatif. Il est intéressant de relever, par exemple, qu'en ville de Neuchâtel des candidats étrangers se trouvaient sur toutes les listes électorales déposées. Le taux de participation des étrangers y a augmenté de six points par rapport aux élections communales de 2004.

Ces résultats attestent d'un pas supplémentaire constructif dans l'intégration des étrangers dans les villes et communes neuchâteloises.

Il est à noter que le canton de Neuchâtel est aujourd'hui en Suisse celui qui accorde le plus de droits civiques aux étrangers.

Prix "Salut l'étranger!" 2008

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et il est doté de 7000 francs. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le service du délégué aux étrangers se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 19 candidatures (18 en 2007) sont parvenues au jury dans les délais.

Le jury a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2008 à Mme Premawathi Consalvey, de La Chaux-de-Fonds et à l'Association du scoutisme neuchâtelois/Groupe scout "El Fejr" de Neuchâtel.

La remise du prix a eu lieu le 4 décembre 2008 à l'occasion de la conférence de presse en présence du chef du département de l'économie, du président et de membres du jury, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que depuis la création du prix, en 1995, 39 lauréats ont été désignés et 351 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

Journée internationale des migrants

Dans le cadre de sa participation au programme *Cités interculturelles*, le canton de Neuchâtel a pris part à la réalisation d'un spot consacré à la commémoration de la Journée internationale des migrants qui a lieu chaque année le 18 décembre. Réalisé avec Reggio Emilia, en Italie, et Lyon, en France, qui présentent tous deux une vision de l'interculturalité et de la cohésion analogues à celle de Neuchâtel, ce clip a été tourné l'automne dernier par une équipe italienne, qui disposait déjà d'une expérience dans ce domaine. Diffusé depuis la mi-décembre par les trois partenaires sur leurs télévisions locales respectives, ce spot est également visible sur le site de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/journeemigrants. Ce projet, financé par le Conseil de l'Europe en ce qui concerne sa réalisation, Neuchâtel pour sa diffusion dans le canton, est l'une des réalisations

concrètes de ce programme européen qui entend susciter l'émulation entre les villes autour de l'interculturalité.

C'est à la suite d'un concours que le canton de Neuchâtel a été retenu pour participer à ce programme parmi 11 autres villes et/ou régions: Berlin Neukölln (Allemagne); Greenwich (Royaume-Uni); Izhevsk (Fédération de Russie); Lublin (Pologne); Lyon (France); Oslo (Norvège); Melitopol (Ukraine); Patras (Grèce); Reggio Emilia (Italie); Subotica (Serbie); Tilburg (Pays-Bas).

Le programme des cités interculturelles est une initiative du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne pour développer des modèles de gouvernance de la diversité des populations en Europe.

16.5. Activités / Réalisations

Médiations

Le SDE assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Cette activité centrale du SDE implique d'entretenir des liens et des contacts réguliers avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements, turcs, kurdes, africains, albanais, latino-américains, amérindiens, musulmans et sri lankais.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le SDE	Nombre 2008	Nombre 2007	Nombre 2006	Nombre 2005	Nombre 2004
Instances officielles – Collectivités étrangères	29	40	40	49	46
Institutions privées – Collectivités étrangères	12	30	24	12	23
Total	41	70	64	61	69

La baisse du nombre de médiations s'explique par un changement dans les catégories de saisie. La comparaison avec les années antérieures est dès lors biaisée.

Centre d'interprétariat communautaire

Le centre d'interprétariat communautaire compte 81 traducteurs/interprètes parlant 40 langues. Durant l'année 2008, plusieurs nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année, un nombre important de traductions orales et écrites ont été effectuées.

Traductions orales:

Domaines	Total interventions de janvier à juin 2008				Total interventions de janvier à juin 2007				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	210	20.5	207.5	15.0	270	31.8	297.5	23.9	-60	-22.2	-90.0	-30.3
Social	312	30.5	400.9	29.0	317	37.3	334.7	26.8	-5	-1.6	66.3	19.8
Ecole	103	10.1	122.8	8.9	90	10.6	103.5	8.3	13	14.4	19.3	18.6
Administration	183	17.9	347.3	25.1	99	11.6	288.8	23.2	84	84.8	58.5	20.3
Judiciaire	62	6.1	87.3	6.3	29	3.4	58.0	4.7	33	113.8	29.3	50.4
Police	70	6.8	217.3	15.7	45	5.3	164.3	13.2	25	55.6	53.0	32.3
Total	940	100.0	1383,1	100.0	850	100.0	1246.8	100.0	174	20.5	136.3	10.9

Ce sont les professionnels du domaine du social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes, suivis par les professionnels de l'administration. Durant le premier semestre de l'année 2008, les demandes d'interprétariat ont augmenté par rapport à la même période 2007 dans tous les domaines, excepté celui de la santé.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le centre d'interprétariat communautaire a fourni quelques 350 prestations (225 en 2007), telles que des informations sur les langues, les interprètes, les tarifs ainsi que la participation à des débats et forums de réflexion sur les questions de l'interprétariat. Durant l'année 2008, la liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

A la suite d'une enquête menée en 2006 auprès des institutions publiques et privées utilisant le réseau d'interprètes et de traducteurs, le SDE a modifié les directives fixant les tarifs des traductions orales et écrites. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2008 en remplaçant ceux qui étaient pratiqués depuis mars 2001 sans avoir été réajustés depuis lors. Le SDE a également collaboré avec le service des ressources humaines (SRH) de l'Etat afin de centraliser le versement des salaires occasionnels destinés aux traducteurs/interprètes qui interviennent au sein de l'administration cantonale. Un formulaire à cet effet a été élaboré par le SRH et a été mis à disposition des services de l'administration sur le site Intranet.

En 2008, la collaboration avec un groupe interdisciplinaire de recherche sur les questions de l'interprétariat (interprétariat et interactions dans les institutions de la santé, du social et de l'éducation), réunissant la Haute école de la santé ARC, Caritas Jura, la Croix-Rouge Fribourg, les services de l'enseignement du Jura et de Fribourg, la clinique psychiatrique de Bellelay et l'Hôpital cantonal de Fribourg a poursuivi son travail. Le groupe a terminé la recherche en mai 2008 et le résultat a été présenté aux participants en septembre 2008.

En octobre 2008, la traduction d'une brochure intitulée "Après l'école obligatoire" réalisée par le service de l'orientation scolaire et professionnelle a été financée et effectuée par le SDE.

Le mandat de prestation signé avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations (ODM) pour la gestion du centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2008. Durant l'année écoulée, le SDE a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction.

Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2008, un total de 1587 entretiens ont été réalisés en faveur de 744 personnes dont 431 consultaient notre centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 2129 problèmes dont le traitement a nécessité 3482 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 58% de l'ensemble des dossiers individuels traités et exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2004	2005	2006	2007	2008	Variation en %
Nombre de premières consultations	358	367	379	423	431	+1.9
Nombre de dossiers individuels traités	656	634	694	733	744	+1.5
Nombre d'entretiens réalisés	1556	1521	1668	1638	1587	-3.1
Nombre de problèmes traités	2064	2151	2054	2115	2129	-0.7
Nombre de prestations réalisées	3217	3718	3637	3761	3482	-7.4

Mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencé en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée en 2008 par la proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe inter-services. Ce plan propose de cibler 3 publics, jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche sera constitué par une brochure d'information qui contiendra aussi bien des informations d'ordre juridique qu'administrative. Cette brochure traduite en plusieurs langues est prête à l'impression. L'étape suivante sera sa diffusion suivant un calendrier précis: professionnels des milieux scolaires, jeunes et responsables d'associations.

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le SDE, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu une après-midi par mois. Pendant ces séances sont dispensées des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...).

	2008	2007	2006	2005
Nombre de séances	11	12	12	15
Nombre d'intervenants par séance	3 à 4	3 à 4	4 à 5	4 à 5
Nombre d'artistes convoquées	91	105	125	145
Nombre d'artistes reçues	85	94	111	141
Nombre de prestations d'interprètes	24	25	31	38

En parallèle avec les séances d'information, l'espace ouvert aux artistes de cabaret pour consultations personnalisées a accueilli 17 danseuses et répondu à 30 demandes de renseignements par téléphone, en majorité en provenance d'autres cantons.

Les résultats de ces 5 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton a visiblement porté ses fruits. Les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre car beaucoup mieux informées. Certaines d'entre-elles ont assisté plusieurs fois aux séances.

En 2008, le SDE a été sollicité par les cantons de Fribourg et Genève pour information et avis sur le dispositif en question.

Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application. Le SDE participe aux séances de cette cellule. En 2008, la cellule a mis l'accent sur l'axe information/prévention des responsables de salons de massages et des prostituées. Le SDE, en collaboration avec l'OSIS a été chargé, sur la base de son expérience en matière d'information aux artistes de cabaret, de proposer des pistes d'action. Une première proposition est de cibler d'abord les responsables de salons pour les convoquer en petits groupes à une séance d'information. Outre l'organisation de ces séances et la mise au point de leur contenu, le SDE et l'OSIS ont travaillé à la conception d'une brochure synthétique, qui devra être utile aussi bien aux responsables de salons de massages qu'aux prostituées. Cette brochure prévue en 5 langues a été soumise aux membres de la cellule qui en ont approuvé le contenu.

Centre de compétence "prévention du racisme"

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du SDE. Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du

racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable.

Résultats globaux	2006	2007	2008
Nombre de premières consultations	44	41	49
Nombre de dossiers individuels traités	69	79	73
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225
Nombre de problèmes traités	269	275	298
Nombre de prestations réalisées	191	188	194

Il ressort des chiffres généraux que, le centre, n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas à traiter. Ces dernières années, le nombre de cas a oscillé entre quarante et cinquante par an. En 2008, il n'a pas été constaté de baisse, mais plutôt une légère hausse en comparaison avec 2006 et 2007. Durant l'année 2008, 194 prestations ont été fournies pour 49 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes; conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation, conseil aux projets etc. Une partie des cas soumis représentaient des demandes d'information auxquelles le centre peut répondre rapidement ou pour lesquelles il peut renvoyer le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, conflits de voisinage, refus de fournir une prestation en raison de l'appartenance (religieuse, raciale ou ethnique), discrimination de la part d'un propriétaire pour la location de son bien, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du centre sont intervenus de façon active et ont parfois accompagné concrètement les victimes.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre, par divers canaux, et qui concerne le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes dont s'occupe le centre.

En outre, le SDE a organisé trois formations en 2008 destinées aux professionnel-les de la pédagogie interculturelle et antiraciste, au personnel des administrations publiques ainsi qu'aux aspirants policiers (ERAP).

Site CIAO "RacismeS et idées reçues"

Le SDE collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risque et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le service du délégué aux étrangers a assuré le cadre institutionnel relatif au travail de réponse et a contribué activement à la rédaction des informations. En 2008, les répondants du site ont fourni des réponses à 22 questions posées par des jeunes.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a reçu des questions sur les sujets les plus divers: la discrimination à l'emploi, le marché du logement et les discriminations, les propagandes xénophobes, les préjugés et les stéréotypes, la croix-gammée, la signification du racisme, le racisme anti-noir, le racisme anti-blanc, comment agir face au racisme, comment déposer une plainte, etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Programme d'intégration et de connaissance civique

Le programme d'intégration et de connaissance civique constitue un dispositif spécifique qui visent à familiariser les migrants à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type du programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. L'offre est calibrée de telle sorte à s'adapter à des publics qui ont des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. En 2008, 5 programmes types distincts ont été réalisés en 10 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. Ces activités ont été réalisées avec la participation financière de la Confédération.

Résultats globaux des programmes de français et de connaissance civique en 2008	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2008	Nb. de participants aux programmes en 2008
Intitulé du programme			
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	52
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	41
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	47
4. Connaître le pays d'accueil: niveau moyen	Annuel	80	61
5. Connaître le pays d'accueil: niveau avancé	Trimestriel	36	17
6. Connaître le pays d'accueil: niveau avancé	Trimestriel	36	20
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	44
8. Connaître le pays d'accueil: niveau moyen	Annuel	80	25
9. Connaître le pays d'accueil: niveau avancé	Trimestriel	36	13
TOTAL		688	320

En 2008, 320 (325 en 2007) personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés. Les participants proviennent de plus de 45 pays différents et disposent en majorité d'autorisations de résidence durables en Suisse. Les femmes constituent environ 53% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissance civique selon le statut de séjour en 2008	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	182	56.9
Permis N et F	68	21.3
Autres statuts LEtr	70	21.8
Total	320	100.0

Formations organisées par le SDE et interventions publiques

Le SDE a organisé directement 14 formations fréquentées par 260 personnes durant l'année 2008. De plus, il a effectué 36 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou de participation à des débats touchant un public de 2596 personnes. Les interviews à des journalistes et la participation à des émissions des médias électroniques se montent à 23 en 2008.

Nom de la formation	Périodes et lieu	Objectifs	Public-cible et nombre de participants	Nombre de participants
"Racisme; approche de cas concrets"	Janvier, 3 périodes, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, Lausanne	Comprendre le phénomène de la discrimination raciale et les différentes manifestations du racisme	Responsables de la formation professionnelle	26
Multiculturalité en entreprise	Janvier à décembre, 4 jours au total, à Bienne, Fontaines, et au Locle	Sensibiliser aux discriminations des étrangers sur le marché du travail	Direction et chefs d'ateliers du Swatchgroup	86
"Discrimination raciale: quelles stratégies mettre en œuvre?"	Mars, 1 journée, Lausanne	Acquérir une méthode et des outils pour traiter de manière concrète des cas de discrimination raciste	Professionnels de la pédagogie antiraciste des cantons de la Suisse Romande	18
"Réaliser un projet d'intégration"	Mars, 3 soirées, Neuchâtel	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et déposer un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes intéressées	17
"Les minorités ethniques"	Septembre, 1 demi-journée, à Colombier	Comprendre quelques aspects du profil démographique et sociologique des groupes minoritaires, sensibilisation au racisme et à la xénophobie ainsi qu'aux principes fondamentaux du pluralisme helvétique	Aspirants policiers	15
"Fonctionnaires - migrants: quels principes et valeurs à respecter?"	Septembre, CPMB Colombier, 2 journées	Comprendre les enjeux et les perspectives liés à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques	Fonctionnaires de l'administration publique	9
"Familles d'ici, familles d'ailleurs"	Mai, La Chaux-de-Fonds, 2 périodes	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire	Educatrices de la petite enfance	20

"Migrations et intégration"	Novembre, 1 demi-journée	Haute Ecole Pédagogique		42
"Création, vie et fonction d'une association de migrants ou multiculturelle à but non lucratif"	Novembre et décembre, 3 soirées, à Neuchâtel	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels. Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre.	Associations et groupements de migrant-e-s et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	11
"Migrations et intégration"	Décembre, 1 demi-journée	Haute Ecole Pédagogique		16
Nombre total des formations organisées par le SDE en 2008: 14 (16 formations en 2007)			Nombre total de participants: 260 (307 participants en 2007)	

Naturalisations

Depuis 2006, le SDE s'est vu confié par le service de la justice les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas des personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2008, le SDE a préparé et organisé neuf auditions rogatoires.

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de justice et police de rendre la décision finale en la matière.

Comme annoncé en 2007, le Conseil d'Etat a décidé dans le courant de 2008 de transférer les enquêtes de naturalisation ordinaire de la police cantonale au SDE. Ce transfert se concrétisera graduellement en collaboration avec le service de la justice. A fin 2008, le SDE a commencé le traitement des premiers dossiers (33). Pour remplir cette nouvelle mission, le SDE a établi une étroite collaboration avec les services administratifs directement concernés.

Forfaits d'intégration

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SDE est chargé de gérer les forfaits d'intégration destinés aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture interinstitutionnelle à cette catégorie de population.

Parmi les mesures financées figurent notamment des cours de français intensifs à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds (nouveaux), à raison de quatre demi-journées par semaine.

Le SDE a coordonné la prise en charge des réfugiés et admis provisoires avec le service de l'emploi afin de renforcer le placement et l'aptitude à l'emploi de ces personnes sur le marché du travail.

Le SDE a mandaté le Centre de bilan de compétence (CBVA) afin d'élaborer un référentiel de compétences pour les migrants. Cet outil permettra de mieux évaluer les capacités et les expériences professionnelles acquises par ces personnes pour mieux cibler et soutenir leur intégration professionnelle en Suisse.

Principaux projets d'intégration

Multiculturalité en entreprise

Depuis janvier 2005, une collaboration entre le SDE et des entreprises horlogères intéressées du canton a été nouée. L'objectif de cette collaboration est d'accompagner la multiculturalité en entreprise en favorisant l'intégration par/et dans l'entreprise. Le projet prévoit, à la base, une intervention à trois niveaux. Une sensibilisation des cadres; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation en deux demi-journées pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Une 4^e phase, concernant tous les employés devra être envisagée à moyen terme.

Ce projet pilote a été testé dès 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. Toutes les phases prévues ont été accomplies, la formation des chefs d'ateliers étant toujours en cours. La collaboration se poursuit sur d'autres axes: cours de langue en entreprise, information de tous les employés selon modalités spécifiques. L'ensemble de l'action est régulièrement présentée aux entreprises du groupe Swatch.

D'autres élargissements de collaborations sont en préparation, en particulier l'intégration des personnes réfugiées.

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod et Bevaix). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton et près de 70% de la population étrangère qui y réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le Canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, un cours de français, organisé par le CEFNA pour tout le canton sur mandat du SDE, selon un système modulaire d'unités capitalisables, est proposé aux nouveaux arrivants. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du SDE, s'est réuni une fois en 2008 pour superviser et valider les orientations stratégiques du programme. Le comité du projet, chargé de la mise en pratique de la formule dans les communes et formé des représentants administratifs de ces dernières, de la coordinatrice des cours de français au CEFNA et du SDE, s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2008.

Durant cette année, le programme d'accueil des nouveaux arrivants a été présenté à la journée de la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), à laquelle ont participé les responsables cantonaux et communaux d'intégration de tous les cantons. Au mois de septembre, la formule a été proposée à la municipalité de Romanshorn (TG) et en novembre elle a été présentée à la délégation du Conseil de l'Europe du projet *Cités interculturelles*. Ces différentes

institutions ont trouvé la démarche bien adaptée à l'accueil des nouveaux arrivants qu'elles proposent d'appliquer à leur tour.

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Au total, 27 cours ont été organisés sur l'année civile 2008, permettant à 317 personnes d'apprendre le français.

Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur une structure modulaire élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) et sur un fil rouge des objectifs définis selon les compétences du Portfolio européen des langues (PEL). Une grille des compétences est remplie et délivrée à l'apprenant au terme du cours. Depuis janvier 2007, les apprenants qui ont atteint un niveau suffisant peuvent se présenter à un examen cantonal de certification du niveau A2 du PEL, niveau requis notamment pour l'octroi facilité du permis d'établissement. Cet examen a été conçu et mis sur pied par un groupe cantonal ad hoc.

Charte de la citoyenneté

La préparation d'une charte de la citoyenneté, annoncée par le Conseil d'Etat dans ses priorités de la politique d'intégration neuchâteloise, s'est poursuivie. Celle-ci comprend les cinq documents suivants: "*Fondements et principes de la République et Canton de Neuchâtel*", un résumé des fondements et principes, la brochure "*Bienvenue dans le canton de Neuchâtel*", le programme "Connaissances civiques" et "Quatre saisons – A vivre!" (principaux rendez-vous de la vie sociale et culturelle neuchâteloise). Le document principal concernant les fondements et principes a été élaboré par l'Université de Neuchâtel. Cette charte de la citoyenneté sera diffusée aux nouveaux arrivants dans le canton de Neuchâtel par le canal des communes.

FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN 2001 et sur le site Internet créé par le SDE réservé à ce projet (www.ne.ch/fenetremonde). Le but est d'informer les responsables d'associations d'étrangers et le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme *Vivre ici en venant d'ailleurs* a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, la publication une fois par mois d'un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article.

L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2008 avec RTN 2001 et les partenaires locaux de la presse écrite: *Le Courrier du Val-de-Ruz*, *Le Courrier du Val-de-Travers*, *Le Littoral région*, *Le Journal du Haut* (journal d'information des Montagnes neuchâteloises), *Vivre la ville* (Journal d'information de la ville de Neuchâtel), le *Bulletin des communes du district de Neuchâtel* et la revue *Interdialogos*. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le service du délégué aux étrangers et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

Calendrier commun 2009 des Montagnes neuchâteloises

La création d'un calendrier commun aux associations et groupements italiens, portugais, turcs et africains a pour but de favoriser les contacts entre ceux-ci. Mieux se connaître, multiplier les occasions de rencontre, favoriser la circulation de l'information au sein de ces associations et groupements, constituent les objectifs de ce projet. A l'origine, il s'agissait d'un calendrier destiné à la collectivité italienne dans le haut du canton et créé en 2000. Depuis 2002, la communauté portugaise participe activement au projet et, depuis 2004, la communauté africaine s'est à son tour investie dans ce projet. L'année 2006 a vu l'élargissement du projet à la communauté turque.

A l'instar des années précédentes, durant l'année 2008, le SDE a coordonné les rencontres des membres du projet en assurant la préparation, la participation et le suivi des séances plénières. En tout, 6 séances plénières ont eu lieu. Le SDE a également établi les contacts et la collaboration entre les quatre communautés étrangères ainsi qu'avec les autorités des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, partenaires du projet.

Alter connexion

Soutenu par le canton et la ville de Neuchâtel, Alter connexion est un programme en cours depuis 2004 dans le but de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en ruptures et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle. En 2008, 9 jeunes migrants entre 17 et 25 ans du Littoral neuchâtelois ont pu trouver une solution significative à leur problème en trouvant un emploi, un apprentissage, un programme de formation ou une mesure d'insertion. 15 autres jeunes sont actuellement suivis et accompagnés en vue d'une solution concrète.

L'année 2008 a été surtout une année de consolidation pour le programme Alter connexion sur le Littoral neuchâtelois. Donnant suite aux résultats de l'évaluation effectuée par l'Université de Neuchâtel en 2006, le fonctionnement des mentors a été amélioré par la création d'une fonction de mentor de référence. Cette fonction permet d'assurer un lien permanent entre le groupe de pilotage et les mentors et de mieux soutenir ces derniers dans leurs activités. Les résultats très positifs de l'évaluation ont encouragé les autorités cantonales et communales à envisager l'extension de ce programme dans les Montagnes neuchâteloises. Les démarches dans ce but, initiées durant l'année 2007, ont été poursuivies en 2008.

Forum "Tous différents – Tous égaux"

La date du 21 mars a été instituée Journée internationale contre le racisme par les Nations Unies en 1966 et commémore le massacre de Sharpeville (1960) en Afrique du Sud où une soixantaine de Noirs manifestant pour les droits civiques ont trouvé la mort sous les balles de la police.

Le Forum "Tous différents–Tous égaux" (TD-TE) est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995.

Depuis lors, le Forum TD-TE organise chaque année dans le canton de Neuchâtel des actions de sensibilisation publique au racisme à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, le 21 mars. Cinq événements en deux dates ont marqué l'édition 2008 de la Journée internationale contre le racisme dans le canton de Neuchâtel: ouverture de l'exposition "Moi, raciste?!" animée par le Théâtre universitaire neuchâtelois (THUNE) et suivie du débat public sur le thème "Le racisme dans le monde du football" le jeudi 13 mars. Un stand animé, une "bibliothèque vivante", un théâtre invisible dévoilé, un "parcours de l'exil" (coordonné par le Centre d'animation et de rencontre de la Chaux-de-Fonds) le samedi 15 mars.

En collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, le Forum TD-TE a proposé de réfléchir sur la discrimination dans le monde du travail par le biais d'une exposition intitulée Ralentissements sur l'autoroute du travail. Vernie le 8 mai dans les rues de Neuchâtel, présentée ensuite à La Chaux-de-Fonds et enfin au Locle. En sollicitant de jeunes graphistes en formation, le Forum TD–TE entendait donner à ces derniers l'occasion de réfléchir à un thème auquel ils pourraient être confrontés par la suite. Leur sensibilité artistique et leur créativité se sont

prolongées par la publication d'une brochure et de cartes postales qui permettront d'approfondir la démarche et de proposer des pistes d'action. Avec cette exposition, le Forum TD - TE déborde du cadre de la Journée internationale contre le racisme; la mise sur pied d'actions avec les jeunes étant l'une de ses priorités, c'est très naturellement qu'il s'est tourné vers l'Ecole d'arts appliqués pour ce projet.

A noter aussi une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du Sud du Festival de Fribourg.

Le SDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum TD-TE (9 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes).

Diffusion d'informations

Durant l'année 2008, le SDE a effectué 1220 actes d'information, de conseil, d'orientation, de conseil aux projets, d'interview ou autre aux administrations cantonale et communale, aux organismes privés du canton et de la Suisse, aux médias, aux communautés d'étrangers, à la Confédération et aux particuliers.

Diffusion individuelle d'information-réclamation-remerciement	2008	2007	2006	2005
Informations diffusées	1220	971	678	222
Réclamations reçues	1	6	12	1
Remerciements reçus	68	55	47	29
Temps des actes	351h38	403h42	229h50	95h46

Le bulletin d'information du SDE "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 11 fois en 2008 aux associations étrangères ainsi qu'aux partenaires de l'intégration.

Collaborations nationales, intercantionales et intenationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), anciennement Commission fédérale des étrangers (CFE), la Commission fédérale contre le racisme (CFR) et l'Office fédéral des migrations (ODM). L'an dernier, les relations de travail avec la CFM et l'ODM ont été intenses dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Le SDE a été représenté à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, à toutes les rencontres publiques organisées par la CFM ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2008, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2008. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le SDE assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis sa fondation en été 2005, le SDE est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité. Cette conférence regroupe la plupart des centres de compétences intégration qui ont conclu un mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations (ODM) dans le cadre du programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers.

Le SDE a organisé une journée d'information destinée aux milieux académiques et professionnels de l'intégration concernant l'instrument "Integratio Tempo", outil destiné à apprécier le niveau d'intégration.

L'année 2008 a également été l'occasion d'intensifier les collaborations internationales (Cités interculturelles, séminaire de l'Ambassade de Suisse à Rome, conférence internationale sur les Balkans, séminaire sur les droits civiques des migrants en Italie).

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2008, la CTIE s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le service du délégué aux étrangers s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

La CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité en invitant divers spécialistes ou experts pour aborder les thèmes suivants:

- Le potentiel intégrateur du football a été abordée par une présentation de l'étude de Roger Besson et Raffaele Poli, doctorants à l'Université de Neuchâtel;
- Dans le cadre de l'Eurofoot, présentation des manifestations (village multiculturel aux Jeunes Rives, centre-ville animé, fête nationale portugaise) par la représentante de la communauté portugaise à la CTIE;
- Débat sur l'initiative populaire concernant les naturalisations démocratiques à l'occasion de la votation populaire du 1^{er} juin 2008 et prise de position invitant à son rejet;
- Présentation des résultats de la rencontre nationale des commissions d'intégration communales et cantonales organisée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) au Château à Neuchâtel par le président de la CTIE. Décision de proposer à la CFM une intensification des liens entre les commissions d'intégration en Suisse;
- Présentation de la charte de citoyenneté, du programme "Cités interculturelles" et du projet NeuchàToi 2009 par divers intervenants. Les concepts de la charte de citoyenneté et de NeuchàToi ont été validés par la CTIE.

Bureau et commissions internes de la CTIE

Les commissions internes de la CTIE "Information", "Migration féminine" et groupe de contact Musulmans se sont réunis pour aborder des thématiques qui sont propres à leur domaine de compétence. La commission "Migration féminine" a tenu quatre séances. Les objets traités ont été l'organisation d'une journée d'information le 10 avril 2008 sur les violences domestiques, les mariages forcés et les mutilations génitales et la problématique du travail au noir chez les femmes migrantes, notamment les femmes de ménage. La commission "Information" a tenu deux séances au cours desquelles les membres ont été consultés au sujet de documents relatifs à la Charte de la citoyenneté. Le groupe de contact Musulmans s'est réuni trois fois au cours de l'année 2008. Les membres ont souhaité traiter prioritairement deux thèmes: les quartiers multiconfessionnels et l'image des populations musulmanes dans le canton. En rapport avec le premier sujet, un état des lieux a été effectué par le délégué aux étrangers et des démarches entreprises. Quant à la deuxième thématique, la réflexion entamée a abouti au projet NeuchàToi 2009 consacré à l'ensemble des jeunes neuchâtelois et pas spécifiquement aux Musulmans. D'autres sujets liés à l'actualité ont également fait l'objet d'informations et de discussions, en particulier l'évolution de la jurisprudence relative aux dispenses de natation pour motifs religieux.

16.6. Perspectives

NeuchàToi 2009 - Jeunes à Neuchâtel ou de Neuchâtel ?

Dans le prolongement de NeuchàToi et sous l'impulsion de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), le service du délégué aux étrangers (SDE) et de nombreux partenaires ont lancé une action autour des jeunes de Neuchâtel. Le déroulement de cette action s'étendra du mois de mai au mois de septembre 2009. Son but est de mieux comprendre le quotidien des jeunes. Il est aussi de susciter une réflexion sur le devenir des sentiments d'appartenances de cette catégorie de la population ainsi que sur ses métissages anciens et récents. La parole sera donnée aux jeunes du canton, autochtones ou immigrés, pour exprimer leur vécu quotidien, leurs préoccupations et leurs ambitions. L'opportunité de s'exprimer sera également offerte à d'autres acteurs de la société pour fournir les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de la place et des relations sociales des jeunes. Expositions, films, conférences, spectacles figurent parmi les moyens choisis pour explorer cette large question. Certains projets sont confiés à des partenaires institutionnels mais place est réservée aux idées, envies et possibilités des différentes associations, communautés ou autres partenaires intéressés à faire entendre leur voix sur ce sujet à leur manière. Un comité d'organisation composé de représentants des différents partenaires et présidé par le délégué aux étrangers, accompagne la réalisation du projet.

La dégradation de la situation économique et ses conséquences sociales pourraient ces prochaines années agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie.

TABLE DES MATIERES

1.	EN BREF	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Secteurs Economie et tourisme	1
1.3.	Secteur Emploi	3
1.4.	Secteur Agriculture et consommation	5
1.5.	Secteur Migrations	6
2.	SECRETARIAT GENERAL	7
2.1.	Missions	7
2.2.	Objectifs de l'année	7
2.3.	Ressources	7
2.4.	Evénements principaux	7
2.5.	Activités / Réalisations	9
	SECTEUR ECONOMIE ET TOURISME	11
3.	SERVICE DE L'ECONOMIE	11
3.1.	Missions	11
3.2.	Objectifs de l'année	11
3.3.	Ressources	12
3.4.	Evénements principaux	12
3.5.	Activités / Réalisations	14
3.6.	Perspectives	38
4.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL	40
4.1.	Mission	40
4.2.	Evénements principaux	40
4.3.	Activités / Réalisations	41
4.4.	Perspectives	42
5.	SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES	43
5.1.	Missions	43
5.2.	Objectifs de l'année	43
5.3.	Ressources	44
5.4.	Evénements principaux	44
5.5.	Activités / Réalisations	45
5.6.	Perspectives	47

6.	RESEAU URBAIN NEUCHATELOIS	48
6.1.	Missions	48
6.2.	Objectifs de l'année.....	48
6.3.	Ressources.....	49
6.4.	Evénements principaux	50
6.5.	Perspectives	52
7.	TOURISME NEUCHATELOIS	53
8.	EVOLOGIA.....	54
8.1.	Missions	54
8.2.	Objectifs de l'année	54
8.3.	Ressources.....	55
8.4.	Evénements principaux	56
8.5.	Activités / Réalisations	56
8.6.	Perspectives	57
	SECTEUR EMPLOI	58
9.	SERVICE DE L'EMPLOI	58
9.1.	Missions	58
9.2.	Objectifs de l'année.....	58
9.3.	Ressources.....	59
9.4.	Evénements principaux	60
9.5.	Activités / Réalisations	63
9.6.	Perspectives	69
10.	SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL	71
10.1.	Missions	71
10.2.	Objectifs de l'année.....	71
10.3.	Ressources.....	71
10.4.	Evénements principaux	71
10.5.	Activités / Réalisations	72
10.6.	Perspectives	77
11.	CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE.....	78
11.1.	Missions	78
11.2.	Objectifs de l'année	79
11.3.	Ressources.....	81
11.4.	Evénements principaux	84
11.5.	Activités / Réalisations	85
11.6.	Perspectives	86

12. AVS / AI.....	87
12.1. Charges AVS / AI et prestation complémentaire AVS / AI.....	87
12.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation.....	88
12.3. Office de l'assurance-invalidité.....	88
12.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage.....	88
SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION	89
13. SERVICE DE L'AGRICULTURE	89
13.1. Missions.....	89
13.2. Objectifs de l'année	89
13.3. Evénements principaux	89
13.4. Activités / Réalisations	90
14. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES	107
14.1. Missions.....	107
14.2. Objectifs de l'année	107
14.3. Ressources	108
14.4. Evénements principaux	109
14.5. Activités / Réalisations	109
14.6. Perspectives.....	118
SECTEUR MIGRATIONS	119
15. SERVICE DES MIGRATIONS	119
15.1. Missions.....	119
15.2. Objectifs de l'année	119
15.3. Ressources	119
15.4. Activités / Réalisations	119
15.5. Perspectives.....	130
16. SERVICE DU DELEGUE AUX ETRANGERS	131
16.1. Missions.....	131
16.2. Objectifs de l'année	132
16.3. Ressources	132
16.4. Evénements principaux	132
16.5. Activités / Réalisations	134
16.6. Perspectives.....	147
TABLE DES MATIERES	148